

TRADUCTION OFFICIELLE, MINORITÉ ET COMPLEXITÉS SOCIOLINGUISTIQUES :
LES ENJEUX DE LA TRADUCTION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

PAR
ELISE PELLETIER

THÈSE PRÉSENTÉE COMME EXIGENCE PARTIELLE À LA MAÎTRISE EN
TRADUCTOLOGIE DE L'ÉCOLE DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR MARC CHARRON

Faculté des arts
École de traduction et d'interprétation
Université d'Ottawa

© Elise Pelletier, Ottawa, Canada, 2018

Sommaire

La présente thèse a pour objectif de faire l'état des lieux de la situation traductive du Nouveau-Brunswick. Elle s'intéressera plus particulièrement à la traduction officielle, comprise ici comme pratique langagière et sociale, afin d'éclairer les éléments constitutifs du paradoxe de la traduction en milieu minoritaire, soit sa fonction de francisation et son rôle dans le maintien de l'inégalité entre les langues. Elle cherchera à déterminer si la fonction de la traduction, et partant les discours qui l'entoure, a changé depuis les quinze dernières années, à la lumière d'une transformation des pratiques traductives et de l'ensemble du domaine de la traduction, et tentera, le cas échéant, de fournir des pistes quant à la nature et à la raison de ces changements. Issue des études ayant comme objet la traduction en relation avec les minorités, notre thèse puisera tant dans les courants culturel et sociologique de la traductologie que dans la sociolinguistique critique afin d'étudier la traduction comme pratique sociale capable de révéler les particularités d'un contexte où se côtoient deux langues et, donc, deux communautés linguistiques. À partir de données recueillies dans des entretiens semi-dirigés auprès d'acteurs-clés dans le domaine et l'industrie de la traduction, cette thèse abordera, entre autres, le rôle social de la traduction en milieu minoritaire, sa place dans le régime de bilinguisme ainsi que dans l'aménagement linguistique de la province, et les effets des avancées technologiques sur la profession du traducteur.

Mots-clés : traduction officielle, minorités linguistiques, pratiques sociales, Nouveau-Brunswick.

Abstract

This thesis aims to present a synopsis of the state of translation as it exists in New Brunswick. It focuses more specifically on the role of official translation as a social and linguistic practice in order to elucidate the elements that contribute to the “paradox of translation” in minority language contexts; a phenomenon whereby translation plays both a role in promoting the visibility of the French language, all while helping to maintain asymmetrical power relations between the translated and translating cultures. This thesis further aims to establish, through discursive analysis, whether the function of translation in New Brunswick has changed over the last fifteen years in light of evolving translation practices, and if so, to analyze the nature of these changes. Following in the tradition of previous scholarly works studying translation in minority settings, this thesis draws from both the cultural and sociological turns in translation studies, as well as critical sociolinguistic traditions in order to study translation as a social practice in a context of diglossia. Using as a starting point data collected from semi-directive interviews with key players in the domain of translation in New Brunswick, this thesis analyses the social function of translation in a minority language setting, its role in official bilingualism and language planning within the province, as well as the effects of technological advances on translation as a profession.

Keywords: official translation, linguistic minorities, social practices, New Brunswick.

Remerciements

J'aimerais tout d'abord remercier mon directeur, Marc Charron, pour sa confiance et son appui indéfectibles. Un merci sincère d'avoir cru en ma capacité de mener à bien ce projet.

Merci aux évaluateurs, Matthieu LeBlanc, de l'Université de Moncton, et Jean Quirion, de l'Université d'Ottawa, d'avoir accepté de lire et de commenter ma thèse.

J'aimerais remercier mes professeurs de l'École de traduction et d'interprétation de l'Université d'Ottawa, de m'avoir si bien préparée à entreprendre l'écriture de cette thèse : Luise von Flotow, Ryan Fraser, Clara Foz et Marc Charron. Je tiens également à remercier mes anciens professeurs du Département de traduction et des langues de l'Université de Moncton qui, lorsque j'avais besoin de me ressourcer, m'ont généreusement ouvert leur porte : Matthieu LeBlanc, Alain Otis et Julie Arseneault.

Merci à tous ceux et celles qui ont, avec enthousiasme, accepté de participer à cette recherche. Sans vous, ce projet n'aurait pu exister.

Merci à ma famille et à mes amis, pour leur patience et leur précieux soutien. Un merci spécial à mes parents qui, sans hésitation et sans relâche, m'ont appuyée tout au long de mon parcours, de toutes les façons possibles.

Enfin, à Éric; merci pour ta présence, ton écoute et ton soutien. Merci de m'avoir rassurée lors des nombreuses périodes de doute, et d'avoir cru en moi lorsque je n'étais pas en mesure de le faire moi-même. Sans toi, cette thèse n'aurait pas vu le jour.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Chapitre I – La situation linguistique en Acadie du Nouveau-Brunswick : un survol

1.0 Introduction	1
1.1 Le bilinguisme officiel : d’hier à aujourd’hui	5
1.1.1 Évolution des lois et des politiques linguistiques	6
1.1.1.1 La <i>Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick</i> (1969)	6
1.1.1.2 La <i>Loi reconnaissant l’égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick</i> (1981)	7
1.1.1.3 La <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> (1982)	8
1.1.1.4 La Politique des langues officielles du Nouveau-Brunswick (1988)	9
1.1.1.5 La <i>Loi sur les langues officielles</i> (2002 et 2013)	9
1.1.1.6 Bilan	10
1.1.2 L’aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick	11
1.1.3 Le bilinguisme aujourd’hui : des discours divergents	14
1.2 Portrait sociolinguistique : le français en Acadie du Nouveau-Brunswick	16
1.2.1 Données démolinguistiques : minorité et minorisation en Acadie	16
1.2.2 Le français en Acadie : pratiques et discours	18
1.3 Portrait de la situation de traduction	22
1.3.1 Historique du Bureau de traduction	22
1.3.2 La traduction aujourd’hui : une situation qui inquiète	25
1.3.3 Les études sur la traduction au Nouveau-Brunswick	29
1.4 Conclusion	32

Chapitre II – La traduction officielle en milieu minoritaire : objet d’étude, cadre théorique et méthodologie

2.0 Introduction	33
2.1 Objet d’étude, cadre théorique et problématique	34
2.1.1 La traduction officielle comme objet de recherche	34
2.1.2 Traduction et minorité	38
2.1.2.1 Quelques mots sur le concept de « minorité »	38
2.1.2.2 Pourquoi l’étude des minorités en traduction?	42
2.1.3 Culture, pouvoir, société : la traduction comme pratique sociale	44
2.1.3.1 Perspectives culturelles et sociales en traductologie	44
2.1.3.2 L’éclairage de la sociolinguistique : perspective critique	49
2.1.4 Rôle et place de la traduction : de l’ambiguïté au paradoxe	53
2.1.4.1 Fonction et effet de la traduction en milieu minoritaire	53
2.1.4.2 Problématique et questions de recherche	58
2.2 Méthodologie et méthodes	59
2.2.1 Cadre épistémologique et méthodologique	59
2.2.2 Méthode de collecte et d’analyse des données	61
2.2.3 Limites et écueils de la recherche qualitative	65

Chapitre III – L’analyse des entretiens

3.0 Introduction	68
3.1 De quelques éléments de traduction en milieu minoritaire	69
3.1.0 Introduction	69
3.1.1 La traduction : plus qu’une simple opération de transfert	69
3.1.2 La traduction : activité méconnue et mal-aimée	74
3.1.3 Conclusions provisoires	79
3.2 Traduction, bilinguisme et égalité : état des rapports de force	79
3.2.0 Introduction	79
3.2.1 Répartition des langues : des rapports asymétriques	80
3.2.2 Du bilinguisme officiel au bilinguisme de traduction	85
3.2.3 Conclusion provisoires	91
3.3 Traduction, langue et aménagement linguistique	92
3.3.0 Introduction	91
3.3.1 Le rôle de la traduction dans l’aménagement linguistique	94
3.3.2 Quarante ans plus tard : francisation ou <i>statu quo</i> ?	97
3.3.3 Conclusions provisoires	101
3.4 La traduction au Nouveau-Brunswick : un paysage changeant	102
3.4.0 Introduction	102
3.4.1 Évolution du milieu : progrès technologiques et transformations des pratiques	104
3.4.2 Portée des transformations : enjeux pour citoyens et traducteurs	110
3.4.3 Conclusion provisoires	115
<u>Discussion et conclusions</u>	116
<u>Bibliographie</u>	122
<u>Annexes</u>	129

« Idéalement, traduire, ce serait simplement de faire passer des choses d'une langue à une autre. S'assurer que l'administration produise ses choses dans les deux langues. Des grandes affirmations comme ça. Mais ce n'est pas réaliste de penser dans ces termes. Parce que quand tu regardes la traduction officielle au Nouveau-Brunswick, c'est beaucoup plus que ça. C'est alimenter la francophonie du Nouveau-Brunswick. C'est faire état d'un rapport de force. »

- P1 (un des langagiers ayant participé à notre étude)

INTRODUCTION

*« Y a-t-il un noyau plus
définitoire de l'Acadie
que sa langue? »*

Lise Dubois
(1999 : 264)

Si l'Acadie moderne tend à se tourner vers l'établissement de projets qui dépassent les quêtes et les luttes linguistiques de son passé, il n'en demeure pas moins que la langue constitue, encore aujourd'hui – pour le meilleur ou le pire – un élément omniprésent des enjeux de société au Nouveau-Brunswick, non seulement en tant que véhicule culturel et identitaire, mais aussi en tant que source de capital symbolique et matériel. Dans la présente thèse, nous nous proposons d'étudier une activité langagière qui, bien qu'effacée, se situe au croisement de deux communautés linguistiques, constituant, par conséquent, un lieu de contact et de conflit : la traduction officielle.

Cette thèse s'intéressera à la traduction comme pratique sociale dans un milieu de traduction obligatoire, soit le Nouveau-Brunswick; plus précisément, elle tentera d'éclairer les fonctions paradoxales de la traduction qui caractérisent les lieux de contact entre les communautés linguistiques, soit d'un côté son rôle dans la visibilité et la vitalité de la langue française, et de l'autre, son rôle dans le maintien d'une certaine asymétrie des rapports de force entre les langues, et, de fait, les locuteurs. En somme, il s'agira non seulement d'arriver à comprendre les pratiques traductives en tenant compte de leur insertion dans un contexte historique et social donné, mais aussi d'arriver à comprendre les dynamiques et les rapports de force qui s'exercent entre les communautés de langues différentes par l'étude de la traduction-fait dans son contexte géopolitique actuel.

La thèse est divisée en trois chapitres. Dans le **premier chapitre**, nous effectuons un survol de la situation linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous présentons d'abord les fondements juridiques du régime linguistique en plus faire le point sur les travaux d'aménagement linguistique menés dans la province depuis l'adoption de la législation linguistique. Nous dressons par la suite le portrait de la situation sociolinguistique des Acadiens du Nouveau-Brunswick, en insistant sur les particularités du français en Acadie comme sur les représentations et idéologies linguistiques de ses locuteurs, l'objectif étant de décrire la minorisation linguistique en Acadie du Nouveau-Brunswick ainsi que les rapports souvent conflictuels qui existent entre francophones et anglophones de la province. Enfin, nous présentons l'évolution de la situation traductive au Nouveau-Brunswick, depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* jusqu'à aujourd'hui; nous nous concentrons surtout sur la traduction officielle effectuée à la fonction publique, plus particulièrement au Bureau de traduction, afin de dresser un portrait sommaire de l'industrie et du domaine de la traduction dans cette province, en plus de présenter quelques études faisant état de la place et du rôle de la traduction dans la société néo-brunswickoise. En somme, ce chapitre vise à fournir le cadre contextuel de notre travail, nous permettant de mener une analyse critique et située des données que nous avons recueillies.

Dans le **deuxième chapitre**, nous présentons notre objet d'étude, notre cadre théorique et notre problématique. Nous faisons état des études ayant comme objet de recherche la traduction officielle et pragmatique afin d'expliquer en quoi son étude peut s'avérer pertinente, surtout lorsqu'étudiée en relation avec les minorités. Par la suite, nous dressons un survol des écrits traductologiques et sociolinguistiques envisageant la traduction comme pratique sociale, pour finalement aborder les fonctions paradoxales de la traduction en milieu de contact linguistique. Dans la toute dernière section de ce chapitre, nous décrivons également nos fondements

méthodologiques ainsi que les méthodes que nous avons adopté pour recueillir et analyser nos données. En somme, ce chapitre se veut un recensement des écrits desquels sont émergées nos propres recherches, qui servira à situer notre objet d'étude ainsi qu'à préciser les cadres théorique, épistémologique et méthodologique mis à profit pour en faire l'étude.

Enfin, notre **troisième chapitre** constitue l'analyse de nos données, centrée autour de quatre grands thèmes : le rôle et la place de la traduction dans la société néo-brunswickoise; les liens entre la traduction et le bilinguisme officiel; le rôle de la traduction dans l'aménagement linguistique et sa fonction en tant qu'agent de francisation; et les transformations de l'industrie et l'avenir de la profession du traducteur.

CHAPITRE I

LA SITUATION LINGUISTIQUE EN ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK : UN SURVOL

1.0 – Introduction

La langue étant également un élément constitutif de notre objet d'étude, soit la traduction envisagée comme pratique langagière et sociale, nous avons cru utile, voire essentiel, d'exposer les particularités de la situation linguistique dans le milieu qui nous intéresse, soit le Nouveau-Brunswick, seule province canadienne officiellement bilingue, où se côtoient et cohabitent, depuis plus de 400 ans, deux communautés linguistiques distinctes. De plus, comme notre objectif est d'étudier la traduction dans sa dimension sociale, il nous apparaît important de décrire le contexte social et, partant, politique et historique, dans lequel elle s'insère, afin de pouvoir ensuite mieux mettre en relation les discours et les pratiques qui en découlent avec le milieu dans lequel elles ont cours.

Ainsi, dans ce premier chapitre, nous brosserons le tableau de la situation linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick en trois temps : nous parlerons d'abord du régime de **bilinguisme officiel** et de travaux d'**aménagement linguistique** ayant été entrepris dans la province. Par la suite, nous aborderons la question de la **langue** en Acadie afin de préciser la situation **sociolinguistique** des Acadiens. Enfin, nous dresserons le portrait de l'industrie de la **traduction** au Nouveau-Brunswick, tant dans une perspective historique qu'actuelle. Bien que cet exposé servira d'abord à contextualiser notre objet d'étude, il fera également office d'analyse descriptive qui servira de toile de fond et de justificatif à nos recherches. Il nous servira également à définir quelques concepts qui nous seront utiles lorsque viendra temps de faire l'analyse de nos données.

1.1 – Le bilinguisme officiel : d’hier à aujourd’hui

L’histoire de l’Acadie ayant fait l’objet de recherches exhaustives, nous ne passerons pas beaucoup de temps à en exposer ici les détails¹. Or, il nous faut d’emblée préciser que la petite colonie française a été profondément marquée par les conflits et les mouvances qui ont caractérisé son histoire. Longtemps tiraillée entre deux grandes puissances européennes convoitant son territoire, sa population est passée aux mains de la Grande-Bretagne à la suite de la signature du traité d’Utrecht en 1713, pour ensuite être déportée et dispersée par les autorités britanniques de la Nouvelle-Écosse en 1755 et autorisée à revenir s’installer au Nouveau-Brunswick en 1764, où elle tentera progressivement de se reconstruire, tant d’un point de vue politique et économique qu’identitaire et culturel (Daigle 1993, Thériault 1993). Si les Acadiens ont fait preuve d’une résilience remarquable depuis leur rapatriement, et qu’ils ont réussi à faire des gains et des acquis considérables, il n’en reste pas moins qu’ils subissent, encore aujourd’hui, les conséquences d’un passé mouvementé.

L’une des grandes luttes de la société acadienne au fil des ans a été de faire valoir la place du français, langue minoritaire, au sein d’une société à majorité anglophone. Avant 1969, le français n’avait pour ainsi dire aucune place officielle dans la vie publique des Néo-Brunswickois. Cela dit, selon certains auteurs, des éléments précurseurs auraient fait s’immiscer la langue française dans la vie politique avant ce temps. Le premier remonte à la Confédération : l’article 133 de la *Loi constitutionnelle* de 1867 prévoyait certaines mesures quant au bilinguisme du gouvernement fédéral (Migneault 2007 : 91-92), alors que l’article 93 accordait une protection aux écoles confessionnelles de langue française. Même si ces dispositions s’appliquent au gouvernement

¹ Pour une synthèse de l’histoire de l’Acadie entre 1604 et 1990, voir Daigle 1993 et Thériault 1993, dans *L’Acadie des maritimes*, 1993. Pour une synthèse de l’histoire des Acadiens du Nouveau-Brunswick, voir aussi Basque et Robichaud 2014, dans *L’Acadie : hier et aujourd’hui*.

fédéral seulement, ils jettent, selon Migneault, les bases des droits linguistiques pour les populations de langue française au Canada (*ibid.* : 92).

Parallèlement, pendant la deuxième moitié du 19^e siècle, la société acadienne vivra une période d'éveil, que certains historiens désigneront comme une période de « renaissance » acadienne (Basque et Robichaud 2014 : 301). Comme nous y avons fait allusion plus tôt, cet éveil était précédé d'une période de relative noirceur, lors de laquelle les Acadiens peineront à se développer et à prospérer comparativement à leurs concitoyens anglophones. Parmi les événements marquants qui ont propulsé cet éveil, notons l'ouverture du collège Saint-Joseph de Memramcook en 1864, la création du premier journal acadien, *Le Moniteur acadien*, en 1867, et la tenue d'une première convention nationale, en 1881, où les Acadiens se doteront d'un drapeau, d'une fête nationale et d'un hymne national (*ibid.* : 302-303). À mesure que le niveau d'éducation augmente, une certaine élite acadienne émergera et revendiquera une plus grande place pour les francophones de la province. Cette renaissance culminera enfin dans les années 1960 avec l'élection du premier parti politique mené par un francophone (Migneault 2007 : 97). Dans la foulée de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme de 1967 et l'adoption d'une loi sur les langues officielles par le gouvernement fédéral, une nouvelle ère en matière de droits linguistiques sera entamée pour les francophones du Nouveau-Brunswick.

1.1.1 – Évolution des lois et des politiques linguistiques du Nouveau-Brunswick

1.1.1.1 – La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick (1969)

En 1969, le gouvernement de Louis J. Robichaud adopte la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, qui prévoit que l'anglais et le français « sont les langues officielles pour toute les fins relevant de la compétence de la Législature du Nouveau-Brunswick; et bénéficient d'un statut équivalent de droit et de privilège » (ILOB : LLO du N.-B.). C'est ainsi que le régime

de bilinguisme officiel² de la province est instauré, s'étendant seulement, toutefois, aux institutions qui relèvent du gouvernement et du Parlement (ILOB : LLO du N.-B.). En gros, la *Loi* stipule que les deux langues peuvent être utilisées à l'Assemblée législative et dans les tribunaux, et que l'État est également responsable de diffuser toute publication ou communication dans les deux langues, tout comme il est contraint de fournir ses services aux citoyens dans la langue de leur choix, lorsque demandé. Enfin, la *Loi* prévoit l'établissement d'un système d'éducation dual ainsi que la traduction du prochain recueil de lois révisées du Nouveau-Brunswick (*ibid.*).

Bien que cette première version de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* constitue la pierre angulaire des droits linguistiques de la province, sa portée réelle demeure tout de même limitée. En effet, un certain nombre d'experts et de juristes feront ressortir ses lacunes et revendiqueront assez rapidement sa révision. Comme le font remarquer Snow et Foucher, bien que la *Loi* proclame l'égalité des deux langues dans la province, elle ne prévoit dans les faits aucun mécanisme d'exécution (1983 : 112), ce qui en fait d'abord et avant tout un acquis symbolique pour la communauté acadienne. De plus, bon nombre de ses articles les plus importants n'entreront pas en vigueur avant 1977, près de dix ans après son adoption.

1.1.1.2 – La *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick* (1981) ou « loi 88 »

Le 17 juillet 1981, l'Assemblée législative adopte la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick*. Mieux connue sous le nom de

² Selon Mackey, un bilinguisme officiel est caractérisé par le *principe de territorialité*, qui implique que l'individu s'adapte à la langue de l'État, ou le *principe de personnalité*, qui implique que l'État « se plie à la langue de l'individu »; dans notre cas, « la fédération canadienne pratique le principe de personnalité en servant ses citoyens dans l'une ou l'autre des deux langues officielles » (1997 : 61). Notons aussi qu'un bilinguisme officiel n'implique pas que tous les citoyens parlent les deux langues, comme dans le cas du bilinguisme individuel et du bilinguisme collectif.

loi 88, elle vise à proclamer l'égalité des deux communautés linguistiques de la province, un principe qui n'était pas explicité dans la *Loi* de 1969, qui légiférait uniquement sur les langues. La loi 88 reconnaît et protège l'égalité de statut des deux communautés linguistiques ainsi que l'égalité de leurs droits et privilèges, notamment « leurs droits à des institutions distinctes où peuvent se dérouler des activités culturelles, éducationnelles et sociales » (ILOB : loi 88). Ainsi, par l'entremise de cette loi, le gouvernement s'engage à mieux accomplir ses obligations en matière de bilinguisme par la « promotion du développement culturel, économique, éducationnel et social » des ses deux communautés linguistiques (*ibid.*, article 3). La loi 88 représente une avancée importante, notamment car elle présente les droits linguistiques des citoyens du Nouveau-Brunswick non plus comme des droits individuels, mais comme des droits collectifs (Migneault 2007 : 110), c'est-à-dire des droits qui, de par leur nature, ont le potentiel d'entraîner « une intervention sociale ou politique » (Foucher et Snow 1983 : 111).

1.1.1.3 – La *Charte canadienne des droits et libertés* (1982)

L'adoption de la *Loi* de 1981 sera presque immédiatement suivie par l'enchâssement des droits linguistiques des Néo-Brunswickois dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. En effet, les articles 16 à 20 de la *Charte* confirment les obligations découlant des lois provinciales, garantissant l'égalité de statut des langues en ce qui a trait à la Législature et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les dispositions contenues dans la *Charte* sont d'une grande importance pour l'avancement des droits linguistiques du Nouveau-Brunswick, en ce qu'elle leur accorde une protection constitutionnelle (ILOB : Loi constitutionnelle de 1982). En 1993, la *Charte* sera modifiée afin d'enchâsser dans la constitution le principe d'égalité des communautés linguistiques énoncé dans la loi 88.

1.1.1.4 – La Politique des langues officielles du Nouveau-Brunswick (1988)

En 1988, le gouvernement du Nouveau-Brunswick présente sa première politique sur les langues officielles. Cette politique vise à définir l'orientation du gouvernement en matière de bilinguisme. D'une part, elle énonce des lignes directrices afin d'assurer l'exécution de la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick*, et la *Charte*. Plus précisément, la politique détaille les objectifs du gouvernement en ce qui a trait à la langue de service et la langue de travail; elle vise notamment à aider les ministères et les institutions du gouvernement à s'acquitter de leurs obligations linguistiques et respecter les principes énoncés par les lois sur langues officielles. Notons que si le gouvernement veut, par l'entremise de cette politique, inciter une mise en œuvre plus efficace et transparente des dispositions des lois linguistiques, il se déresponsabilise également à cet égard, puisqu'il confie la tâche aux responsables de chaque ministère, organisme ou établissement de mettre en exécution les lignes directrices de la politique (LeBlanc 2008 : 154).

1.1.1.5 – Les révisions de la *Loi sur les langues officielles* (2002 et 2013)

En 2002, dans la foulée de l'affaire Charlebois, qui a amené la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick à juger inconstitutionnel le fait de publier des arrêtés municipaux dans une seule langue, une nouvelle loi sur les langues officielles est adoptée par l'Assemblée législative. Cette nouvelle loi, plus étoffée que l'originale, prévoit notamment :

- que le français et l'anglais sont la langue de la Législature et des tribunaux;
- que le public peut communiquer avec les institutions dans la langue de son choix, et les institutions doivent veiller à ce qu'il puisse le faire et à ce que l'offre de ce service soit connu (principe de « l'offre active »);
- que l'accès aux soins de santé provinciaux doit se faire dans les deux langues (laissant toutefois aux hôpitaux le soin de choisir leur langue de fonctionnement);
- que les cités et les municipalités fonctionnent dans les deux langues (services et publications);
- que soit créé un poste de commissaire aux langues officielles;

- qu'une révision de la *Loi* soit effectuée tous les dix ans.
(ILOB : LLO du N.-B. ; LeBlanc 2008 : 155-156)

C'est ainsi que, dans un effort pour élargir la portée de sa législation linguistique et de mieux respecter ses obligations en matière de droits linguistiques, le gouvernement abroge la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* de 1969 pour adopter la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Une autre révision de cette loi sera menée en 2013 afin d'ajouter des dispositions concernant les Associations professionnelles et les municipalités, qui seront maintenant assujetties à la *Loi* au même titre que les institutions de la fonction publique provinciale. Ainsi, le 21 juin 2013, la *Loi relative aux langues officielles* est adoptée.

1.1.1.6 – Bilan

Ce tour d'horizon de la législation linguistique du Nouveau-Brunswick, bien que sommaire, nous aura certes permis d'illustrer les gains des Acadiens en matière de droits linguistiques depuis les années 1960. Or, si les acquis des francophones sont considérables, il n'en demeure pas moins que des lois et des politiques ne peuvent être les seuls éléments d'un aménagement linguistique qui mène à l'épanouissement d'une société minoritaire. Dans la prochaine section, nous aborderons les travaux entrepris dans le domaine de l'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick, afin de faire état du progrès accompli dans le dossier linguistique depuis l'adoption des lois, mais aussi du travail qu'il reste encore à faire aujourd'hui.

1.1.2 – L'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick

En se dotant de lois et de politiques linguistiques, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entrepris d'aménager le *statut* des langues sur son territoire. Lorsque qu'un État entreprend d'aménager le statut d'une langue, il doit s'assurer de mener une analyse exhaustive de la situation sociolinguistique de départ, pour ensuite établir les objectifs qu'il désire atteindre, c'est-à-dire choisir le type de « société linguistique » qu'il entend instaurer, pour enfin élaborer

une stratégie indicative de la façon dont il espère changer la situation initiale (Corbeil 1991 : 22-26). Déjà, il devient clair que, pour que deux langues deviennent égales sur tous les fronts, c'est-à-dire qu'elles soient capables de « remplir les mêmes fonctions et d'être perçues comme légitimes à tous les égards », le seul fait de prononcer deux langues égales, même par des mesures législatives, n'est pas suffisant; des actions concrètes doivent être prises afin d'assurer la mise en œuvre et l'application des lois. À ces actions plus globales viennent s'ajouter la promotion, la diffusion et l'implantation de la langue elle-même (LeBlanc 2003 : 8). C'est ce qu'on appelle l'aménagement du *corpus*. Les actions prises pourront alors viser l'établissement d'une norme, la sensibilisation à l'égard des différentes variétés linguistiques en concurrence sur le territoire, et « l'instrumentalisation de la langue », qui comprend notamment l'établissement de lexiques et autres travaux terminologiques (Corbeil 1991 : 27-28).

Malgré que soit attestée la nécessité pour une planification linguistique exhaustive en situation de plurilinguisme, les travaux d'aménagement linguistique, au Nouveau-Brunswick, demeurent restreints. Cela dit, il y a tout de même eu une mise sur pied d'initiatives ayant pour but d'évaluer l'efficacité et la portée de la législation linguistique dans la province. Ces travaux, pour la plupart menés par des comités spéciaux, présentent des analyses descriptives et sociologiques de la situation linguistique et législative de la province, le tout dans le but de faire des recommandations au gouvernement afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins de ses citoyens en matière de droits linguistiques. Nous les passerons rapidement en revue.

D'abord, en 1980, la Direction des langues officielles crée un groupe de travail co-présidé par Bernard Poirier et Michel Bastarache afin d'évaluer la situation linguistique du Nouveau-Brunswick et de proposer des révisions à la *Loi*. Leur rapport, *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick*, déposé en 1982, propose une analyse détaillée de l'utilisation des langues et du bilinguisme dans diverses sphères de la société néo-brunswickoise,

dont la fonction publique, l'appareil législatif, les corporations professionnelles, les entreprises manufacturières et l'éducation (LeBlanc 2003 : 20). Il mesure également les attitudes des citoyens francophones et anglophones face au régime de bilinguisme (*ibid.*). Pour résumer, les 96 recommandations du rapport s'articulent autour de quatre grands objectifs : la prestation de services de qualité égale, la possibilité de travailler et de faire carrière à la fonction publique dans la langue de son choix, la représentation équitable des deux communautés linguistiques à la fonction publique, et la reconnaissance de l'identité régionale des communautés linguistiques (LeBlanc 2003 : 21). Le rapport met également l'accent sur l'importance d'un régime de dualité des services et sur la régionalisation.

Si le rapport est bien accueilli chez les francophones, la réaction des anglophones est plutôt négative; on craint notamment les coûts qu'entraînerait un système de dualité, qu'on qualifie de « gaspillage insensé » (LeBlanc 2003 : 21). Le gouvernement, quant à lui, ne rejette pas complètement le rapport, quoiqu'il s'oppose à la dualité proposée qui, précisons-le, constitue l'un des axes d'action principaux du rapport. Pour faire suite au rapport, le gouvernement mettra sur pied le Comité consultatif sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, co-présidé par Irène Grant-Smith et Lloyd Smith, qui sera chargé de mener des audiences publiques pour recueillir les expériences de la population par rapport aux questions linguistiques et mesurer leur position sur les recommandations du rapport Poirier-Bastarache (LeBlanc 2003 : 21-22).

Les recommandations principales de ce deuxième rapport, publiées en 1986, s'alignent presque exactement avec celles du rapport de 1982. Encore une fois, la dualité sera mise de l'avant et des révisions majeures à la *Loi* seront proposées, pour une nouvelle fois être rejetées. Le rapport démontre également que la population du Nouveau-Brunswick demeure largement polarisée sur la question des langues officielles. Les francophones, d'une part, jugent qu'il existe encore des disparités entre eux et les anglophones, alors que les anglophones, de leur côté, jugent

que la situation est « plus qu'équitable » (Dugas 1988 : 53). Bref, le climat en est à la controverse, les deux communautés linguistiques étant loin d'être satisfaites.

Dix ans après la publication du rapport du Comité consultatif, le gouvernement charge Madeleine Delaney-LeBlanc d'effectuer une nouvelle étude, cette fois sur l'efficacité de la politique linguistique de 1988, adoptée en l'absence d'une révision de la *Loi*. Cette dernière conclura, dans son rapport intitulé *Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Hello! : une étude de l'efficacité de la politique linguistique du Nouveau-Brunswick* (1997), que si « l'esprit » de la politique tient toujours, son application ne s'observe pas tellement dans les faits (LeBlanc 2003 : 24). Elle fait notamment remarquer les difficultés des francophones à obtenir des services de qualité égale dans leur langue et à travailler dans la langue de leur choix (*ibid.*). Le Comité recommandera qu'un certain nombre de révisions soient apportées à la *Loi*, dont certaines feront partie des modifications qui lui seront faites en 2002.

Parallèlement aux travaux commissionnés par le gouvernement, des discussions ont lieu dans la sphère publique sur les besoins en aménagement linguistique de la province. Seront tenus, en 1990, en 2001 et en 2002, trois colloques rassemblant juristes, linguistes, politologues, fonctionnaires, sociologues et citoyens de la province. Nous ne résumerons pas ici l'ensemble de leurs contributions, mais nous soulignerons toutefois un élément récurrent et, jugeons-nous, essentiel : toute loi ou politique qui vise la modification du statut d'une ou de plusieurs langues doit, pour être efficace, s'insérer dans le cadre d'un *plan global d'aménagement linguistique*. Comme l'affirme la linguiste Catherine Phlipponneau, « la vie, le développement et le devenir d'une langue, surtout lorsqu'elle est en situation minoritaire, doivent être pensés, organisés et planifiés » (1991 : 15). Phlipponneau constate, d'une part, que des actions politiques doivent être prises afin de donner au français le même statut social que l'anglais, les lois n'étant pas suffisantes afin de contrer les rapports diglossiques qui s'exercent entre les langues (1991 : 59).

D'autre part, l'auteure affirme le besoin pour des interventions ciblées sur la langue, comme une stratégie de normalisation du français acadien et de promotion de la qualité du français, ou l'offre de services de consultation linguistique pour les citoyens dans le secteur privé (*ibid.* : 60). Nombreux sont ceux qui ont proposé la création d'un organisme – l'Office québécois de la langue française est souvent nommé à titre d'exemple – afin de chapeauter ces initiatives à la fois sociales, politiques et linguistiques visant le développement et l'exécution d'un plan global d'aménagement linguistique pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick (*ibid.* : 61).

1.1.3 – Le bilinguisme aujourd'hui : des discours divergents

Où en sommes-nous aujourd'hui en ce qui a trait à l'aménagement linguistique? Si les révisions de la *Loi sur les langues officielles* effectuées en 2002 et en 2013 ont permis la création d'une Commission sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick, sorte de mécanisme de contrôle qui responsabilise le gouvernement envers sa population, il semblerait qu'aucun plan d'aménagement n'ait été mis en place, ni qu'aucun organisme responsable de son implémentation n'ait été créé. Pour ce qui est de l'égalité « réelle », les discours sur le bilinguisme des citoyens et leurs pratiques langagières sont encore largement divergents, alors qu'il existe toujours des rapports de force inégaux entre les groupes linguistiques en contact et des attitudes linguistiques qui maintiennent le statut symbolique et réel du français en infériorité, et ce, malgré un discours officiel vantant les avantages et les atouts du bilinguisme de la province.

Certes, il est vrai que le bilinguisme a contribué, au cours des vingt dernières années, à rehausser considérablement le statut socioéconomique de la communauté acadienne, particulièrement dans les centres urbains tels que Moncton³. Dans cette ville, l'avènement d'une

³ Nous sommes consciente que la situation sociolinguistique et socioéconomique des Acadiens du Nouveau-Brunswick n'est pas uniforme et que les réalités diffèrent selon qu'on se trouve en milieu rural ou urbain; cependant, pour les fins de ce travail, nous mettrons davantage l'accent sur la réalité urbaine de

industrie langagière visant à exploiter les capacités bilingues de ses citoyens – auquel s’ajoute l’établissement d’institutions et la mise sur pied d’initiatives communautaires d’aménagement et de promotion du français – a donné lieu à un « boom » économique, social et culturel sans précédent (voir LeBlanc 2009, Dubois 2003). Toujours est-il que le français peine à s’implanter dans les milieux officiellement bilingues ainsi que dans l’ensemble de la société. Dans une étude menée dans un ministère de la fonction publique, Matthieu LeBlanc démontre que, si les francophones ont un avantage par rapport aux anglophones en ce qui a trait à la distribution de certaines ressources symboliques et matérielles – la possession des compétences linguistiques exigées et, par conséquent, l’accès aux postes et l’avancement professionnel – des inégalités subsistent en ce qui a trait au français langue *de* travail⁴ (LeBlanc 2009 : 98). En somme, l’avantage des Acadiens se limite à l’accès aux postes, même si la loi stipule qu’ils devraient être en mesure de travailler dans la langue de leur choix.

Outre les pratiques langagières, une étude des discours en circulation dans la société néo-brunswickoise démontre qu’il existe un « clivage » entre le discours officiel, l’opinion des citoyens anglophones et l’opinion des Acadiens sur le bilinguisme. En effet, si les francophones voient le bilinguisme d’un œil positif, le considérant comme un acquis important, les opinions des anglophones sont souvent plus mitigées. À Moncton, par exemple, le bilinguisme est perçu comme une injustice par certains anglophones et un régime d’exclusion par d’autres (Dubois 2003 : 158). Ces perceptions sont souvent liées à des incompréhensions du régime linguistique en place, comme la croyance selon laquelle tous les emplois gouvernementaux exigent des

l’Acadie contemporaine, comme la plupart de nos participants sont issus de ces milieux et y œuvrent activement.

⁴ Dans le milieu de travail étudié, on distingue entre la langue *au* travail et la langue *de* travail. Le français, s’il est utilisé comme langue de communication entre les francophones, n’était que rarement utilisée comme langue de rédaction, de réunion et de communication entre les anglophones et les francophones dans ce ministère (LeBlanc 2009 : 85-86).

compétences bilingues, ce qui est faux⁵ (*ibid.* : 154). Bref, pour les francophones, bilinguisme rime avec égalité, alors qu'on ne retrouve pas cette conception chez les anglophones, qui ne vivent et ne perçoivent pas le contact entre les langues de la même façon. Ainsi, si le gouvernement prône l'harmonie et le vivre-ensemble dans son discours sur le bilinguisme, le régime demeure, dans les faits, une source de tension et de conflit (*ibid.* : 159). Qui plus est, lorsque l'on considère que 71,4 % des francophones sont bilingues, contre seulement 15,9 % des anglophones, force est de constater que ce sont les francophones, dans cette province, qui portent le fardeau du bilinguisme (Pépin-Fillion 2013 : 10).

1.2 – Portrait de la situation sociolinguistique

Nous avons passé en revue, à la section précédente, les fondements juridiques du régime de bilinguisme officiel de la province ainsi que les travaux d'aménagement linguistique qui en ont découlé, l'objectif étant de mieux situer la position de la langue minoritaire ainsi que les l'évolution des rapports historiques qui existent entre les deux communautés linguistiques de la province. Nous avons également touché brièvement sur les implications réelles du régime linguistiques et sur la façon dont il était perçu dans les diverses sphères de la société néo-brunswickoise. Dans la présente section, nous dresserons le portrait de la situation sociolinguistique des Acadiens afin de mieux comprendre le phénomène de minorisation linguistique dans cette province, abordant au passage les pratiques, les représentations et les idéologies linguistiques des locuteurs francophones.

1.2.1 – Données démolinguistiques : minorité et minorisation en Acadie du Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, 64,9 % de la population aurait l'anglais pour langue maternelle, contre 31,6 % de la population qui affirme être de langue maternelle française (Statistique

⁵ En fait, il existe toujours des postes « unilingue anglophones », ce qui, selon les francophones, est l'un des facteurs qui freine le fonctionnement bilingue de la fonction publique (LeBlanc 2009).

Canada 2012). Au total, 68 % de la population du Nouveau-Brunswick déclare l'anglais comme première langue officielle parlée, alors que 31,9 % de la population déclare le français comme première langue officielle parlée (*ibid.*). Par conséquent, les Acadiens et les francophones occupent dans la société néo-brunswickoise une position démographique minoritaire.

Historiquement, les Acadiens comptaient pour exactement le tiers de la population du Nouveau-Brunswick (33,3 % en 2001). Or, les données du dernier recensement font ressortir un certain recul quant à la part qu'occupe le français dans la province. En effet, lorsque comparées au recensement de 2006, les données de 2011 témoignent d'une baisse dans presque toutes les caractéristiques linguistiques sondées, de la connaissance du français à la langue maternelle, en passant par la langue parlée le plus souvent à la maison et la première langue officielle parlée (Pépin-Fillion 2013 : 7). Ce recul, s'il donne lieu à certaines inquiétudes, doit cependant être nuancé par d'autres phénomènes, comme par exemple l'augmentation de locuteurs de langue maternelle non officielle, résultat d'une immigration accrue dans la province (*ibid.*).

Si les statistiques peuvent éclairer sur la situation démographique de la province, elles ne peuvent tenir compte de toutes les complexités qui se dégagent de la vie en situation minoritaire. Cela étant dit, il nous paraît nécessaire d'élargir la définition de « minoritaire » dans ce contexte, à l'instar de Boudreau et Violette :

[...] le concept de minorité ou de « minoritaire », tel que nous voulons l'aborder dans ce texte, répond à la fois à un critère quantitatif (un groupe linguistique démographiquement moins nombreux que le groupe majoritaire) et à des critères qualitatifs, plus sociologiques, qui ressortissent davantage de questions relatives aux rapports de pouvoir et aux représentations de soi en tant que « sujet francophone autre » qui participe à/de la francophonie à part entière avec des pratiques et des représentations linguistiques qui se distinguent des groupes dominants (2009 : 14).

Nous reviendrons plus longuement sur les définitions de minorisation/minoration dans le chapitre II. Pour le moment, il importe de retenir que c'est cet aspect « qualitatif » de la

minorisation que nous tenterons d'explorer dans cette partie. Dans l'espoir de dresser un portrait fidèle de la situation linguistique de la province, nous présenterons d'une part quelques spécificités des français parlés en Acadie, pour ensuite porter un regard sur les idéologies linguistiques qui ont cours sur le territoire et, partant, sur les représentations et les comportements linguistiques qui en découlent. Comme nous l'avons dit, cette contextualisation est nécessaire afin de bien situer notre objet d'étude et l'analyse que nous en ferons.

1.2.2 – *Le français en Acadie : pratiques et discours*

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les Acadiens ont vécu un passé de mouvance qui façonne encore aujourd'hui leur réalité sociopolitique et économique. Or, ces événements historiques n'ont pas été sans effet sur la langue des Acadiens, dont certains traits définitoires sont directement tributaires de facteurs géographiques et démographiques. En effet, à la suite de la déportation et d'une période d'errance, les Acadiens, une fois établis sur de nouvelles terres, sont demeurés relativement isolés des « pressions normatives du français » qui s'opéraient alors ailleurs dans la francophonie (Boudreau 2008 : 61). Si leurs contacts avec les autres communautés francophones sont longtemps demeurés restreints, leurs contacts avec la population anglophone, quant à eux, ont été constants dès le milieu du 17^e siècle (*ibid.*; voir aussi Daigle, 1993). Pour ces raisons, les linguistes s'accordent pour dire que les variétés de français parlées en Acadie possèdent, de façon générale, deux caractéristiques définitoires : la l'usage, encore aujourd'hui, d'un certain nombre d'archaïsmes – phonétiques, lexicaux, morphologiques – ainsi que le « mélange des langues », qui comprend l'usage d'anglicismes et d'emprunts ainsi que le mélange des codes, entre autres (Boudreau 2008 : 61; Boudreau et Violette 2009 : 18). Les archaïsmes sont le plus souvent associés au *français acadien* ou à *l'acadien traditionnel*, qui rassemble les différentes variétés de français parlées un peu partout en Acadie des Maritimes, et

dont Louise Péronnet a fait la description exhaustive⁶. Quant au mélange des langues, il s'agit d'une tendance qui renvoie principalement au *chiac*, variété urbaine parlée dans le sud-ouest du Nouveau-Brunswick, notamment à Moncton⁷.

Les études sur les variétés de français s'avèrent extrêmement pertinentes afin de consigner et de décrire les particularités du français parlé en Acadie et d'en comprendre l'insertion dans un contexte historique plus large et, partant, d'en promouvoir une plus grande acceptabilité. Cependant, plus intéressant encore pour nous sont les *discours* qu'entretiennent les locuteurs à l'égard de leur langue dans les espaces francophones minoritaires, notamment puisqu'ils sont révélateurs des rapports diglossiques qui caractérisent ces lieux de contact entre les langues. Comme l'affirme LeBlanc, « les représentations linguistiques des francophones sont intimement liées à l'insécurité linguistique qu'ils ressentent, insécurité qui, à son tour, exerce une influence concrète sur leurs comportements linguistiques » (2010 : 57). Selon Boudreau, l'on doit distinguer les idéologies linguistiques des représentations linguistiques, les premières étant des « croyances complètement intériorisées dans les consciences individuelles, si bien que les locuteurs les tiennent pour acquises et ne cherchent pas à en questionner les fondements », alors que les secondes, quant à elles, seraient moins englobantes, situées quelque part à l'intérieur de la « matrice » que constituent les idéologies linguistiques (2009 : 440-441). Les représentations linguistiques sont, de façon générale, « les images, les opinions, les préjugés qui circulent sur les langues et qui sont partagés, inégalement, par un ensemble de locuteurs dans une communauté donnée » (*ibid.* : 441). Enfin, l'insécurité linguistique, telle qu'étudiée en relation avec les représentations linguistiques, se manifeste comme « un sentiment d'illégitimité à l'égard d'une

⁶ Pour une description détaillée du français acadien, voir Péronnet 1977, 1989, 1995; voir aussi Cormier 1999.

⁷ Pour une description détaillée du *chiac*, voir les textes de Marie-Ève Perrot, 1995 et 2006.

langue », dont l'étude donne des pistes pour mieux comprendre les comportements linguistiques complexes des locuteurs en milieu minoritaire (*ibid.* : 442).

En Acadie, tout comme dans les autres milieux périphériques ou minoritaires de la francophonie, les représentations linguistiques sont façonnées par l'idéologie de l'unilinguisme et l'idéologie du standard, toutes deux proches parentes, qui ont pour effet l'obscurcissement et le déni de toute diversité linguistique (Boudreau 2009 : 441; Boudreau 2008 : 59). Annette Boudreau, que nous avons déjà largement citée, a d'ailleurs publié de nombreuses études sur la façon dont se construisent les représentations linguistiques des Acadiens, faisant ressortir les rapports ambivalents qu'entretiennent les locuteurs avec leur langue. Dans un premier temps, ses analyses d'un corpus de presse acadienne ont montré que vers la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle, le discours tendait à légitimer le français acadien, tant par la valorisation d'un français unique et universel que par la mise en valeur de la spécificité du français traditionnel et ses archaïsmes, qu'on décrivait alors comme « pûr » et « lié aux origines » (2009 : 448). Parallèlement, le mélange des langues était associé à l'impureté et à l'assimilation, les discours étant à la mise en garde contre les dangers du contact avec l'anglais (*ibid.*). C'est ainsi qu'à ce moment, si « le français acadien [est] le vecteur de la spécificité linguistique acadienne », le chiac, quant à lui, sera encore longtemps considéré comme un symbole d'acculturation (Boudreau 2008 : 66-67), alors que l'anglais sera décrié pendant la plus grande partie du 20^e siècle pour son effet néfaste sur la qualité du français (Boudreau 2009 : 449).

À partir des années 1960, l'on voit émerger deux discours qui se situent aux antipodes l'un de l'autre : l'un pousse à la standardisation du français, justifié par un désir de se rapprocher du reste de la francophonie, alors que l'autre tend vers la différenciation, notamment avec

l'introduction dans la sphère publique de la *nomination* du chiac⁸ (Boudreau et Violette 2009 : 18-19). Comme l'affirment Boudreau et Violette, « nous entrons ainsi dans le paradigme uniformisation/différenciation qui va exercer une influence continue sur les choix de langues des Acadiens » (2009 : 19). Encore aujourd'hui, il semblerait que, dans une certaine mesure, ces discours se fassent toujours concurrence dans certaines sphères de la société acadienne⁹, qui se veut plurielle et de plus en plus ouverte sur le monde.

Aujourd'hui, si les représentations linguistiques que nous avons mentionnées sont toujours présentes, on remarque une certaine prise de conscience des discours sur la langue, une réflexion sur ce qu'ils représentent et ce qu'ils ont comme effet (Boudreau 2009 : 454). Par exemple, de plus en plus d'artistes, tant musiciens qu'écrivains, tentent de se réapproprier les discours sur la langue en exploitant, dans leur œuvres, les ressources des variétés linguistiques parlées¹⁰ (Boudreau 2009 : 453-454). Non seulement les artistes font-ils usage d'archaïsmes et de mots anglais tirés du chiac, ils insèrent également dans leurs œuvres des commentaires sur la langue.

Comme l'explique Boudreau :

Ce métadiscours révèle une prise de conscience des rapports de pouvoir liés aux pratiques langagières, un désir de participer à une redéfinition des rapports entre locuteurs de langues dominantes (les langues légitimes) et les autres (vernaculaires, variétés stigmatisées), et une volonté de s'affranchir du discours normatif voulant que seule la langue de référence ait droit de cité (2009 : 454).

⁸ Selon Boudreau et Violette, la parution du film *L'Éloge du chiac* en 1969 « déclenche le premier débat sur les langues en Acadie » (2009 : 19). Si la variété était déjà présente, elle n'avait jusque pas là pas été nommée par les locuteurs.

⁹ Voir le débat entourant le choix du slogan des Jeux de la francophonie canadienne 2017, *Right fiers* : <http://www.acadienouvelle.com/actualites/2016/02/04/right-fiers-le-slogan-des-jeux-de-la-francophonie-canadienne-derange/>.

¹⁰ Le phénomène commence en fait dans les années 70, avec des auteurs comme Guy Arsenault, Gérard LeBlanc et France Daigle, et bien sûr, Antonine Maillet; avec des musiciens et des groupes comme Mari-Jo Thério, Grand Dérangement et Radio Radio. Aujourd'hui, dans la période contemporaine, de nouveaux artistes émergent et s'inscrivent à leur manière dans ce mouvement de réappropriation.

Ainsi, les Acadiens, par l'entremise de leur artistes, se sont « emparés des discours sur la langue » (Boudreau et Violette 2009 : 19), revêtant de valeurs nouvelles des formes linguistiques stigmatisées. Aujourd'hui, les locuteurs continuent d'agir sur les représentations et de transformer les discours sur la langue afin de les adapter à la pluralité et la mondialisation grandissantes, alors que les linguistes, de leur côté, tentent de trouver de nouvelles façons d'étudier les pratiques linguistiques en tenant compte des conditions sociales, politiques et historiques qui les façonnent (Arrighi et Boudreau 2013 : 89-90).

1.3 – La traduction au Nouveau-Brunswick

Maintenant que nous avons décrit la situation linguistique et sociolinguistique du Nouveau-Brunswick – de toute évidence, de façon non exhaustive – il nous faut explorer le fait langagier qui se trouve au cœur de notre étude : la traduction officielle. Nous commencerons d'abord par dresser un portrait historique de l'activité en posant un regard sur l'institution traduisante qui a été fondée en réponse au régime linguistique de la province, le Bureau de traduction; nous regarderons ensuite comment le domaine a évolué au cours des cinq à dix dernières années, pour enfin passer en revue quelques études sur le rôle et la place de la traduction dans la société néo-brunswickoise, dans l'espoir de présenter une vue d'ensemble de l'industrie et de la profession à l'heure actuelle.

1.3.1 – Historique du Bureau de traduction du Nouveau-Brunswick

Comme nous traiterons dans cette thèse de la traduction officielle au Nouveau-Brunswick, nous ferons ici un survol de l'histoire de l'une de ses principales institutions traduisantes : le Bureau de traduction¹¹. Certes, le BTNB ne constitue pas le seul lieu où s'est effectué et où s'effectue toujours la traduction gouvernementale. Or, si nous choisissons d'en parler ici afin de donner les grandes lignes de l'histoire de la traduction dans cette province, c'est que nous

¹¹ Ci-après « BTNB ».

croyons que son rôle dans l'évolution de l'activité et de l'industrie y a été primordial; nous croyons également que l'historique du BTNB illustre bien les différentes sphères de l'activité traductive au Nouveau-Brunswick, ainsi que ses diverses dimensions.

C'est ainsi que, le 15 août 1967, le BTNB ouvre ses portes à Fredericton. Alors intégré au Secrétariat provincial, il passera aux mains du ministère de l'Approvisionnement et des Services en 1972, pour ensuite être incorporé au ministère des Services gouvernementaux en 2012, puis à Services Nouveau-Brunswick en 2015, duquel il fait encore partie aujourd'hui. À ce moment, il a comme mandat "to provide the Legislative Assembly and all of the provincial departments and agencies with the possibility of serving New Brunswickers in both of Canada's languages" (Secrétariat provincial, rapport annuel 1968). Ainsi, le BTNB est créé en prévision de la législation linguistique qui sera bientôt adoptée dans la province et dans l'ensemble du pays, et qui fera de l'anglais et du français les deux langues officielles.

En 1967, le BTNB s'occupe de la traduction (de l'anglais vers le français et vice-versa) de documents provenant des ministères et des agences provinciales. Il s'acquitte également de l'interprétation simultanée lors des sessions de l'Assemblée législative et des réunions de ministères et des agences gouvernementales. Enfin, le BTNB offre de l'appui technique en traduction ("*technical assistance in translation*") lorsque nécessaire à l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Il produira, pendant l'année 1967-68, plus de 5 000 pages de traduction, ce qui équivaut approximativement à 1,2 millions de mots (Secrétariat provincial, rapport annuel 1968).

La demande de traduction augmentera considérablement au cours des années qui suivront, notamment lorsque sera adoptée la *Loi sur les langues officielles* en 1969 et lorsque le BTNB sera transféré au Bureau au ministère de l'Approvisionnement et des Services en 1972. En effet, lors de l'exercice financier de 1972-73, le volume de traduction passe de 12 021 pages à 20 350 pages, ce qui représente une augmentation de plus de 8 000 pages en l'espace d'un an. De

plus, depuis sa mise sur pied, le BTNB a également été chargé de la traduction des lois révisées du Nouveau-Brunswick, en plus de se doter de comités de terminologie mixtes, qui s'occupent de répondre aux besoins linguistiques ponctuels des ministères et d'élaborer des lexiques (Approvisionnement et Services, rapport annuel 1973). L'effectif du BTNB augmente lui-aussi; au total, 43 personnes (traducteurs, interprètes, cadres et employés de bureau) forment l'effectif du Bureau en 1974. Cela dit, malgré cette croissance, le BTNB peine à trouver des traducteurs et des réviseurs qui possèdent une formation adéquate. En fait, en 1973, seulement un employé permanent détenait un diplôme en traduction (*ibid.*).

À mesure que progressent les années 70, le BTNB continuera de prendre des mesures afin d'améliorer la prestation de ses services et d'augmenter sa productivité, le tout afin de répondre à la demande toujours croissante. Dans le rapport annuel de 1975-76, on mentionne pour la première fois l'établissement des normes de production pour la traduction et la révision. Malgré l'accent marqué qui est placé sur la productivité dès le début, on accorde également une place d'importance à la qualité des textes produits : « Toutefois, si elle doit avoir une valeur, cette augmentation doit se produire à la fois au niveau *de la qualité* et au niveau *de la quantité* du travail » (Approvisionnement et Services, rapport annuel 1975-76). Pour atteindre ces objectifs, on mise notamment sur la formation et le perfectionnement professionnel.

À l'aube des années 80, le BTNB crée un réseau de traducteurs indépendants afin de répondre aux demandes de traduction des ministères, qui continuent de dépasser sa capacité de traduire à l'interne. Au cours des années qui suivront, le BTNB fera de plus en plus appel à des fournisseurs extérieurs pour répondre à la demande. En fait, vers la fin de la décennie, c'est plus de la moitié de la charge de travail du BTNB qui sera remise à contrat (61 % en 1989-90; Approvisionnement et Services, rapport annuel 1989-90). Il est intéressant de noter, toutefois, que des efforts sont déployés afin d'octroyer les travaux à l'intérieur de la province, compte tenu

du potentiel économique que pourrait avoir l'industrie de la traduction. Quant au recrutement de traducteurs qualifiés, une amélioration nette peut être remarquée pendant cette période, notamment en raison de collaborations étroites avec l'École de traduction et d'interprétation de l'Université de Moncton et l'offre de bourses. Cependant, l'embauche de cadres et de réviseurs, elle, est toujours ardue. Des efforts seront continuellement déployés à ce niveau. Enfin, les rapports annuels du BTNB pendant les années 80 démontrent qu'il tente de demeurer au fait des améliorations techniques et technologiques. Il est déjà clair, à ce moment, que le BTNB mise sur les technologies afin d'augmenter sa capacité de production et sa rapidité d'exécution.

Les années 90 et 2000 pourraient être caractérisées par une certaine stabilité, dans le sens où les tendances observées précédemment demeurent plus ou moins les mêmes : la demande subit presque toujours une croissance d'année en année, la formation continue de s'améliorer – on entreprend maintenant l'embauche de stagiaires – les progrès technologiques permettent d'augmenter l'efficacité des services, et une grande partie des travaux sont octroyés à la pige, quoique l'on remarque, toutefois, une diminution des contrats octroyés à des Néo-Brunswickois (Approvisionnement et Services, rapport annuel 1994-95). Dans ses rapports, le BTNB se décrit de plus en plus comme un « chef de file » pour l'industrie de la traduction, invoquant son expertise linguistique, sa contribution à la formation et son apport économique (Approvisionnement et Services, rapport annuel 1998-99). Si, au milieu des années 90, 70 % des demandes de traduction étaient de l'anglais vers le français, ce pourcentage verra une ascension progressive au fil des ans, atteignant parfois même 90 %.

1.3.2 – La traduction au Nouveau-Brunswick : une situation qui inquiète

À partir de 2012 – année où le BTNB est intégré aux Services gouvernementaux – il est possible de percevoir certains changements dans les méthodes, le mandat et l'orientation du BTNB. Dans le rapport de 2012-2013, bien que l'on fasse mention de l'importance de la « qualité

égale de communications gouvernementales » dans un régime de bilinguisme officiel (CLO, rapport annuel 2013-13), on remarque cependant une nette inclinaison vers le rendement et la réduction des coûts, que l'on explique, d'une part, par l'introduction d'une méthode de segmentation des textes et, d'autre part, par la modification du processus d'appel d'offre qui permettra au gouvernement « de bénéficier de prix plus concurrentiels » (Services gouvernementaux, rapport annuel 2012-13). Pour la première fois, les mots « économie » et « dépenses » sont utilisés à répétition dans les rapports, ce qui découle peut-être des « objectifs du gouvernement en matière d'amélioration continue et de réduction des coûts » (*ibid.*).

Cependant, dans son rapport de 2012-2013, le commissaire aux langues officielles, Michel Carrier, exprime certaines inquiétudes par rapport à la situation du BTNB depuis 2010, notamment en ce qui a trait à son mode de financement. En effet, en 2011, le budget de base du BTNB subit une réduction de 16 % par rapport à l'année précédente, un chiffre que le commissaire juge haut, mais que la direction justifie par une hausse projetée des revenus du BTNB, qui serait entraînée, toujours selon les estimations de la direction, par l'usage des nouvelles technologies afin d'augmenter la productivité, ainsi que par la modification des processus d'appel d'offres aux fournisseurs extérieurs (CLO, rapport annuel 2013-13 : 22). De plus, les budgets d'allocation sont supprimés et remplacés par une redistribution de 1,8 millions de dollars du budget du BTNB aux ministères et agences gouvernementales. Or, de ce montant, seulement 35 % sera utilisé pour fin de traduction par les ministères, causant ainsi une diminution importante du volume de mots traduits par le BTNB. Ce système, selon le commissaire, permettrait aux ministères de réaliser des économies en supprimant le recours à la traduction, ce qui n'est pas sans compromettre « le respect des obligations liées à la *Loi sur les langues officielles* » (*ibid.*).

À cette précarisation s'ajoute le fait qu'une grande partie des demandes reçues par le BTNB sont des demandes urgentes (30 % en 2011-2012), ce qui nuit au processus de révision et de contrôle de la qualité des documents; le BTNB ne dispose tout simplement pas des ressources nécessaires pour traiter un tel nombre de demandes assorties de délais aussi serrés. Le commissaire s'interroge également sur le fait que certains organismes du gouvernement ne soient pas contraints à avoir recours aux services du BTNB pour leurs besoins en traduction; selon lui, le contraire pourrait avoir des répercussions positives, par exemple un plus grand contrôle de la qualité des communications au sein des institutions de l'État ainsi qu'une génération accrue de revenus pour le BTNB.

En somme, le commissaire aux langues officielles s'inquiète de la direction que prend la traduction dans l'appareil gouvernemental. Pour lui, l'offre de services de traduction de qualité va de pair avec le respect du statut d'égalité des langues officielles dans la province. Ce n'est pas, toutefois, la fin de ses soucis. En août 2015, le gouvernement du Nouveau-Brunswick annonce qu'il considère faire appel à un seul fournisseur privé pour ses besoins de traduction. Si la possibilité de réaliser des gains en argent et en efficacité est alléchante, elle n'est pas sans risque; en effet, l'appel d'intérêt laisse dans l'ombre la place et le rôle qu'aurait le BTNB dans le cadre de ce nouveau fonctionnement. L'annonce est d'ailleurs aussitôt décriée dans les médias par les militants des droits linguistiques. Le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, Fernand de Varennes, affirme que le recours à un seul fournisseur de traduction risque d'entraîner le recours à des traducteurs « généralistes » pour des traductions spécialisées, ce qui risquerait d'avoir un effet sur la qualité des textes et la compréhension, des éléments non-négociable en général, mais surtout dans le cas de traductions juridiques (Acadie Nouvelle, 13 octobre 2015 :

6). La nouvelle commissaire aux langues officielles, Katherine d'Entremont, recommande quant à elle de procéder avec prudence, citant le rôle du BTNB dans le régime de bilinguisme officiel :

Les services du Bureau de traduction sont une pièce maîtresse de la prestation de services bilingues de qualité au Nouveau-Brunswick. Le statut d'égalité du français et de l'anglais dans la province oblige le gouvernement à fournir des services de qualité égale dans ces deux langues. Par conséquent, la qualité des services de traduction ne doit en aucun cas être compromise. (Acadie Nouvelle, 25 août 2015 : 7).

En réponse à cette controverse, la commissaire recommandera « d'élargir et de renforcer [le mandat du BTNB] afin qu'il puisse appuyer davantage la vitalité des deux langues officielles dans la province » (CLO, rapport annuel 2015-16). Cet élargissement comprend notamment une invitation à l'endroit de tous les organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles* de faire appel au BTNB pour leurs besoins en traduction. Cette initiative serait, selon la commissaire, un gain significatif, notamment puisque les associations professionnelles sont assujetties à la LLO depuis juillet 2016, tout comme l'étaient déjà les sociétés de la Couronne et certaines municipalités. Notons, toutefois, que la commissaire ne fait *qu'inciter* ces organismes à faire appel au BTNB; à ce jour, rien ne les y contraint.

La situation précaire de la traduction n'est pas un phénomène qui se limite au Nouveau-Brunswick; en fait, les changements et les suppressions se font sentir dans l'ensemble du pays. En 2016, le Comité permanent des langues officielles publie un rapport dans le cadre duquel il mène un examen complet du Bureau de la traduction fédéral¹². L'étude est entreprise afin d'examiner les répercussions sur les langues officielles de la réduction de l'effectif du BTF au cours des dernières années ainsi que de l'introduction d'un logiciel de traduction automatique (le logiciel *Portage*, qui a fait couler beaucoup d'encre dans les médias). Le rapport fait notamment ressortir le rôle de la traduction dans le régime de bilinguisme; on s'inquiète que les récents changements au BTF puissent porter atteinte aux droits linguistiques des citoyens, notamment en raison du fait qu'on considère que le principe d'égalité linguistique repose sur

¹² Ci-après « BTF ».

l'accès à des textes de *qualité égale* dans les deux langues officielles (2016 : 8-9). Les témoins font également ressortir une problématique plus large qui sévit depuis un bout de temps au sein de la fonction publique : celle d'une « érosion des langues officielles » ainsi que d'une asymétrie concernant l'usage des langues (2016 : 9-10). En guise de conclusion à son rapport, le Comité recommandera que le gouvernement reconnaisse le rôle important du BTF, en plus de former et de sensibiliser la fonction publique à son égard. Il recommandera également au gouvernement d'allouer au BTF les ressources financières suffisantes afin qu'il puisse s'acquitter de son mandat et de « rétablir l'expertise perdue » qu'on y retrouvait jadis (2016 : 32). Enfin, il recommande que le gouvernement se penche sur le statut du BTF et sur son rôle dans le respect des langues officielles du pays (2016 : 40).

1.3.3 – Les études sur la traduction au Nouveau-Brunswick

Pour terminer cette partie sur la situation traductive du Nouveau-Brunswick, nous passerons en revue certaines des études qui abordent les différents enjeux et particularités de la traduction dans cette province « officiellement bilingue ». Si les travaux qui traitent de la traduction au Nouveau-Brunswick sont relativement peu nombreux, les recherches qui existent sont exhaustives et révélatrices, traitant du rôle et la place qu'occupe l'activité traductive tant à la fonction publique que dans le secteur privé. Bien qu'elles ressortent principalement de la traductologie, ces études empruntent également de leurs concepts à la sociolinguistique, tout comme nous nous proposons de le faire dans la présente recherche. Nous reviendrons sur leur méthodologie et leur cadre épistémologique et théorique dans le deuxième chapitre de cette thèse. Pour le moment, nous nous limiterons à certaines de leurs observations qui nous permettront de compléter ce portrait de l'activité traductive au Nouveau-Brunswick.

Dans une thèse de doctorat en linguistique publiée en 1999, Lise Dubois s'intéresse à la place et au rôle de la traduction dans la société néo-brunswickoise, plus précisément au sein de la

fonction publique provinciale. Dans un premier temps, une étude descriptive des lois, des attitudes et des comportements langagiers des citoyens, des flux traductionnels et des langues en usage à la fonction publique révélera que le régime de bilinguisme institutionnel de la province passe par la traduction, et que, si l'anglais est la langue du travail et de la création, le français, lui, n'est que langue de traduction. Elle démontre aussi que non seulement la répartition des langues est inégale, mais qu'il existe des rapports de force asymétriques entre ces langues et leurs locuteurs (75-110). Dans un deuxième temps, Dubois s'intéresse à la place que tient la traduction dans le discours social de la société acadienne. Pour ce faire, elle mènera une analyse d'un corpus de presse et de textes d'opinion entre les années 1890 et 1990, dans laquelle elle s'intéressera à trois thèmes connexes : la traduction, le bilinguisme officiel et la langue. Sur la traduction, elle conclura que les attitudes des Acadiens gravitent autour de deux pôles : d'une part, la traduction comme modalité du bilinguisme institutionnel est la preuve de l'égalité des deux communautés linguistiques; l'absence de traduction est surtout perçue comme une injustice et une entrave à l'égalité. D'autre part, si la traduction symbolise l'égalité, elle est souvent perçue comme un danger qui risque, faute de prudence, de mener à l'assimilation (208). Quant aux discours sur le bilinguisme et la langue, elle note que la perception positive du bilinguisme par la société acadienne provient peut-être du mythe du bilinguisme collectif¹³, en plus de faire remarquer la présence d'idéologies diglossiques chez les francophones ainsi qu'une ambivalence quant à la norme linguistique à adopter (185; 192-204). Enfin, Dubois s'intéresse à la place de la variété traduite au sein des autres variétés linguistiques en Acadie. À l'aide d'une analyse textuelle d'une traduction et de sa révision, elle fait ressortir les disparités qui existent entre les traducteurs et les

¹³ Selon Phlipponneau : « S'il est vrai que le bilinguisme collectif fait référence à un projet de société auquel sont invitées à participer deux communautés linguistiques, il n'en demeure pas moins que l'histoire des langues à travers le monde démontre que là où coexistent une langue dominante et une langue dominée, le bilinguisme devient surtout le propre de l'ethnie minoritaire » (1991 : 56).

clients quant à la norme à utiliser, et conclut qu'au final, l'Acadie n'en est pas encore venue à ériger un modèle linguistique à privilégier, ce qui, fait-elle remarquer, n'est pas étonnant vu les fonctions sociales et symboliques dont est revêtue la langue dans le milieu à l'étude (251).

Dans une étude parue en 2014, Matthieu LeBlanc s'intéresse lui aussi à la traduction gouvernementale, cette fois-ci au sein d'un ministère fédéral situé à Moncton. Ses conclusions seront largement celles de Dubois : les deux langues n'ont pas les mêmes fonctions ni le même prestige dans ce milieu de travail, et la traduction masque une certaine asymétrie qui existe au sein de la fonction publique (552). C'est donc la traduction qui donne toute sa place au français, ce qui peut avoir des implications quelque peu paradoxales :

Si la traduction permet au gouvernement de s'afficher dans les deux langues et donc de répondre à ses obligations en matière de langues officielles, en revanche elle ne contribue pas toujours à l'épanouissement des francophones minoritaires en tant que société expressive (LeBlanc 2014 : 553).

Les études les plus récentes sur la traduction au Nouveau-Brunswick se penchent sur le lien entre les technologies, la mondialisation et les transformations qui se sont opérées dans les milieux de traduction dans les récentes années. Dans un article de 2014 qui examine la traduction dans un grand cabinet situé dans la région du Grand Moncton, Dubois et LeBlanc argumentent que la technologisation du milieu de travail ainsi que la réorganisation des tâches afin de rentabiliser la traduction en tant ressource économique donnent lieu des changements profonds dans les pratiques des traductrices, changements qui, à leur tour, transforment leur rôle et leur statut (124). L'étude du discours dans ces milieux démontre également que les traducteurs sont non seulement conscients des changements qui s'opèrent depuis une quinzaine d'année dans leur domaine, mais s'inquiètent aussi des effets négatifs que ceux-ci pourraient entraîner, notamment sur la qualité des textes (LeBlanc 2016 : 6). Ce qui est intéressant, toutefois, c'est que pour les traducteurs, la qualité ne touche pas seulement la question du travail bien fait ou le désir de

concorde avec la « manière canadienne de traduire », telle qu'enseignée dans les écoles de traduction canadiennes; elle tient, à leur avis, un rôle social important pour la société réceptrice (*ibid.* : 15-16).

1.4 – Conclusion

Ce chapitre avait comme objectif de situer notre objet de recherche, la traduction officielle, dans son contexte géopolitique, historique et social. Certes, il y a des éléments de ce contexte sur lesquels nous n'avons pu touché que brièvement, et de façon trop générale. Or, il nous apparaissait essentiel d'effectuer ce survol, dans la mesure où nous visons étudier les discours et les pratiques traductives en tenant compte de leur insertion dans un lieu et un temps donnés, en plus d'investir notre recherche d'une « perspective historicisante » (LeBlanc 2008 : 51). Ce survol nous aidera, nous l'espérons, à mieux saisir les enjeux qui entourent l'activité traductive dans le milieu à l'étude. Dans le chapitre qui suit, nous creuserons les fondements théoriques de notre objet d'étude, et tenterons d'expliquer la façon dont nous entrevoyons d'entreprendre de l'étudier d'un point de vue épistémologique et méthodologique.

CHAPITRE II

LA TRADUCTION OFFICIELLE EN MILIEU MINORITAIRE : OBJET D'ÉTUDE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

2.0 – Introduction

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'objectif de cette recherche est d'examiner les multiples facettes de la traduction officielle, envisagée comme pratique langagière et sociale, dans la société néo-brunswickoise, où le français occupe une position minoritaire. Avant d'entrer dans notre analyse, toutefois, il nous apparaît nécessaire de situer nos recherches, d'une part, afin d'en expliquer les fondements théoriques et méthodologiques, et d'autre part, afin de donner les raisons qui nous motivent à les entreprendre. Comme il s'agit d'un travail à la portée limitée, nous ne tiendrons pas compte, de façon exhaustive, de toutes les études dans lesquelles s'inscrit notre sujet. Or, nous tenterons toutefois de passer en revue les travaux fondateurs, tout en définissant les concepts-clés qui sous-tendent notre cadre théorique et méthodologique. Nous tenterons aussi d'identifier, le cas échéant, ce que les recherches actuelles laissent dans l'ombre, afin de voir si nos propres recherches pourraient servir, si non à combler certaines lacunes, du moins à assurer la continuation des travaux qui portent sur la traduction telle qu'elle est envisagée ici.

Dans ce chapitre, nous aborderons d'abord la **traduction officielle** comme objet d'étude. Nous tenterons de définir le concept et de démontrer en quoi son étude peut s'avérer révélatrice dans un endroit comme le Nouveau-Brunswick, où ce type de traduction occupe une place importante. Par la suite, nous présenterons l'état de la question des études sur la **traduction** en lien avec les **minorités**, afin de voir ce que l'étude de la traduction en contexte minoritaire peut apporter à la traductologie. Nous verrons également, dans cette partie, comment est conçu et opérationnalisé le concept de minorité au sein de la discipline. Cette discussion de la traduction et

des minorités nous amènera à spécifier l’insertion de notre étude dans les grands courants de la traductologie, plus spécifiquement les recherches issues des **tournants culturel et sociologique** qui traitent des rapports de force au cœur de l’activité traductive ainsi que de la traduction à l’ère du post-colonialisme, souvent liée à l’étude des sociétés minoritaires. Nous verrons comment la traduction en est venue à être considérée comme une **pratique sociale**, en puisant tant dans la traductologie que dans la discipline connexe de la **sociolinguistique critique**. Enfin, nous explorerons les **fonctions et les effets** souvent paradoxaux de la traduction en contexte de plurilinguisme, ce qui nous portera à poser notre problématique et à la situer dans les travaux-phares qui ont servi de point de départ à notre recherche.

2.1 – Objet d’étude, cadre théorique et problématique

2.1.1 – La traduction officielle comme objet de recherche

Le premier concept qui est au cœur de notre analyse est celui de *traduction officielle*. Il s’agit d’un terme qui est difficile à définir, notamment en raison du flou sémantique qui l’entoure, ses diverses acceptions étant tantôt larges et globales, tantôt limitées à des domaines spécialisés¹⁴. Son usage n’est pas non plus très répandu au sein de la traductologie, qui lui préfère son proche parent *traduction institutionnelle*, sur lequel nous reviendrons. Or, pour les fins de ce travail, nous utiliserons le terme *traduction officielle* pour désigner toute traduction qui « se fait entre langues légiférées dans une entité politique (État, région, ville, organisation internationale) constituée légalement. De plus, le terme pourrait s’appliquer aux types de textes [...] identifiés dans la législation sur les langues officielles » (Lane-Mercier, Merkle et Meylaerts 2014 : 471). Ainsi, dans notre contexte, où l’usage des deux langues est gouverné par un régime de bilinguisme officiel, nous nous intéresserons surtout à la traduction produite par les institutions

¹⁴ Par exemple, dans le domaine juridique, *traduction officielle* a une définition beaucoup plus étroite; ainsi, nous n’entendons pas, dans ce texte, la traduction officielle au sens de « document officiel » ou de version traduite ayant force égale de droit.

étatiques, donc issues de la sphère publique, sans toutefois exclure la traduction qui se fait dans le domaine privé et associatif. S'il nous semble nécessaire de prendre compte de la traduction produite à l'extérieur de la fonction publique, c'est que nous considérons qu'en contexte de plurilinguisme, toute traduction entretient forcément un lien avec les régimes linguistiques, qu'il soit direct ou indirect, sans compter que les plus grands clients des cabinets privés sont souvent issus de la fonction publique.

Pourquoi l'étude de la traduction officielle? Nous espérons, d'une part, que notre recherche viendra combler ce que certains considèrent comme une relative absence de recherches sur la traduction non littéraire ou pragmatique. En effet, Federica Scarpa, dans son ouvrage sur la traduction spécialisée, fait remarquer que, outre les ouvrages didactiques, il existe une minorité de travaux sur la traduction non littéraire – seulement 10 % des articles répertoriés dans le BITRA¹⁵ porteraient sur la traduction spécialisée (2010 : x). Elle n'est pas la seule à faire ressortir cette lacune; Cronin déplore ce qu'il décrit comme « [the] relative absence of in-depth investigation of non-literary translation which relates it to larger questions of culture, society and language » (2003 : 2). Il s'étonne d'ailleurs de cette absence, compte tenu de l'omniprésence de la traduction pragmatique dans presque tous les domaines de la société. Or, dans une ère où les rapports et les échanges entre les communautés se multiplient constamment, il devient de plus en plus difficile pour la traductologie de ne pas s'intéresser au potentiel que représente l'étude de la traduction non littéraire. D'abord, l'étude de la traduction pragmatique, de par son insertion dans les « institutions et la vie quotidienne », pourrait permettre de mieux comprendre le phénomène complexe de la traduction dans sa dimension « sociopolitique, socioculturel[le] et sociolinguistique » (Delisle 1987 : 22). Qui plus est, elle serait idéale pour étudier « le rôle et la position de la traduction » dans les régimes de plurilinguisme officiel ainsi que l'interaction de

¹⁵ Bibliography of Interpreting and Translation.

cette activité avec le statut des langues, les politiques linguistiques et l'aménagement linguistique (Lane-Mercier, Merkle et Meylaerts 2014 : 476). Dans le même ordre d'idée, l'étude de la traduction non littéraire, qu'elle soit scientifique, technique ou commerciale, va aussi de pair avec l'étude des minorités linguistiques, en ce qu'elle permet d'observer la vitalité linguistique des langues minoritaires (*ibid.*) ainsi que la construction identitaire de ses locuteurs (Cronin 1998 : 150). Bref, le potentiel de l'étude de la traduction officielle repose dans le fait qu'elle se présente comme un *reflet* ou un *baromètre* des sociétés dans lesquelles elle s'insère (Dubois 1999). À l'aube de l'instauration du régime de bilinguisme canadien, qui a créé un véritable « boom » traductif à l'échelle du pays, Pierre Cardinal affirmera que « ... de par son évolution récente, la traduction est à l'heure actuelle un véritable miroir linguistique des rapports sociopolitiques institués entre les membres des deux communautés linguistiques officielles du pays » (Cardinal 1978 : 145). La traduction officielle, en tant qu'activité langagière institutionnalisée, devient donc indissociable de la conjoncture politique et sociale, capable d'en faire ressortir les ramifications et d'en éclairer les complexités.

Cependant, qu'entendons-nous par *activité langagière institutionnalisée*? L'étude de la traduction officielle, comme nous l'avons mentionné plus tôt, fait intervenir la notion de *traduction institutionnelle*, qui a été l'objet d'un certain nombre d'études dans les récentes années, notamment depuis l'introduction des théories sociologiques en traduction (que nous aborderons plus loin). Le concept d'*institution*, issu de la sociologie, a été opérationnalisé afin de servir à l'étude de la traduction. S'il existe divers types d'institutions, allant du plus abstrait – comme la religion – au plus concret – comme un gouvernement ou une corporation – tout ce qui peut être défini comme « a form of uniform action governed by role expectations, norms, values and belief systems » peut en effet être considéré comme une institution (Koskinen 2011 : 54). Dans le même ordre d'idées, toute entité offrant des services de traduction peut également être conçue ou définie

comme étant une *institution traduisante*. Brian Mossop, qui sera l'un des premiers à parler du rôle des institutions en traduction, soutient que ces systèmes de normes et de valeurs qui gouvernent l'action des institutions traduisantes sous-tendent également leurs choix et leurs méthodes de traduction. À titre d'exemple, il suggère que le Bureau de la traduction canadien, en tant qu'institution traduisante, adopte une façon de traduire qui découle directement des obligations du gouvernement en matière de bilinguisme du gouvernement, derrière lesquels se cachent des buts précis : le respect des droits linguistiques des citoyens, d'une part, mais aussi la promotion d'un « vivre-ensemble » harmonieux qui viendrait atténuer les conflits linguistiques entre anglophones et francophones et solidifier la cohésion sociale du pays (Mossop 1988 : 67).

Ainsi conçue, la traduction se trouve investie de fortes composantes idéologiques. L'étude de la traduction dans des endroits où celle-ci fait partie intégrante de la vie publique peut donc faire ressortir ces idéologies, en plus de mettre en lumière les motifs qui guident les actions des institutions traduisantes. Si les idéologies soutenues par les institutions et les méthodes traductives qui en résultent varient largement d'un cas à l'autre, il existerait cependant des tendances récurrentes dans les phénomènes traductifs observés, celles-ci permettant de classer la traduction institutionnelle comme genre en soi. En effet, Koskinen fait remarquer qu'en contexte institutionnel, il existe presque toujours un besoin pour la traduction de se faire communicative, c'est-à-dire de « parler » au public auquel elle est destinée (2011 : 58). Or, comme la traduction institutionnelle s'effectue le plus souvent en contexte de plurilinguisme où sont en contact des groupes minoritaires avec un groupe majoritaire, la traduction peut finir par avoir, à l'inverse, un effet dissimulateur :

The constant communicative function of all translated versions also creates the need for maintaining the “illusion” or “legal fiction” that multilingual legislation is simultaneously drafted in several languages. To produce the image that the institution speaks to you directly in many tongues, the translator's role needs to be effaced. Institutional translation therefore

often (though not always) hides its translational origins (Koskinen 2011 : 58).

Paradoxalement, la traduction sert donc, en contexte institutionnel, tant à promouvoir qu'à entraver la communication (Mossop 1990 : 349). Nous reviendrons plus loin sur les fonctions souvent ambiguës de la traduction dans les milieux plurilingues. Ce qu'il importe de mentionner ici, ce sont les répercussions concrètes, même si parfois non souhaitées, que peuvent avoir les institutions traduisantes sur les langues et, partant, les groupes linguistiques en contact. Dans le contexte canadien, Mossop avance que les choix traductifs du gouvernement ont eu un rôle direct dans le façonnement des rapports – et souvent des luttes – entre anglophones et francophones (1988 : 68). La question se pose donc : quel effet la traduction officielle – et partant, institutionnelle – a-t-elle sur les rapports qu'entretiennent les Néo-Brunswickois avec leur langue, la langue de l'autre et le bilinguisme en tant qu'institution? Il s'agit là d'une des questions à laquelle cette thèse tentera d'offrir des réponses¹⁶.

2.1.2 – Traduction et minorité

2.1.2.1 – Quelques mots sur le concept de minorité

Nous avons parlé, à la section précédente, de la pertinence de la traduction officielle comme objet d'étude. Si une telle discussion s'insère bien sûr dans la foulée des travaux sur les sociétés plurilingues, elle s'insère aussi dans une discussion de la traduction en relation avec les minorités linguistiques. En effet, le concept de minorité se trouve également au cœur de nos questionnements sur la traduction au Nouveau-Brunswick. Tout comme dans le cas de la traduction officielle, les minorités n'ont été que très peu abordées dans le cadre d'études

¹⁶ Si nous avons cru bon de mentionner la traduction institutionnelle, c'est non seulement parce qu'il s'agit d'un concept connexe à la traduction officielle, mais également car nous croyons que son étude s'insère tout à fait dans l'étude des fonctions paradoxales de la traduction en milieu minoritaire (voir « fonction dissimulatrice » mentionnée ci-dessus). L'ensemble de notre thèse, toutefois, se concentrera sur le concept de traduction officielle.

traductologiques. Cette relative absence de recherches mettant en relation la traduction et les minorités s'explique peut-être, d'une part, par le cantonnement de la traductologie, à ses débuts, dans des considérations pour la plupart linguistiques, axées sur les questions du « comment traduire ». D'autre part, il est généralement admis que la traductologie a posé un regard plutôt occidental sur le phénomène traductif dans son ensemble, ce qui a inévitablement eu pour effet de laisser dans l'ombre un grand nombre de langues et de nations dans la transmission des savoirs sur la traduction. Enfin, il y a peut-être le fait que, comme tout domaine de recherche tend à avoir une *lingua franca* – dans notre cas comme dans beaucoup d'autres, l'anglais – les sociétés minoritaires étaient forcément limitées dans leur capacité à transmettre les connaissances qu'ils auraient pu recueillir dans leurs milieux spécifiques. Tout cela étant dit, il serait faux d'affirmer qu'il n'existe pas un certain nombre de travaux portant sur les minorités en traduction, notamment depuis l'introduction des recherches soulignant les dimensions culturelles et sociales de la traduction, plus spécifiquement les études postcoloniales.

Mais avant de passer en revue les travaux fondateurs sur l'objet traduction/minorité, il est essentiel de revenir sur ce qui constitue une minorité ou une langue minoritaire ou minorée¹⁷. Nous avons déjà touché, dans le chapitre précédent, sur la notion de minorité et de minorisation dans le contexte acadien, spécifiant qu'une minorité pouvait être ainsi définie selon des critères quantitatifs – démographiques, par exemple – et qualitatifs – sociologiques, politiques et historiques (Boudreau et Violette 2009 : 14). Or, dans le domaine de la sociolinguistique, d'où est largement issu le concept de minorisation linguistique, tous ne s'accordent pas sur une définition absolue de ce qui constitue une minorité ou une langue minoritaire. Dans une perspective plus

¹⁷ Nous sommes consciente qu'il existe un dédoublement terminologique ainsi qu'un flou sémantique autour des termes « minoritaire » et « minoré ». Pour les fins de ce travail, nous utiliserons les qualificatifs de façon interchangeable, quoique nous préférons souvent l'usage de « minoritaire ». Nous utiliserons également de façon interchangeable « minorité » et « langue minoritaire », même si nous sommes conscients qu'ils ne représentent pas toujours la même réalité.

large, ou « macrolinguistique », le caractère minoritaire d'une langue peut être déterminé par des facteurs extralinguistiques et sociolinguistiques, comme par exemple le territoire, le statut officiel, l'usage au sein des institutions, l'usage comme langue d'enseignement et la normalisation (Kasbarian 1997 : 185-186). Si ces critères sont utiles pour établir une certaine catégorisation des langues minoritaires, ils ne permettent pas, comme le fait remarquer Kasbarian, de tenir compte du caractère hétérogène et diversifié des communautés linguistiques (1997 : 187). Il propose donc en deuxième lieu une définition plus microlinguistique, dans le cadre de laquelle c'est l'interprétation et l'évaluation subjective des langues par les locuteurs qui, en contexte de plurilinguisme, déterminent la minorisation. Ainsi, comme l'affirme Kasbarian, « c'est l'asymétrie interactionnelle caractérisée par l'inégalité de position des différents usages (une langue pouvant occuper une position dominante ou dominée suivant les contexte[s] de l'échange) qui rend compte du processus de minorisation » (1997 : 187).

En traductologie, les définitions du concept de minorité rejoignent en partie celles offertes par les sociolinguistes, quoiqu'elles soient recadrées dans le contexte de l'étude de la traduction. Pour Venuti, notamment, les langues minoritaires sont celles qui occupent une position secondaire par rapport à d'autres langues, tant d'une perspective culturelle que politique, dans un contexte social donné (1998 : 135). Sa conception des minorités n'est pas fixée par des critères absolus, mais est plutôt fondée dans l'interaction et la mouvance : "The terms 'majority' and 'minority' are relative, depending on one another for their definition and always dependent on a historically existing, even if changing, situation" (1998 : 135). Michael Cronin, quant à lui, abonde dans le même sens quand il considère le concept de minorité comme étant *dynamique* plutôt que *statique*. Selon lui, "'minority' is the expression of a *relation*, not an essence" (1995 : 86-87; nous soulignons). Ainsi, la minorisation d'une langue ne serait pas établie par des caractéristiques inhérentes à la langue même ou à ses locuteurs, mais par sa relation avec une ou

plusieurs autres langues, le produit d'un vécu historique propre et de facteurs politiques, économiques et culturels en constante évolution (*ibid.*). Comme l'affirme Cronin, "... *all languages are potentially minority languages*" (1995 : 87-88).

À la lumière de ces définitions ainsi que du portrait historique et sociologique que nous avons dressé au chapitre précédent, il devient clair que le français en Acadie du Nouveau-Brunswick a subi et subit toujours une certaine forme de minorisation. Or, au cours des dernières années, certains auteurs issus du domaine de la traductologie ont proposé une conception plus restreinte des minorités et des langues minoritaires. Pour Branchadell, notamment, seules les langues n'ayant pas de statut officiel peuvent être considérées comme des "true minority languages" (2005 : 3). En ce sens, il ne considère pas que le français, au Canada, figure au rang des langues minoritaires. Cependant, l'auteur affirme également que "... 'less translated languages' applies to all languages that are less often the source of translation in the international exchange of linguistic goods, regardless of the number of people using these languages" (2005 : 1). Certes, sur la scène internationale, le français peut, sans l'ombre d'un doute, être considéré comme une langue « majeure », dans le sens où il est souvent la langue à partir de laquelle on traduit (on pense notamment à la traduction littéraire). Cela dit, comme nous l'avons montré au chapitre précédent, le français au Canada et au Nouveau-Brunswick est presque systématiquement langue traduite plutôt que langue traduisante. Ainsi, la définition de Branchadell, si elle permet de porter la traductologie à s'intéresser aux langues plus marginales et à s'éloigner des langues qui sont déjà l'objet d'une majorité impressionnante de travaux, fait pourtant fi de certaines considérations sociolinguistiques influençant la position réelle des

langues dans les divers milieux de plurilinguisme, considérations qui, comme nous l'avons déjà dit, se trouvent au cœur de notre étude¹⁸.

2.1.2.2 – Pourquoi l'étude des minorités en traduction?

Maintenant que nous avons défini ce que nous entendons par « minorité » et « langue minoritaire », nous pouvons poser la question de la pertinence de l'étude de la traduction en contexte minoritaire, ou en relation avec les langues minoritaires. En effet, qu'est-ce qui justifie que nous nous intéressions au lien entre traduction et minorités? Selon certains auteurs, la réponse à cette question repose dans la nature même des langues minoritaires, qui seraient à même de montrer sous un nouveau jour le processus de traduction, contribuant à l'élaboration de théories et de savoirs plus diversifiés et compréhensifs. C'est ce qu'avance Gideon Toury dans un article fondateur sur la traduction et les minorités, affirmant que les langues minoritaires, dans leur qualité de « weak target systems », constituent un terrain idéal pour étudier les mécanismes à l'œuvre dans le procédé de traduction (Toury 1985 : 7). Quoique la faiblesse inhérente des langues minoritaires puisse être remise en question, il ressort de ce constat que la traduction à partir des langues minoritaires ou vers celles-ci pose des problèmes spécifiques qui exigent des stratégies spécifiques, tant sur le plan linguistique que culturel, qui dépassent souvent le cadre des théories jusque-là considérées comme universelles. Ces problèmes et stratégies étaient d'ailleurs l'objet principal du numéro spécial de la revue *The Translator* paru en 1998 dédié à l'étude des minorités en traduction. Venuti, dans son introduction, affirmera des contributions :

The articles, reviews and course profile in this issue present a variety of case studies that illuminate the linguistic and cultural problems posed by such translating, as well as the economic and political agendas it has served. In the end, these pieces show that the concept of minority is worth exploring because it inspires innovation in translation practice and research. Minor cultures are coincident with new translation

¹⁸ La définition de « minorité » que nous retiendrons constitue donc un amalgame de celle de Boudreau et Violette citée en page 17 et de celles de Venuti et de Cronin citées ci-dessus.

strategies, new translation theories, and new syntheses of the diverse methodologies that constitute the discipline of translation studies. (1998 : 135-136)

Si cette avenue de recherche est bien sûr pertinente, elle implique un travail textuel et linguistique sur la traduction, ce qui dépasse le cadre de notre étude. Or, ce qui nous intéresse davantage, c'est ce que l'étude de la traduction en tant qu'activité peut révéler sur les langues et, partant, les communautés minoritaires dans lesquelles elles s'insèrent. En effet, si l'étude des minorités peut générer des connaissances sur la traduction, à l'opposé, l'étude de la traduction peut également permettre de mieux comprendre les dynamiques langagières et sociales des sociétés multilingues. Comme l'explique Millán-Varela, la traduction, comprise comme pratique culturelle et sociale, peut certainement nous permettre d'étudier les activités de traduction elles-mêmes, mais aussi "the complexe nature of the *contexts* in which they take place, as well as underlying *attitudes* and *conflicts*" (2003 : 155; nous soulignons). Ainsi conçue, la traduction devient un terrain fertile pour l'étude des contacts entre les groupes, les communautés linguistiques et les nations, permettant de poser un regard approfondi sur tout un éventail de phénomènes comme les constructions sociales, les discours, les rapports et les échanges entre les groupes, phénomènes qui, en milieu minoritaire, sont très rarement neutres.

Avant d'entamer une discussion sur la nature de ces phénomènes et sur les raisons qui nous amènent à considérer la traduction comme une pratique langagière et sociale, il nous faut répondre à une question importante : pourquoi la traduction? Qu'est-ce qui rend cette activité pourtant utilitaire si révélatrice en milieu de contact linguistique? En fait, c'est que la traduction tient, de par sa nature, une position d'avant-plan dans toute situation de médiation culturelle; activité d'apparence effacée, elle joue pourtant, dans ces contextes, un rôle central dans la production et la reproduction des discours véhiculés par les groupes en contact (Tymoczko 1999 : 15). En ce sens, la traduction participe activement à alimenter les conceptions que ces

groupes se font les uns des autres, et façonne, que ce soit directement ou indirectement, leurs interactions et leurs rapports (*ibid.*). Pour reprendre les propos de Maria Tymoczko, qui explique avec justesse la position stratégique de la traduction :

Where different people come together – in friendship or in enmity, in dominance or in resistance – they construct their interactions and their images of each other to a large extent through discursive practices. In the stories they tell themselves and the others, in their rituals of exchange, and in daily dealings, discourse is central to constituting the boundary between groups and to regulating their relations. [...] Inevitably, when people and nations speak different languages, the discursive practices at the heart of their interaction must turn on translation (1990 : 15).

Bref, la traduction, dans cette perspective, se trouve ancrée dans les discours qui sont au centre de l'interaction des sociétés minoritaires avec le monde qui les entoure; en tant que partie intégrante de ces discours, la traduction s'imbrique aussi dans les phénomènes sociaux, d'où sa conception en tant que pratique sociale. Il nous faut toutefois creuser davantage cette conception car, s'il est louable de la proposer, aussi faut-il tenter de nommer et de définir avec plus de précision les fondements théoriques qui la sous-tendent, en plus d'explorer les outils méthodologiques qui nous permettront de l'étudier plus concrètement.

2.1.3 – Culture, pouvoir, société : la traduction appréhendée comme pratique sociale

2.1.3.1 – Perspectives culturelles et sociales en traductologie

Nous avons établi à la section précédente que la traduction pouvait servir à éclairer la nature des rapports entre les groupes linguistiques en contact, en plus de tenir un rôle direct dans le façonnement de ces rapports, particulièrement en contexte minoritaire. Dans cette perspective, il devient clair que la traduction est plus qu'une simple activité linguistique, plus qu'un produit littéraire et esthétique, mais plutôt, comme nous y avons déjà fait allusion, une *pratique sociale*, située au croisement entre les pratiques langagières et sociologiques. Nous tenterons dans cette partie de préciser comment la traduction peut être conçue comme une pratique sociale, d'une part

en traçant l'évolution des dimensions culturelles, sociales et discursives de la traduction au sein de la traductologie. De plus, nous ferons également une incursion dans la sociolinguistique critique, afin de voir comment la langue est considérée comme pratique sociale dans cette discipline, et quels outils et théories peuvent être mobilisés afin d'en faire l'étude en relation avec la traduction.

S'il est vrai qu'à ses débuts, la traductologie demeurait largement ancrée dans des questions linguistiques, discipline d'où elle tire d'ailleurs une partie de ses origines, il serait généraliser que d'affirmer que les notions de culture et de social étaient auparavant complètement absentes des réflexions sur la traduction. Pour certains auteurs, la traduction était dès le départ une activité qui dépendait fortement de son contexte – textuel, extralinguistique ou culturel – et il s'ensuivait donc que toute étude qui entreprendrait d'évaluer le produit ou le processus de la traduction en tienne compte. Cela dit, si certains travaux précurseurs se distinguaient des courants de pensée dominants de l'époque, il reste que leurs contributions sont restées largement cantonnées dans des considérations linguistiques et textuelles, les aspects culturels et sociaux de la traduction demeurant des préoccupations de deuxième plan.

Ainsi, les dimensions culturelles et sociales de la traduction ne seront pas abordées de façon systématique en traductologie avant les années 1970-80, malgré leur mention constante et les allusions à la place qu'elles occupent dans l'activité traductive. Il faudra pour ce attendre ce que Bassnett et Lefevere consacreront plus tard comme le *cultural turn* (1990), changement de paradigme important qui amorcera la transformation progressive de la traductologie en une interdiscipline située à la croisée de domaines de recherche comme l'anthropologie, les *cultural studies*, les études postcoloniales et, un peu plus tard, la sociologie (Brisset 2010 : 71-72). De façon générale, le tournant culturel de la traductologie marque le passage de la réflexion sur la traduction des questions strictement linguistiques à des questions plus large de culture (Wolf

2002 : 185). Il n'est maintenant plus question de traduire des textes, et d'évaluer les traductions comme objets immuables et décontextualisés, mais bien de traduire des cultures, conceptions dynamiques qui tiennent compte des "broader issues of context, history and convention" dans lesquels s'insère la traduction (Bassnett 1998 : 123).

Au cœur des nouveaux questionnements de la traductologie se trouve la notion de « différence » (Venuti 1998). En effet, le passage de l'axe de recherche de la traductologie de la langue vers la culture fait ressortir les dimensions « humaines » et anthropologiques de la traduction; dès lors que l'on s'intéresse à la traduction comme étant imbriquée dans le tissu culturel de sociétés ou de groupes précis, l'on doit forcément considérer cette activité à la lumière des inégalités qui, la plupart du temps, caractérisent les rapports entre ces groupes et ces sociétés. Selon Brisset, cette réflexion émerge justement comme un élément central de l'étude de l'activité traductive dans le nouveau paradigme culturel : "At the core of the new cultural questioning of translation lay the asymmetry in the weight given to languages and cultures and in the relations of force and power between human and social groups" (2010 : 72).

Le postulat selon lequel la traduction doit être étudiée en relation avec les inégalités sociales et les luttes de pouvoir nous semble particulièrement pertinent, puisqu'il figure aussi au cœur de la conception de la traduction que se font Cronin et Venuti lorsqu'ils proposent de l'étudier en relation avec les minorités. Pour Venuti, la traduction doit être analysée en fonction des rapports entre les langues, qui selon lui ne sont jamais neutres : "Relations of power and domination have always existed between languages. Yet any language use is also a site of cultural and political asymmetries because a language, at any historical moment, is a specific conjuncture of a major form holding sway over minor variables" (1998 : 136). Cronin abonde dans le même sens lorsqu'il insiste sur l'apport potentiel de ces considérations à la traductologie et à l'étude des minorités : "Translation theory [should be seen as] a means to understanding the position of

minority languages speakers in relationships of language and power” (1995 : 89-90). Ainsi, l’étude de la traduction en relation avec les minorités cadre tout à fait avec les préoccupations culturelles de ce changement de paradigme, ce dernier s’insérant à son tour dans les approches postcoloniales qui influencent l’ensemble des études issues des sciences sociales à cette période, et même encore aujourd’hui.

En somme, le tournant culturel de la traductologie aura permis de poser les questions plus larges du contexte culturel et historique dans lequel s’exerce toute activité traductive, dans lequel s’ancrent, sous une forme ou une autre, des rapports de force asymétriques. Notre recherche s’insèrent en plein dans ce courant. Cependant, les théories issues du tournant culturel ne sont pas sans limites; certains leur reprochent leur caractère “over-speculative” et leur insuffisance à fournir les outils nécessaires pour l’étude concrète des facteurs culturels censés être au cœur de l’activité traductive (Brisset 2010 : 78). Le concept même de « culture », d’ailleurs, est remis en question, souvent considéré trop large ou trop peu précis. D’autres encore condamnent les conceptions dichotomiques qui découlent d’une classification centre/périphérie, ou, dans notre cas, majoritaire/minoritaire, des pratiques traductives (*ibid.*). Bref, si les approches discursives et sociologiques viendront plus tard répondre à certaines de ces limitations, nous croyons tout de même, avec Wolf, que le tournant culturel aura permis d’introduire une conception plurielle des cultures et des sociétés et, partant, de la traduction qui, à l’ère d’une mondialisation grandissante, se trouve en constante évolution et en négociation perpétuelle (2002 : 186).

Bref, retenons de ce survol que la traduction, dans le cadre des approches culturelles, est redéfinie comme activité s’imbriquant dans des questions de culture et de pouvoir, et de ce fait, se voit aussi revêtir un caractère politique et idéologique. Si elle n’est pas encore considérée comme une pratique sociale à proprement parler, les préoccupations culturelles qui entourent son étude auront certes amorcé une discussion sur les dimensions sociales de l’activité, entraînant au

sein de la traductologie ce que certains considèrent comme un deuxième changement de paradigme : le tournant sociologique. Que l'introduction de théories sociologiques en traductologie soit considérée comme un réel changement de paradigme demeure discutable; comme nous venons de le dire, l'exploration des implications sociales et sociologiques de la traduction découle directement des préoccupations liées à la culture et au pouvoir l'ayant précédée, et en constitue donc plus justement la continuation. Somme toute, l'étude du contexte culturel implique nécessairement l'étude du contexte social, et mène naturellement à celle-ci. Il n'est donc pas étonnant que la traductologie se soit tournée vers la sociologie afin d'envisager de façon plus concrète l'étude de la traduction en relation avec les phénomènes sociaux. Comme l'explique Wolf :

[...] any translation is necessarily bound up in social contexts: on the one hand, the act of translating, in all its various stages is undeniably carried out by individuals who belong to a social system; on the other, the translation phenomenon is inevitably implicated in social institutions, which greatly determine the selection, production and distribution of translation, and as a result the strategies adopted in the translation itself. (2011 : 3)

Wolf introduit ici les notions *d'acteur* et *d'institution*, concepts centraux en sociologie. Nous avons déjà évoqué, à la section précédente, le rôle que pouvaient tenir les institutions dans les choix de traduction et les répercussions de ces choix sur la société réceptrice. Alors que les approches culturelles liaient la traduction à des concepts plus abstraits tels que le pouvoir, la domination, les systèmes et les normes culturelles, les approches sociologiques, quant à elles, s'intéressent plus précisément aux agents, aux institutions et aux acteurs qui interagissent à l'intérieur de ces systèmes et qui en viennent à les façonner (Wolf 2007 : 4). L'apport de la sociologie repose donc dans le fait qu'elle permet d'étudier "the external conditions of production and circulation of translations and their function in the cultural field of which they are part" (Brisset 2010 : 74). Cependant, si la sociologie fournit des modèles plus concrets pour

l'étude des "power relations and agendas underlying exchanges", sa contribution se limite plus ou moins au rôle des agents (*ibid.*). Si la traduction est effectivement conçue comme pratique sociale à l'intérieur de ce courant, celui-ci ne fournit toujours pas les outils nécessaires à l'étude de la traduction-fait¹⁹ mise en relation avec son sol d'ancrage historique, spatial et temporel, la production de discours auxquels elle donne lieu, et la diversité de facteurs politiques, culturels et sociaux desquels elle s'imprègne.

Enfin, nous terminons cette incursion dans les tournants culturel et social de la traductologie en mentionnant que la traduction en viendra également à être considérée par certains auteurs comme une pratique discursive pouvant être analysée d'un point de vue critique, ce qui, comme nous l'avons vu plus tôt, cadre tout à fait avec l'étude de la traduction en relation avec les minorités. Cette perspective diffère des approches sociologiques en ce que les implications « sociales » de la traduction ne sont pas restreintes aux agents et aux institutions, mais s'étendent plutôt aux discours mis en circulation dans la société, tant par les acteurs que par les traductions elles-mêmes. Nous ne passerons en beaucoup de temps à explorer les études ressortant de l'analyse critique du discours car, même si elles rejoignent en partie nos objectifs, elles impliquent souvent un travail textuel qui, nous le réitérons, ne fera pas partie de notre travail. Or, comme nous procéderons effectivement à l'analyse du discours social véhiculé par des acteurs-clés, nous mentionnerons rapidement les travaux d'Annie Brisset qui, comme Tymoczko, considère que la traductologie peut et doit puiser dans la conception de la traduction comme pratique discursive. Elle décrit d'ailleurs avec éloquence comment l'on doit envisager l'activité traductive si on espère pouvoir la mettre en relation avec le social :

¹⁹ Lorsque nous parlons de l'étude de la *traduction-fait*, nous entendons, au même titre que Dubois, « [jeter] un regard critique non pas sur les problèmes d'équivalence et de mise en français, mais plutôt sur le **fait** de la traduction gouvernementale au Canada » (1999 : 10).

On sait déjà que le matériau de la traduction ne se limite pas à la langue. Il n'est pas davantage constitué, de manière vaste et abstraite, par ce qu'on appelle la culture. C'est dans le discours social que la traduction opère, matériau préformé dont l'articulation présuppositionnelle détermine, en d'autres termes, le « champ d'inter-compréhension idéologique » de ces énoncés, coextensivement aux pratiques sociales (Brisset 1990 : 252).

Cette conception de la traduction nous est utile, puisqu'elle chevauche en quelque sorte les approches culturelles, sociales et discursives de la traduction, tout en faisant allusion à certains aspects sociolinguistiques de la langue, que nous aborderons ci-dessous. Si la « sociocritique » de Brisset ne peut s'appliquer en tous points à notre travail, elle est certes pertinente en ce qu'elle nous permet d'entrevoir les implications de la traduction considérée, si non comme pratique sociale puisque discursive, du moins comme faisant partie intégrante du tissu social.

2.1.3.2 – L'éclairage de la sociolinguistique : pour une perspective critique

Nous avons vu, dans la section précédente, comment la traductologie concevait les dimensions sociales de la traduction. Or, si bon nombre des fondements théoriques explorés nous servent à établir notre propre cadre théorique, ils ne nous permettent pas tout à fait, d'un point de vue plus « pratique », d'en explorer les ramifications telles que nous les entrevoyons dans le cadre de ce travail. Nous pensons, toutefois, avec Dubois et LeBlanc²⁰, que la sociolinguistique, plus précisément la sociolinguistique critique, peut nous aider à préciser davantage tant notre objet de recherche que notre façon de l'appréhender. De façon générale, la sociolinguistique peut être définie comme “an orientation to the study of language that stresses the inter-relationship between language and social life, rather than focusing narrowly on language structure” (Swann, Deumert, Lillis, et. al. 2004). En cela, la sociolinguistique rejoint certes les orientations culturelles et sociales de la traductologie. Plus précisément, l'aspect *socio* de la sociolinguistique

²⁰ Nous reviendrons plus loin sur la façon dont ils mettent à profit cette discipline dans leurs recherches. Voir aussi chapitre I pour un survol de certains de leurs travaux.

peut, selon Boutet et Heller, être conçu de différentes façon au sein de la discipline : pour certains, le *socio* du langage renvoie « aux situations sociales de production du langage », étudiées afin de « poser l’existence de relations, de liens de dépendance entre certaines caractéristiques des sociétés et certaines caractéristiques des discours » (2007 : 307); pour d’autres, le *socio* renvoie à la discipline de la sociologie et constitue un appel à la création d’une interdiscipline, dans le cadre de laquelle la langue peut servir à éclairer les faits de société et, à l’inverse, où les phénomènes sociaux peuvent servir à expliquer les faits langagiers (*ibid.* : 308); enfin, le *socio* de la sociolinguistique signifie pour certains le besoin de théoriser la relation entre langage et société, menant à la conception de la langue comme pratique sociale, ou « praxis » (*ibid.* : 310), par laquelle on entend que “language and communication are embedded in society and not separate from it, or autonomous” (Swann, Deumert, Lillis, et. al. 2004).

Certes, les lignes sont fines entre ces différentes conceptions, et chacune peut servir à éclairer la façon dont nous envisageons notre objet d’étude. De toute évidence, la conception de la langue comme pratique sociale est particulièrement pertinente, car elle nous permet de poser que la traduction, en tant que manifestation ou produit du langage, n’est pas qu’une activité de transfert linguistique et textuelle, mais une pratique langagière indissociable des pratiques sociales. Plus important encore, le concept de pratique sociale va de pair avec une approche critique à l’étude du langage, qui constitue, sans surprise, l’une des dimensions théoriques centrales de la sociolinguistique critique. Or, qu’entendons-nous toutefois par *critique*? De façon générale, les approches critiques, envisagées en lien avec l’étude du langage, peuvent nous permettre de trouver de nouvelles façons “of mapping macro and micro relations” (Pennycook 2001 : 5) ou, en d’autres mots, de lier les faits de langue comme la traduction – le *micro* – à des facteurs plus larges touchant la société, la culture et la politique – le *macro* – ce que, comme nous l’avons vu plus haut, la sociolinguistique comme la traductologie tentent de faire. Or, il n’est pas suffisant,

selon Pennycook, de se contenter d'établir des liens; afin que les rapports établis entre ces "micro and macro relations" soient significatifs, afin qu'ils nous informent réellement sur l'état des choses, il devient primordial de les « problématiser », ce qui implique une compréhension des faits sociaux et langagiers qui ne soit pas statique, homogène ou universalisée, mais dynamique et variée :

... critical applied linguistics is concerned not merely with relating language contexts to social contexts but rather does so from a point of view that views social relations as problematic [...] A central element of critical applied linguistics, therefore, is a way of exploring language in social contexts that goes beyond mere correlations between language and society and instead raises more critical questions to do with access, power, disparity, desire, difference, and resistance. It also insists on an historical understanding of how social relations came to be the way they are (2001 : 5-6).

Le fait de problématiser les rapports sociaux implique également la remise en question d'idées généralement considérées comme absolues ou données; en ce sens, adopter une approche critique, c'est aussi se positionner comme étant "unwilling to accept the taken-for-granted components of our reality and the 'official' accounts of how they came to be the way they are" (Dean 1994 : 4, dans Pennycook 2001 : 7). De par notre objectif, qui est d'étudier les discours individuels afin de les mettre en relation avec les discours officiels ou dominants, et de par les liens que nous désirons établir entre ces discours, les pratiques auxquels ils donnent lieu, et les luttes de pouvoir et les inégalités sociales qui caractérisent le milieu à l'étude, nous pensons qu'une approche critique cadre tout à fait avec le travail que nous nous proposons d'entreprendre.

C'est d'ailleurs dans cet ordre d'idée que Monica Heller propose la création d'une sociolinguistique qui soit *critique*. Partant du postulat que la langue constitue une pratique sociale et non un système ou une structure, son objectif principal est de « découvrir comment se construisent les différences sociales... et les inégalités sociales... » (Heller 2002 : 9). Une telle

discipline permettrait notamment d'évacuer la dichotomie macro-micro de la structuration sociale et de « repenser la question en termes d'actions inter-reliées au sein de contraintes symboliques et matérielles, ayant des effets structurants » (Boutet et Heller 2007 : 312). En somme, Heller propose ainsi :

... de relier la description et l'analyse des pratiques langagières spécifiques à des moments historiques et socialement bien situés, à une description, une interprétation et une explication qui tiennent compte des dynamiques sociales à plus grande échelle, tant dans l'espace social que dans l'espace temporel (2002 : 9).

Bref, la sociolinguistique de Heller, en tant que discipline ethnographique, interprétiviste, et critique, posséderait les outils pour « montrer comment les choses se passent, pourquoi, et avec quelles conséquences » (Boutet et Heller 2007 : 312). Transposés à l'étude de la traduction, ces outils, que nous esquisserons plus loin dans nos fondements méthodologiques, nous permettent de répondre à des questions comme « qui traduit quoi? », « pour qui et pourquoi? », et « avec quelles conséquences? » et d'évaluer les réponses à ces questions en fonction des enjeux plus larges qui les contextualisent.

2.1.4 – Rôle et place de la traduction : de l'ambiguïté au paradoxe

2.1.4.1 – Fonction et effet de la traduction en milieu minoritaire

Nous avons établi, aux sections précédentes, que la traduction officielle, conçue comme pratique sociale s'insérant en milieu minoritaire, pouvait d'une part nous aider à comprendre les pratiques traductives à la lumière de leur insertion historique, spatiale et temporelle, mais aussi, nous permettre d'éclairer les dynamiques et les rapports de force qui existent entre les communautés linguistiques en contact par l'étude de la traduction-fait dans son contexte géopolitique et social. Dans les lignes qui suivent, nous nous pencherons sur les aspects plus pratiques et concrets de l'étude de la traduction dans ces perspectives, plus spécifiquement sur le rôle, la place et l'effet de la traduction dans ces lieux de contact. Car, s'il est une chose que nous

pouvons déjà affirmer, c'est que la traduction, en contexte minoritaire, revêt des fonctions qui dépassent largement celle de la communication. Qui plus est, plus on s'applique à démystifier ces fonctions, plus l'on relève des contradictions, ce qui nous amène à croire, avec bien d'autres, que la traduction, en milieu minoritaire, peut devenir une activité fondamentalement paradoxale. C'est ce paradoxe ou cette ambiguïté entourant l'activité traductive que nous tenterons de définir dans les lignes qui suivent, en explorant ses rôles, ses effets et la façon dont elle a été mise à profit par les différents groupes, tant majoritaires que minoritaires.

D'abord, est souvent souligné le rôle important que la traduction peut jouer dans l'aménagement linguistique et la normalisation linguistique, surtout dans les situations où il existe un déséquilibre dans la valeur donnée aux langues et aux divers usages d'une même langue. Par « normalisation », nous entendons une action ayant lieu non seulement sur le plan linguistique – l'établissement d'un standard ou d'une norme – mais aussi socioculturel – insertion d'une langue minoritaire dans des domaines de la vie publique d'où elle était traditionnellement exclue (Branchadell 2005 : 7-8). C'est d'ailleurs dans cette perspective que Toury concevait la contribution de l'étude de la traduction en relation avec les minorités, estimant que la traduction “may certainly serve as a means for both actual preservation and development of a language” (1985 : 7), en plus de servir à renforcer la confiance linguistique de ses locuteurs et les amener à revaloriser leur langue dans ses usages symboliques et pragmatiques (Diaz Fouces 2005 : 99). Toury proposera d'ailleurs comme mode d'intervention le “translation planning”, à mi-chemin entre l'aménagement linguistique et les politiques de traduction, qui servirait à cibler et mettre en œuvre les méthodes de traduction à même d'affirmer la place des langues minoritaires et d'assurer leur vitalité (1985 : 4).

La normalisation linguistique, qu'elle soit conséquence inattendue ou mesure effective, ne serait pas le seul effet positif de la traduction en milieu de cohabitation linguistique. En fait, dans

le prisme des études postcoloniales, la traduction est venue à être considérée comme un instrument pouvant mener à la construction de nations et d'identités et à l'émancipation de groupes historiquement marginalisés. À titre d'exemple, Tymoczko a montré que dans certains contextes – celui de l'Irlande, dans son cas – la traduction n'était pas qu'une activité de transfert linguistique, mais plutôt “a site of resistance and nation building” (1999 : 21). Dans cette perspective, la traduction se trouve investie, d'une part, d'une fonction hautement symbolique, représentant la volonté d'un peuple d'affirmer sa présence et sa vitalité, et d'autre part, d'un potentiel revendicateur, presque activiste, devenant une véritable action politique pouvant servir à déstabiliser l'hégémonie d'une langue ou résister à l'oppression. Ces fonctions deviennent on ne peut plus claires en contexte minoritaire, où est évacuée la fonction première de la traduction, soit la communication, les locuteurs de la langue minoritaire maîtrisant souvent la langue majoritaire en plus de leur langue maternelle, rendant ainsi la traduction superflue en tant qu'instrument de communication. Comme l'affirme Branchadell, et comme nous l'avons mentionné plus tôt, la traduction, dans ces contextes, “can be construed as a political statement and certainly performs an ideological role”. Ainsi, si elle n'est pas toujours nécessaire d'un point de vue pragmatique, la traduction tient tout de même un rôle important dans la société minoritaire, pour qui la visibilité de la langue, la vitalité de la communauté et l'acquisition des droits linguistiques passent, de façon directe ou indirecte, par la traduction.

Si les effets positifs de la traduction sur les langues et les communautés linguistiques sont attestés, il n'en demeure pas moins que la traduction, en milieu de contact linguistique intense, n'est pas toujours une panacée. En effet, selon certains auteurs, elle peut également comporter son lot d'inconvénients, l'un d'eux étant le risque d'interférence entre les langues, surtout en situation diglossique (Cronin 1995 : 89; voir aussi Toury 1985). À titre d'exemple, Cronin fait remarquer que la traduction pragmatique, en Irlande, est largement unidirectionnelle (1995 : 90);

en tant que langue « de traduction », l'irlandais se trouve ainsi exposé à l'influence de l'anglais, tant sur les plans lexicaux et syntaxiques que du point de vue du choix des modes d'expression et des pratiques langagières (*ibid.*). Au Canada, la situation serait semblable : un certain nombre de travaux font valoir que la traduction peut avoir un effet négatif sur la qualité du français. Dans un endroit où la position du français a souvent été perçue comme précaire comparativement à celle de l'anglais, ce contact linguistique n'est pas seulement décrié pour son risque d'interférence, mais constitue, pour certains auteurs, une menace effective à l'existence du fait français (Gémar 1996 : 328-329). En ce sens, la traduction est souvent perçue, dans les sociétés plurilingues, non pas comme force dynamisante ou instrument de résistance, mais comme vecteur d'acculturation et d'assimilation. Ces affirmations font certes ressortir le malaise auxquels font face les locuteurs des langues minoritaires et, partant, les traducteurs appelés à exercer leur métier dans ce contexte, inévitablement conscients que la traduction constitue, malgré tout, “a locus of imperialism” (Tymoczko 1999 : 21), une activité aux dimensions fort paradoxales. Comme le fait remarquer Cronin :

Minority languages have a fundamentally paradoxical relationship with translation. As languages operating in a multilingual world with vastly accelerated information flows from dominant languages, they must translate continually in order to retain their viability and relevance as living languages. Yet, translation itself may endanger the very specificity of those languages that practice it, particularly in situations of diglossia. The situation of translation in the culture of a minority language is therefore highly ambiguous (Cronin 1995 : 89).

Ce paradoxe ou cette ambiguïté qui entoure la traduction n'est pas étranger à la situation traductive du Nouveau-Brunswick. Lise Dubois (1999) a montré que, comme la traduction constitue la « principale modalité d'aménagement linguistique » du régime de bilinguisme institutionnel de la province, celle-ci crée « l'apparence, voire l'illusion, de l'égalité des deux langues », ce qui mènerait au maintien systémique de l'inégalité de fait entre l'anglais et le

français, surtout en milieu de travail (Dubois et LeBlanc 2014 : 118). Or, comme l'usage du français à la fonction publique passe principalement par la traduction, celle-ci sert également d'agent de francisation; selon Dubois et LeBlanc, au fil des ans, grâce à la traduction, le français a été en mesure de s'insérer dans des domaines qui demeuraient depuis longtemps unilingues anglophones (*ibid.*). De plus, par son omniprésence dans les communications entre l'État et la population, la traduction aurait aussi permis d'ériger des modèles linguistiques, s'édifiant en quelque sorte comme une norme linguistique. Cependant, il arrive aussi que cette fonction « normalisatrice » de la traduction donne lieu à des tensions entre les différents usages, les locuteurs n'étant pas tous d'accord sur la norme à préconiser (*ibid.* : 119). Comme l'affirment les auteurs, « [c]e conflit illustre que la langue n'est pas exclusivement un instrument de communication, mais bel et bien investie de fonctions sociales, identitaires et symboliques » (*ibid.* : 120). La traduction, en tant que manifestation du langage, participe elle aussi de ces fonctions.

Or, au cours des dernières années, à l'aube d'un transnationalisme, d'une mondialisation et d'une technologisation grandissantes, la langue s'est aussi vue revêtir, dans le milieu à l'étude, une valeur économique et marchande, ce qui amène certains auteurs à se demander si les fonctions de la traduction, dans ce milieu, évoluent elles-aussi (Dubois et LeBlanc 2014 : 121). En effet, dans cette nouvelle économie des échanges linguistiques²¹, le français, au Nouveau-Brunswick, est devenu une « ressource valorisée », dont la distribution et la circulation ont eu pour effet de faire bouger les dynamiques linguistiques ainsi que le statut social des locuteurs²², en plus d'amorcer une certaine transformation des pratiques dans les milieux de

²¹ Voir Bourdieu, Pierre (1982). *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard, 248 p.

²² Voir chapitre I pour de plus amples renseignements sur le boom social et économique qu'a connu la population acadienne, plus particulièrement dans la région de Moncton.

traduction. Matthieu LeBlanc, qui s'intéresse à ces changements dans les relations entre locuteurs et les pratiques langagières et sociales, fait remarquer, d'une part, que la technologisation ainsi que le "industrial and economic turn" pris par le milieu de la traduction professionnelle ont des effets mesurables, notamment sur la satisfaction, l'autonomie professionnelle et le statut des traducteurs (LeBlanc 2016b : 14). Si, auparavant, les traducteurs considéraient qu'ils avaient, par l'entremise de leur profession, un rôle de médiation culturelle et linguistique dans la société néo-brunswickoise, ils sentent qu'ils sont maintenant réduits à de simples ouvriers linguistiques, appelés à produire plus sans toutefois pouvoir garantir la qualité des traductions qu'ils produisent, n'ayant pas la possibilité d'intervenir dans les processus décisionnels qui façonnent leur travail, leur expertise aujourd'hui passée sous silence (LeBlanc 2016b : 14). En cela, LeBlanc montre que les traducteurs attribuent une fonction sociale à la traduction, qui passe souvent pour eux par la qualité des textes rendus (2016a : 17-18). Ils sont conscients du « rôle éminemment sociolinguistique » de la traduction en milieu minoritaire et, en ce sens, perçoivent les changements récents au sein de la profession comme un danger, un revirement de la situation qui ne pourra qu'avoir des conséquences négatives, tant sur leur métier que sur l'état du français et du bilinguisme dans la province. Dans ce climat d'insatisfaction et d'inquiétude à l'égard de la profession traduisante et de la pratique de la traduction, il devient clair que la relation des traducteurs et, partant, de la traduction avec la langue et les questions linguistiques subit à l'heure actuelle de profondes transformations.

2.1.4.2 – Problématique et questions de recherche

Les constatations que nous venons de faire sur le rôle et la place de la traduction dans la société néo-brunswickoise soulèvent un certain nombre de questions. Étant donné que les études récentes témoignent d'une transformation des pratiques traductives, il est naturel de se demander si les fonctions de la traduction ont elles-aussi évolué; la traduction a-t-elle toujours un rôle

social à jouer, à la lumière d'une pratique professionnelle de plus en plus axée sur la productivité et sur la valeur économique de l'activité? Ou à l'inverse, cette fonction sociale est-elle réitérée? Qu'en est-il des fonctions paradoxales de la traduction relevées par Dubois? Ont-elles également évolué? La traduction se fait-elle toujours de façon unidirectionnelle? Les traducteurs en sont-ils conscients? La traduction a-t-elle eu un effet mesurable quant à la francisation ou, à l'inverse, participe-t-elle toujours au maintien d'une certaine asymétrie entre langues et communautés? Enfin, dans un climat où les acquis de la province en matière de droits linguistiques sont solides, mais où il existe toujours une certaine discordance dans les discours, comment le rôle et la place de la traduction est-elle perçue dans les différentes sphères de la société néo-brunswickoise, par exemple par le gouvernement, les traducteurs, les demandeurs de traduction et la population en général? Est-ce qu'on a tendance à faire ressortir les avantages de la traduction, ou ses écueils? Qui plus est, comment les nouvelles technologies, véritables vecteurs de changement dans le domaine de la traduction, peuvent-elles être liées au discours sur la traduction et sur le bilinguisme institutionnel? Les transformations qu'elles entraînent dans les pratiques de traduction sont-elles perçues comme une menace à l'égalité des langues et de leurs locuteurs?

Il est évident que nous ne serons pas en mesure de répondre à toutes ces questions dans le cadre de cette recherche. Or, il ne s'agit pas là de notre principal objectif. Notre recherche se voudra d'abord et avant tout une étude introductive. Si elle demeure assez large, c'est qu'elle vise plutôt à ouvrir la voie vers des pistes de réflexion plus approfondies et des questions plus précises. Ainsi, même si la portée de nos travaux demeurera générale, nous estimons que les paramètres que nous aurons choisis afin d'étudier l'évolution du rôle et de la place de la traduction au Nouveau-Brunswick sauront soulever des pistes intéressantes et faire avancer la réflexion sur les enjeux de la traduction en milieu de plurilinguisme, non seulement d'un point de vue pratique, mais également dans une perspective théorique.

2.2 – Méthodologie et méthode

2.2.1 – Cadre épistémologique et méthodologique

Comme nous l'avons vu à la section précédente, la démarche méthodologique que nous empruntons sera avant tout critique, dans le sens où nous tenterons d'établir des liens entre les faits micro de langage – dans notre cas, la traduction – et les faits macro de société – plus particulièrement, les questions de langue au sein de la société néo-brunswickoise (Pennycook 2001). Nous nous efforcerons de problématiser ces liens, c'est-à-dire de les concevoir en tant que dynamiques et imbriquées dans des questions de pouvoir, de différence et d'accès aux ressources, et de les contextualiser dans l'espace temporel et spatial, tout en tenant compte de leur insertion historique et sociale. Cette démarche puise, comme nous l'avons déjà mentionné, dans une sociolinguistique critique qui considère la langue comme pratique sociale, dont l'étude serait capable de démontrer comment se construisent les différences et les inégalités sociales (Heller 2002). Cette approche à l'étude du langage nous sera utile non seulement dans la façon dont elle envisage son objet de recherche, mais aussi en ce qu'elle propose de « trouver des moyens empiriques d'identifier les liens entre l'action (et l'interaction) et les conditions sociales dans lesquelles l'action se déroule » (Heller 2002 : 9-10), démarche qui s'inscrit tout à fait dans la perspective critique que nous nous proposons d'adopter.

Parmi les « moyens empiriques » proposés par Heller pour lier la description et l'analyse des phénomènes langagiers à celle des phénomènes sociaux se trouvent des approches *participatives* et *ethnographiques*. Dans cette optique, nous avons adopté, pour mener nos recherches, une démarche empirico-inductive, inspirée des approches ethno-sociolinguistiques à l'étude du langage, qui « accorde une priorité chronologique, méthodologique et théorique aux pratiques et aux faits par rapport aux constructions intellectuelles » (Blanchet 2000 : 27). En d'autres mots, nous avons voulu laisser nos données, recueillies « sur le terrain », façonner notre direction et nos

questions de recherche à postériori, plutôt que de tenter de prouver ou d’infirmer des hypothèses et des théories préalablement établies. Cette démarche nous convient d’autant plus que nous souhaitons mener une analyse introductive de notre sujet qui, à la fin, risque de soulever plus de questions qu’elle n’apportera de réponses définitives. Somme toute, notre objectif premier sera « de comprendre (c’est-à-dire de « donner du sens à des événements spécifiques ») et non d’expliquer (c’est-à-dire d’établir des lois universelles de causalité) » (*ibid.* : 30).

La méthode empirico-inductive préconisée dans les études ethno-sociolinguistiques se situe dans un « paradigme qualitatif », ce qui implique que notre recherche sera également constructiviste, interprétative et dialogique; elle sera constructiviste dans la mesure où nous considérons les phénomènes sociaux comme étant “only real in the sense that they are constructed ideas” (Saldanha et O’Brien 2014 : 11). De ce positionnement ontologique découle le cadre épistémologique de l’interprétativisme, qui “prioritizes peoples’ subjective understanding and interpretation of social phenomena” (*ibid.* : 12). En cela, nous nous positionnerons du côté des sujets étudiés et de leur compréhension des phénomènes sociaux, donnant préséance à leurs points de vue et leurs systèmes de référence afin d’éclairer nos propres observations et analyses des données (*ibid.* : 11-12). Enfin, notre approche sera aussi dialogique et interactive, en ce que nous devons, en tant que chercheure, devenir « partie prenante » du terrain que nous pénétrons ainsi que de l’interaction qui sera établie avec nos participants (Auroux 1998 : 89, dans Blanchet 2000 : 28).

Bref, si nous avons choisi cette démarche afin de mener à bien notre étude, c’est que nous croyons qu’elle cadre bien avec le sujet, l’objectif et la portée du travail que nous proposons. En effet, comme notre objectif était d’une part d’étudier *les discours* circulant dans les lieux de production de la traduction, il allait de soi d’adopter un positionnement critique ainsi qu’une approche ethnographique qui puiserait dans une méthodologie empirico-inductive plutôt

qu'hypothético-déductive. Le passage ci-dessous, bien qu'il traite plus précisément de l'ethno-sociolinguistique ou de la linguistique de terrain, peut tout de même se rapporter au type d'étude que nous avons choisi de mener, résumant bien l'intérêt de l'approche méthodologique choisie :

De plus, dans un domaine où, par définition, le langage tient une place centrale, où il est conçu comme existant avant tout lors d'interactions, où l'on entre par la diversité relativisante, où les phénomènes d'intersubjectivité se manifestent de façon complexe, où enfin le choix théorique fondamental est le croisement de paramètres culturels, sociaux et linguistiques [...] une telle approche méthodologique s'impose (Blanchet 2000 : 36).

2.2.2 – *Méthode de collecte et d'analyse des données*

Découlant des fondements théoriques et méthodologiques décrits précédemment, la méthode que nous avons choisie pour mener notre recherche est centrée autour de l'étude participative, plus spécifiquement l'entretien semi-dirigé. Certes, nous avons fait appel à des méthodes descriptives dans la rédaction du survol de la situation linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, dans lequel nous avons rassemblé la documentation secondaire nécessaire pour situer notre recherche, d'abord dans son contexte sociolinguistique, mais aussi historique et politique, l'objectif étant de donner à notre travail une perspective « historicisante » (LeBlanc 2008 : 51) pour ainsi fournir le cadre nécessaire à la compréhension des complexités et des nuances de la situation étudiée, ce qui s'inscrit aussi dans la démarche critique que nous avons adoptée pour l'analyse de nos données. Cela dit, l'essentiel de notre recherche tournera autour des données que nous avons recueillies lors de nos entretiens semi-dirigés.

Qu'est-ce qu'une enquête ou un entretien semi-dirigé, et pourquoi avons-nous choisi cette méthode afin de mener notre collecte de données? Selon Blanchet, l'enquête semi-directive est « constituée de questions ouvertes auxquelles l'informateur peut répondre tout ce qu'il souhaite, lors d'un entretien, l'enquêteur se contentant de le suivre dans le dialogue » (2000 : 45). Ce type

d'entretien diffère de l'enquête directive, qui se compose souvent de questionnaires contenant des « questions fermées dont les réponses sont prédéterminées » (*ibid.*). Si nous avons arrêté notre choix sur l'entretien semi-dirigé, c'est que cette méthode cadrerait davantage avec la recherche « exploratoire » que nous avons choisi de mener, et que nous voulions davantage façonner par les thèmes abordés par les participants que par des idées préétablies. Certes, nous avons fait usage d'une grille d'entretiens sur laquelle nous nous sommes basées pour guider nos entretiens²³, comme il est d'usage dans le cadre d'entretiens semi-dirigés. Toutefois, nous avons tâché de laisser les participants parler librement, sans les interrompre, même s'ils s'éloignaient parfois de nos questions initiales, afin de rendre compte de la complexité des phénomènes qui pouvaient avoir cours dans le milieu à l'étude.

Ainsi, nous avons choisi l'entretien semi-dirigé puisqu'il s'agissait à notre avis d'un bon moyen de « recueillir du discours, du matériau linguistique » (Blanchet 2000 : 45-46). Si nous nous concentrons largement sur l'étude des discours en circulation dans différentes sphères de la société traductive au Nouveau-Brunswick, c'est que nous croyons qu'ils peuvent être révélateurs des façons dont se construit la réalité sociale, constructions qui, par la suite, peuvent être mises en relation avec les pratiques réelles (LeBlanc 2008 : 58). Or, puisqu'il est plus difficile de s'intéresser aux pratiques langagières dans le cadre d'un travail à la portée plus limitée, il s'ensuit naturellement de commencer notre enquête par les discours véhiculés. Qui plus est, l'étude des discours nous permettra également de recueillir des données sur les phénomènes connexes entourant l'activité traductive, que nous pourrons ensuite mettre en relation et problématiser de façon critique dans notre analyse.

Nous avons décidé, afin de mener à bien notre recherche, de réaliser des entrevues avec ce que nous appellerons des « acteurs-clés » du domaine de la traduction au Nouveau-Brunswick.

²³ Voir l'annexe A.

Ces acteurs-clés sont des personnes évoluant depuis au moins huit ans dans l'industrie de la traduction provinciale. Elles proviennent de toutes les sphères d'activité – fonction publique, cabinets privés, associations professionnelles, universités – et occupent des postes différents au sein de leurs milieux respectifs – cadres, gestionnaires, traducteurs, traductrices, professeur(e)s, chargé(e)s de cours, etc. Nous avons, au total, ciblé huit participants qui, selon nous, risquaient non seulement être intéressés par l'étude, mais pourraient également, de par leur expérience et leur expertise dans le domaine, contribuer de façon productive à la réflexion que nous tentions de recenser. Chacun des huit participants avec qui nous avons communiqué a accepté de s'entretenir avec nous²⁴. Si nous avons préféré nous limiter à quelques participants choisis, c'est d'abord en raison de la portée limitée de notre recherche; comme il nous était impossible, vu les délais imposés, de passer du temps considérable dans plusieurs milieux de travail, nous avons choisi de mener des entrevues plus extensives avec un plus petit nombre d'acteurs-clés issus de divers milieux, de façon à recueillir des données assez abondantes nous permettant de mener une analyse rigoureuse et représentative de l'ensemble de l'industrie et de la profession. De plus, le choix de nous entretenir avec des personnes situées aux premières lignes des lieux de production de la traduction était motivé par la possibilité de recueillir des réflexions pertinentes sur les sujets étudiés, nous donnant ainsi la chance d'entrevoir les idéologies et les opinions qui circulent dans l'ensemble des sphères d'activité de l'industrie et de la profession.

²⁴ À des fins de confidentialité, nous serons laconique dans les renseignements que nous révélerons à l'égard de nos participants; bien qu'il ne soit pas rare, pour des études de ce type, que les données sociodémographiques ou professionnelles des participants soient fournies, nous avons cru bon, dans notre cas, de ne pas les inclure. En effet, l'Acadie du Nouveau-Brunswick est un petit milieu, où les acteurs de l'industrie se connaissent et où les institutions traduisantes, qu'elles soient publiques, privées ou associatives, sont peu nombreuses et rassemblées dans les mêmes centres. Ainsi, nous avons donc choisi de ne pas divulguer l'âge, le sexe, le niveau d'éducation et la répartition des participants dans les diverses sphères professionnelles afin de protéger leur identité.

Nous avons donc mené huit entretiens en tout, d'une durée de 30 à 60 minutes chacun. Chaque entretien a été enregistré à l'aide d'un dictaphone, pour ensuite être retranscrit dans son intégralité. Lors de la rédaction de l'analyse, nous n'avons pas fait de modifications dans les citations intégrées au corps l'analyse, sauf pour conserver l'anonymat de nos participants ou pour faciliter la lecture²⁵. Une fois les enregistrements transcrits, nous avons procédé à une première analyse ainsi qu'à la rédaction de résumés analytiques. À partir des résumés, nous avons identifié des mots-clés, que nous avons ensuite classés dans différentes catégories (processus décrit comme le « codage » des données; voir Saldanha et O'Brien 2014)²⁶. Enfin, une fois l'analyse finale terminée, nous avons été en mesure de regrouper les catégories sous quatre grands thèmes, à partir desquels nous avons entrepris la rédaction de notre chapitre d'analyse. Conformément aux méthodes décrites par Saldanha et O'Brien, nous avons tenté d'organiser nos résultats autour de thèmes qui ont fait surface pendant la collecte de données, plutôt que de travailler à partir de catégories ou d'unités d'analyse préconçues (2014 : 188-194). Bien entendu, certains thèmes que nous avons dégagés recoupent aussi la grille d'entretiens que nous avons utilisée pour interroger les participants, sans toutefois s'y limiter.

2.2.3 – Limites et écueils de la recherche qualitative

Cette section ne serait pas complète sans que nous abordions brièvement les limites et les écueils de la méthodologie et du positionnement choisis. En effet, selon Blanchet, on reproche aux méthodes issues de l'approche empirico-déductive leur « manque de rigueur analytique »,

²⁵ L'entièreté de cette recherche été menée conformément aux exigences de l'Énoncé de politique des Trois conseils et avec l'autorisation Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa; pour consulter la documentation à l'appui, voir les annexes A à C.

De plus, conformément aux exigences du Comité, les données brutes (c'est-à-dire les enregistrements, les transcriptions et les résumés) ne sont pas fournies dans ce rapport de recherche, comme elles ne peuvent être consultées que par la chercheuse et son superviseur.

²⁶ Pour consulter la liste des thèmes et des mots-clés ayant servi à la rédaction du chapitre d'analyse, voir l'annexe D.

leur subjectivité et « la multiplicité des conclusions possibles » (2000 : 31-32). Qui plus est, selon Saldanha et O'Brien, l'analyse de données qualitatives, surtout lorsqu'issues d'entretiens, peut donner lieu à tout une multitudes de biais que le chercheur doit tenter d'éviter. Parmi les biais mentionnés par les auteurs, notons le "confirmation bias", qui désigne la "tendency to notice and to look for what confirms one's beliefs" ainsi que le risque de "noting the exception, not the norm", surtout lorsque ne sont pas formulées des hypothèses précises (2014 : 188). Ainsi, nous avons tâché, dès le départ, de prendre en compte ces écueils, et d'en faire part dans notre analyse des données recueillies, que ces dernières confirment ou infirment les réponses que nous aurions pu, inconsciemment, attendre de nos participants. Nous avons également tenté d'éviter de généraliser à partir de données trop peu nombreuses ou non significatives, ou de donner plus de poids à des participants en fonction de leur éloquence ou de leur statut (*ibid.*). Enfin, nous sommes également consciente des limites que pose la nature interprétative du travail que nous proposons de mener. Comme l'affirme Kaufmann dans son ouvrage sur l'entretien compréhensif : « ... tout entretien est d'une richesse sans fond et d'une complexité infinie, dont il est impensable de pouvoir rendre compte totalement. Quelle que soit la technique, l'analyse de contenu est une réduction et une interprétation du contenu et non une restitution de son intégralité ou de sa vérité cachée » (1996 : 18).

En terminant, nous précisons que notre positionnement en tant que chercheure se fera nécessairement réflexif. Si la subjectivité à laquelle donne lieu les approches qualitatives peut certainement devenir un écueil, elle peut cependant être atténuée si l'analyste tient compte, tant dans l'ensemble du processus de recherche que dans l'examen des données, de l'effet entraîné par sa propre présence et sa propre participation. De plus, nous pensons, à l'instar de Kaufmann, que de nous engager pleinement dans le processus d'entretiens, plutôt que de demeurer lointaine et neutre, peut nous permettre d'atténuer certains biais auxquels donne lieu cette méthode de

collecte de données, notamment en rendant le processus plus informel, et en permettant aux participants de discuter plus librement et de structurer leurs propos à partir de points de repères qu'ils pourront inférer de l'interaction avec la chercheuse (1996 : 52). Bref, en assumant pleinement son rôle dans la construction du savoir qu'il tente de relater, l'analyste pourra donc mieux en rendre compte dans l'examen des données recueillies, et ainsi parvenir à des résultats qui soient aussi transparents que nuancés. Comme l'affirme Pennycook : "... critical work should always be self-reflexive" (2001 : 1).

CHAPITRE III

L'ANALYSE DES ENTRETIENS

3.0 – Introduction

Dans le présent chapitre, nous procéderons au recensement des données que nous avons recueillies dans le cadre de nos entretiens. Comme nous l'avons expliqué au chapitre précédent, nous présenterons les grands thèmes et discours qui se sont dégagés de nos entretiens, afin de tisser progressivement une analyse qui nous mènera ultimement vers une discussion de nos conclusions et de pistes de réflexion potentielles. Le chapitre sera divisé en quatre sections : d'abord, nous aborderons quelques considérations générales sur le **rôle** et la **place** de la **traduction en milieu minoritaire**, telles qu'elles ont été véhiculées par les participants; cette section se verra un tour d'horizon assez général de la conception que se font les participants de la traduction en milieu minoritaire. Nous creuserons davantage cette conception dans notre deuxième et troisième sections d'analyse, où nous ferons état du lien qui est tissé par les participants entre le régime de **bilinguisme** de la province, **l'égalité linguistique** et la **traduction** ainsi que de leurs réflexions sur le rôle de la traduction dans **l'aménagement des langues** sur le territoire néo-brunswickois et la **francisation** de la province. Enfin, dans un dernier lieu, nous aborderons les **transformations** qui ont lieu au sein de l'industrie de la traduction depuis quelques années, qui, si elles n'étaient pas, au départ, au centre de notre questionnement, ont figuré de façon proéminente dans les données que nous avons recueillies.

Comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, notre objectif sera de tracer l'évolution des discours entourant les fonctions paradoxales de la traduction au Nouveau-Brunswick, le tout afin de nous informer sur les pratiques de traduction et sur leur insertion dans la conjoncture linguistique – et, partant, politique et sociale – actuelle. Notre incursion dans l'industrie changeante de la traduction nous permettra également de considérer le

rôle et la place de la traduction à la lumière de conditions qui étaient quasi-inexistantes il y a 10 ou 15 ans, mais qui aujourd'hui constituent des enjeux de premier plan dans le monde de la traduction. Nous tenterons ainsi d'établir des liens entre ces transformations, telles que perçues par nos participants, et le reste des données que nous avons recueillies.

3.1 – De quelques éléments de la traduction en milieu minoritaire

Comme notre étude prend pour point de départ le rôle et la place de la traduction dans la société néo-brunswickoise, nous commencerons par faire ressortir certains éléments récurrents qui se sont dégagés de nos entretiens par rapport à ces thèmes. Si nous avons cru bon de recenser ces éléments discursifs, c'est qu'ils serviront non seulement à introduire les axes centraux de notre analyse, mais aussi à montrer l'importance que les participants rattachent à l'activité traductive dans le milieu à l'étude. Nous verrons, d'une part, que le rôle qu'attribuent les participants à la traduction dépasse largement le cadre de ce qui sont communément conçues comme étant les fonctions principales de la traduction. D'autre part, nous découvrirons que la place qui est accordée à la traduction dans l'ensemble de la société néo-brunswickoise – telle que la perçoivent nos participants – contraste largement avec la place que voudraient lui accorder les traducteurs ou les autres personnes œuvrant dans l'industrie de la traduction. En somme, la présente section se voudra une exploration introductive, un tour d'horizon général qui nous permettra de situer les questions à l'étude et de poser un regard plus approfondi sur ce que les participants se représentent comme étant les multiples facettes de la traduction en milieu minoritaire.

3.1.1 – La traduction : plus qu'une simple opération de transfert

Nous avons vu au chapitre précédent que la traduction, lorsqu'elle est effectuée en milieu de plurilinguisme et, de surcroît, en milieu minoritaire, pouvait avoir des fonctions qui dépassent souvent celles généralement admises de la communication et du transfert d'information. Ce

constat relevant des écrits universitaires sur la traduction, nous avons été surpris de le voir reflété dans le discours d'un grand nombre de nos participants. Certes, quelques participants, lorsqu'interrogés sur ce qu'ils croyaient être le rôle de la traduction dans un milieu comme le Nouveau-Brunswick, ont fait mention de la notion de *communication*²⁷, estimant que la traduction constituait l'un des principaux moyens pour les locuteurs de langues différentes d'arriver à se comprendre et pour l'État de communiquer avec ses citoyens. Or, pour la majorité des participants, la fonction de la traduction reposait ailleurs. En effet, si les aspects communicatifs de la traduction étaient évoqués, ils touchaient surtout à une conception de la traduction en tant qu'activité de médiation linguistique et culturelle. Ainsi, aux yeux de bon nombre de participants, la traduction agirait comme agent de communication en ce qu'elle permettrait de faciliter la *cohabitation* et la *coexistence* des deux communautés linguistiques distinctes. Témoin les commentaires de ces participants :

P8 : En tant que traducteur, on est spectateur de premier rang de ce qui se passe en anglais, de ce qui se passe en français [...] on peut servir d'intermédiaire ou de liaison pour ceux qui ne peuvent pas faire cette transition-là [entre les deux langues]. [...] Je trouve que c'est important d'être conscient de ce qui se passe et de veiller à ce que le lien qu'on assure soit respectueux, qu'il y ait un respect réellement de l'existence de l'autre.

P3 : Sans la traduction, comment est-ce qu'on pourrait coexister? [...] La traduction, ça peut avoir tellement de facettes...

En ce sens, la traduction est conçue non seulement comme instrument de communication, mais comme un *pont*, une *liaison*, un *intermédiaire* reliant les groupes linguistiques en contact. Si cette conception de la traduction comme activité charnière implique, du moins pour un

²⁷ Les mots qui figurent en italique dans ce chapitre sont tirés directement des discours des participants; s'ils sont mis en évidence, c'est qu'ils reviennent à plusieurs reprises dans les entretiens ou qu'ils sont centraux à l'analyse des thèmes développés. Les citations plus longues tirées des entretiens seront encadrées de chevrons ou mises en retrait.

participant, une certaine séparation, un moyen pour les deux communautés de cohabiter tout en demeurant unilingues, pour la plupart des participants s'étant exprimés sur le sujet, elle permettrait à l'inverse un certain *rapprochement* des communautés linguistiques. La traduction doit donc, dans cette perspective, fonctionner à titre de promoteur d'un plus grand *respect* des communautés et d'une *ouverture* réciproque, tout en assurant, simultanément, la reconnaissance et le respect des acquis linguistiques de la communauté de langue minoritaire.

Il ressort ici que la traduction, si elle est dans une certaine mesure associée à la communication, est rarement vue par les participants comme une simple opération mécanique ou activité de transfert linguistique. En effet, sa conception en tant qu'outil de médiation ainsi que le rôle qui lui est accordé dans la cohabitation des communautés linguistiques font déjà ressortir l'insertion sociale de la traduction dans l'esprit des participants, si bien que la traduction est tantôt décrite comme une activité au caractère *historique* et *politique*, tantôt comme une *question* ou un *fait social* par les participants. Comme l'illustre ce passage :

E : Comme ça, la traduction ne serait pas nécessairement juste une pratique qui est le résultat de la législation linguistique?

P1 : Ça peut être ça comme ça peut ne pas être ça. Ça peut dans le sens que le pouvoir peut décider d'instaurer le bilinguisme et la traduction est le résultat. Mais l'aspect social intervient immédiatement. On ne fait pas ça pour rien, on fait ça pour une raison. Ce n'est pas juste administratif. C'est politique et social aussi.

La traduction est également présentée par un grand nombre de participants comme étant une *activité économique*, la bilinguisation de la province et le recours massif à la traduction qui s'en est suivi ayant permis de créer une profession jouissant d'un certain statut, une industrie aux retombées économiques importantes ainsi qu'une « classe moyenne de gens bien formés » (P7). Bref, comme l'affirme une autre participante, la traduction, « c'est une question sociale, une question linguistique, une question historique. C'est un enjeu qui touche à plusieurs facettes de la

société », et qui ne peut donc être pensé comme une activité sans grande complexité et sans conséquence. Comme l'indique ici ce participant :

P1 : La traduction, j'ai longtemps cru que c'était une opération de transfert. Et c'est vrai. Mais c'est plus fort qu'on peut penser dans son action et dans ses effets. Quand tu commences à traduire, ça veut dire des choses qui dépassent rapidement Vinay et Darbelnet.

De plus, pour un certain nombre de participants, ce dépassement des fonctions traditionnelles de la traduction serait inextricablement lié au milieu où elle est effectuée. À titre d'exemple, l'un des participants établit une comparaison entre le rôle de la traduction au Nouveau-Brunswick et dans d'autres provinces canadiennes; en Ontario, qui n'est pas une province officiellement bilingue, la traduction ne serait qu'une question d'accès à l'information, alors qu'au Québec, où le français occupe une position majoritaire, les effets de la traduction se feraient sentir d'une façon différente, notamment par une dévalorisation de l'anglais par l'usage de la traduction. Ainsi, selon ce participant, la traduction, au Nouveau-Brunswick, n'a pas les mêmes *incitatifs* ni les mêmes *buts* qu'ailleurs, notamment puisqu'il s'agit de la « seule province officiellement bilingue » (P3, P4). D'ailleurs, il y a dans cette réflexion un lien clair à établir avec l'association qui est faite par de nombreux participants entre la traduction et le régime de droits linguistiques de la province, sur laquelle nous reviendrons dans la section 3.2.

Selon une autre participante, traduire ne peut simplement relever de la communication ou de la compréhension puisque bon nombre de francophones ont déjà accès à la langue majoritaire, étant bilingues. La traduction revêtirait donc également une importance symbolique. Ce passage illustre où repose, en ce sens, l'importance de la traduction pour certains participants :

P3 : Donc oui, le traducteur, c'est comme n'importe quoi d'autre. Souvent on dit « pourquoi est-ce qu'on a deux systèmes d'éducation, deux systèmes de santé? »

E : Ce sont des acquis trop importants pour la communauté francophone?

P3 : C'est ça. On est fiers de notre langue. Œuvrer dans l'industrie de la traduction, ça prouve un peu notre passion pour la langue, de pouvoir servir toute une communauté, qu'ils aient les mêmes renseignements que tous les autres. C'est comme Radio-Canada; on pourrait regarder le télé-journal en anglais, mais on est contents de l'avoir en français.

E : Ça dépasse le problème de compréhension comme ça?

P3 : Oui.

Pour cette participante, la traduction constitue un acquis pour la communauté francophone, fait partie du paysage linguistique de la province au même titre que la dualité et le droit de se faire servir dans la langue de son choix. Ainsi, ce serait l'insertion de la traduction en contexte d'égalité linguistique qui ferait en sorte que cette activité revêt des fonctions différentes ou supplémentaires qui dépassent le simple accès à l'information.

Bref, il se dégage des réflexions que nous avons ressorties que les participants accordent une place importante à l'activité traductive au Nouveau-Brunswick. Il ne s'agit peut-être pas là d'un constat étonnant, compte tenu du fait que les participants œuvrent, pour la plupart, directement dans le domaine de la traduction, certains depuis de nombreuses années. Cela dit, les passages reproduits ci-dessus illustrent que l'importance qui est accordée à la traduction par les participants va au-delà d'une simple passion pour leur travail; la traduction est clairement conçue par les participants comme une activité indissociable des enjeux linguistiques de la province qui, comme nous l'avons vu au chapitre I, revêtent également des dimensions sociales, politiques et historiques dans un endroit comme le Nouveau-Brunswick. Cependant, avant d'explorer davantage ces aspects que nous pourrions qualifier de « sociolinguistiques » – notamment le rôle de la traduction dans le régime de bilinguisme ainsi que son effet sur l'usage et l'aménagement des langues –, il nous faut mentionner que les commentaires des participants quant au rôle essentiel de la traduction sont souvent survenus en réaction à des réflexions sur la place réelle de

l'activité dans la société néo-brunswickoise, place qui, selon eux, serait largement insuffisante. Ce sont ces réflexions que nous explorerons dans la section suivante.

3.1.2 – *La traduction : activité méconnue et mal-aimée*

« Méconnue » : il s'agit peut-être du mot qui est le plus souvent revenu afin de décrire la place de la traduction dans la société néo-brunswickoise. En effet, la totalité des participants a indiqué, à un moment ou un autre lors des entretiens, qu'il semblait exister une méconnaissance à l'endroit de la traduction au sein du gouvernement, des entreprises et du public en général. Cette méconnaissance toucherait d'ailleurs tous les aspects de l'activité : le fonctionnement du processus traductif, la formation et les compétences requises pour traduire, l'impact de la traduction, la nécessité de la traduction, la profession de traducteur et, enfin, l'existence même de la traduction. Bref, il y aurait selon les participants une réelle absence de réflexion sur la traduction dans l'ensemble de la société néo-brunswickoise, surtout chez les anglophones, mais parfois également chez les francophones. Les participants s'étonnent d'ailleurs de cette méconnaissance, compte tenu de l'omniprésence de la traduction dans plusieurs domaines. En effet, la majorité des participants font remarquer qu'au Nouveau-Brunswick, *tout est un produit de traduction*, mais que peu de gens en sont conscients. Témoin le commentaire de ces participants :

P6 : Qu'est-ce que ça fait un traducteur, comment ça fonctionne? Je ne sais pas à quel point que d'avoir affiches bien traduites, une langue bien parlée, des documents officiels traduits... je ne sais pas si on fait le lien que tout ça relève de la traduction.

P3 : Je pense à la campagne publicitaire *Au Nouveau-Brunswick, un traducteur, c'est quelqu'un*. Les gens, par après, se sont dit : « Ah! En arrière, il y a quelqu'un qui fait ça. » Il y a une méconnaissance du métier. On ne se rend pas compte de la difficulté du métier.

Ainsi, la traduction, tant par son produit que par son effet, ferait partie intégrante de la vie des Néo-Brunswickois – surtout des francophones – mais de façon largement inconsciente. Selon un autre participant, cette invisibilité de la traduction pourrait être à l’origine des conceptions erronées qui circulent à l’égard de la traduction, notamment que celle-ci n’est qu’une opération de transfert pure et simple. En somme, la traduction, en sa qualité d’activité à la fois omniprésente et inconsciente, serait incomprise tant par les anglophones, qui n’en ont pas besoin pour fonctionner, que par les francophones, qui ne la voient pas et qui, selon certains participants, finissent par la tenir pour acquise.

Les participants ont fourni de nombreuses anecdotes afin d’illustrer cette méconnaissance et cette incompréhension de la traduction qu’ils voyaient dans la société néo-brunswickoise. D’une part, une majorité d’entre eux ont fait allusion à l’éternelle adéquation entre le bilinguisme et la traduction, c’est-à-dire la croyance assez répandue selon laquelle une personne bilingue – et donc souvent francophone – possède les compétences nécessaires pour traduire. Les participants sont d’avis qu’en raison de cette croyance – mais aussi souvent dans le but de réaliser des économies – les employeurs, dans certains milieux de travail, demandent encore aux francophones de s’acquitter des tâches de traduction, au lieu de faire appel à des cabinets, des pigistes ou au Bureau de traduction. Une participante affirme que ce sont aussi les francophones qui sont largement responsables de la qualité des traductions en milieu de travail, qu’elles aient été effectuées à l’interne ou par des fournisseurs qualifiés. Selon bien des participants, ces pratiques ne sont qu’un exemple parmi tant d’autres qui témoignent d’un manque de connaissance de ce qu’impliquent l’activité traductive et la profession de traducteur. Comme l’affirment ces participants :

P6 : Et ça devient très évident [cette méconnaissance] quand on s’assoit avec un client pour vendre un service de traduction, ils n’ont aucune idée c’est quoi;

quelles questions ils devraient poser, de quoi il s'agit quand je parle de contrôle de qualité, de spécialité, d'expertise, de contexte. Ce sont des choses qu'ils ne connaissent pas.

P7 : J'ai l'impression que ça n'a pas changé du tout et que les francophones restent responsables de la qualité des traductions, même s'ils ne sont pas traducteurs. Parce que malgré tout ce temps, depuis 68, on n'a pas encore appris que pour traduire il faut connaître le milieu, avoir été familiarisé avec la terminologie...

E : Il y a encore une méconnaissance de la profession?

P7 : Ah oui, méconnaissance totale de ce qu'il faut pour traduire.

Qui plus est, l'adéquation bilingue/traducteur provoque un malaise chez certains participants quant au statut du francophone en situation de bilinguisme officiel : si le fait de posséder les deux langues est d'un côté considéré comme un avantage et un atout, il peut aussi, comme l'affirme une participante, être un « couteau à double tranchant » (P6). En effet, non seulement la responsabilité de la traduction retomberait-elle entre les mains des francophones, mais le haut taux de bilinguisme de ces derniers serait souvent utilisé, à tort, comme argument contre le recours à la traduction, activité qui devient superflue et couteuse lorsque réduite à une simple question d'accès à la langue. Comme l'affirme les participants suivants :

P4 : C'est parce que beaucoup de gens, beaucoup de francophones parlent anglais qu'on passe par-dessus ces choses-là.

P6 : En bout de ligne, c'est s'il reste de l'argent qu'on va traduire. Sinon, c'est monsieur ou madame tout le monde qui va traduire et c'est correct, ça va passer parce que chez nous, on est bilingue. [...] Donc le fait qu'on est bilingue, c'est un couteau à double tranchant par rapport au milieu de la traduction, parce que tout le monde peut se prononcer traducteur. C'est vraiment une entrave.

Par ailleurs, presque tous les participants ont affirmé qu'il existe aussi un certain discours négatif à l'égard de la traduction, dont ils sont devenus conscients tant dans leurs interactions quotidiennes que dans leurs contacts avec les clients et les demandeurs de traduction. Selon les

participants, la traduction serait non seulement perçue comme une dépense inutile par certaines personnes, mais également comme une *nuisance*, un processus avec lequel il faudrait composer pour l'unique raison qu'il s'agit d'une *obligation* en vertu de la loi. Cette conception de la traduction en tant qu'obligation revient d'ailleurs souvent dans le discours des participants :

P3 : Et parfois, on se demande pourquoi ils font traduire certaines choses, est-ce simplement par obligation? Oui, c'est une obligation, c'est la loi, il faut qu'ils aient toute la documentation dans les deux langues. Mais on voit l'importance aussi. Pourquoi faudrait-il se plier à lire la documentation en anglais?

De plus, quelques participants font également ressortir que la traduction constitue bien souvent l'étape finale, souvent oubliée, de tout processus administratif, ce qui en fait une source de frustration chez certains clients. Les commentaires suivants illustrent bien l'ensemble de ces attitudes négatives :

P4 : Et on est un mal aussi pour bien des fonctionnaires qui oublient de faire traduire des textes. On est vraiment... souvent les fonctionnaires n'y pensent pas, ils s'en rendent compte à la fin. Là, on reçoit des demandes déraisonnables. Mais ce n'est pas facile de changer ça.

P8 : Il y en a [des clients] qui nous envoient des documents et on leur demande ce que telle chose veut dire, et la réponse c'est « just leave it that way, we only need it done ». Ils le font par mal nécessaire [...].

P3 : Dans ce cas, on va dire au client que ce sera relu et non révisé. Et le client dit « it's good enough ». Ils savent ça et veulent tout de même le service.

Ces deux derniers commentaires, en plus d'illustrer que la nécessité de la traduction ne dépasse pas, pour certains clients, *l'obligation de traduire*, laissent aussi entrevoir une certaine indifférence à l'égard de la traduction; il y a en effet, chez les participants, une impression que leur travail, surtout pour le compte du gouvernement, restera bien souvent « sur les tablettes ». Selon un participant, cette indifférence serait d'ailleurs un revirement assez récent, alors que par le passé

la profession et le travail du traducteur étaient investis d'un certain statut. Lorsqu'interrogé sur les changements qui avaient lieu dans le domaine, il cite, en troisième lieu, cette dévalorisation de la traduction qu'il perçoit comme grandissante :

P1 : Troisièmement, l'indifférence; on n'accorde pas à la traduction l'importance qu'elle doit avoir. Ça découle de je ne sais quoi, mais ça se fait sentir chez les gens qui pratiquent aussi. Il y a comme une perte de statut un peu, la traduction c'est moins important, pas besoin d'être membre d'une association. Beaucoup de choses comme ça qui mettent à mal la profession.

Cette dévalorisation est également ressentie chez les autres participants; quelques-uns d'entre eux déplorent qu'ils ne soient plus considérés aujourd'hui comme des experts linguistiques. D'une part, ils sont d'avis que les traducteurs pourraient avoir un plus grand rôle de consultation linguistique, mais qu'ils ne se le voient pas accorder par les demandeurs de traduction et par le gouvernement; d'autre part, ils ne sentent pas qu'ils font autorité lorsque vient temps de prendre des décisions par rapport à la langue et à la traduction de contenu important, par exemple dans l'établissement des versions françaises des titres des programmes ou dans la traduction de documentation pour diffusion publique. Comme l'illustre le commentaire du participant suivant :

P4 : On leur a envoyé [au client] des propositions, un mois plus tard on nous retourne le même document, sans qu'ils aient pris compte de nos recommandations. Donc à ce moment là, on a fait notre travail [...] il n'y a rien qu'on peut faire. Ce sont les décideurs. Disons que si on voulait avoir un plus grand rôle, un rôle d'autorité, il y aurait beaucoup d'éducation à faire dans la fonction publique. Ce serait un long chemin.

Bref, il y a certes dans ces discours des éléments qui pointent déjà vers une *déprofessionnalisation* du traducteur, une certaine perte de statut, dont les participants semblent d'emblée conscients. Nous explorerons davantage ce phénomène à la dernière section de ce chapitre.

3.1.3 – *Conclusions provisoires*

Les discours que nous avons ressortis dans cette section révèlent qu'il existe des disparités entre le rôle qu'attribuent les participants à la traduction et ce qu'ils perçoivent comme étant la place réelle qu'occupe cette activité dans diverses sphères de la société néo-brunswickoise. Nous avons noté, d'un côté, que les participants accordaient une grande importance à la traduction, la présentant comme une activité avec des retombées sociales et économiques tangibles, une activité au caractère symbolique qui dépassait la simple question d'accès à l'information. D'un autre côté, nous avons remarqué que non seulement les participants croyaient que la traduction était largement méconnue et incomprise par une partie de la population, mais qu'ils percevaient à son égard une certaine indifférence, voire un mépris. Sont déjà visibles ici les tensions qui peuvent entourer l'activité traductive en milieu de plurilinguisme officiel et, partant, en milieu minoritaire. Dans la prochaine section, nous explorerons davantage ces discours sur la place de la traduction, cette fois en tenant compte de l'élément qui a servi, en quelque sorte, de toile de fond à ces discussions lors des entretiens : le régime de bilinguisme officiel de la province.

3.2 – **Traduction, bilinguisme et égalité : état des rapports de force**

Si une certaine partie de nos questions portaient directement sur le rôle de la traduction dans le régime linguistique de la province, il est souvent arrivé, lors des entretiens, que les participants orientent d'eux-mêmes la discussion vers les questions de bilinguisme et d'égalité linguistique, comme quoi, dans leur esprit, les notions de droits linguistiques et de traduction étaient intimement liées²⁸; en fait, quelques participants sont même allés jusqu'à présenter la traduction

²⁸ Nous n'oublions pas, toutefois, qu'il s'agissait d'entretiens « semi-dirigés » ; ainsi, nous sommes consciente que, si nous avons laissé les discussions suivre leur cours le plus possible, les participants étaient susceptibles d'être influencés tant par les questions qui étaient posées que par la présence de la chercheure.

comme *étant* l'un des droits acquis des francophones de la province. Comme l'illustrent ces commentaires d'une participante :

P3 : [...] je me suis donnée corps et âme dans une profession pour faire valoir les droits des francophones d'être servis dans leur langue, d'avoir accès à un formulaire en français, de ne pas avoir à se plier aux anglophones qui sont supérieurs en nombre.

La traduction, c'est un droit acquis au Nouveau-Brunswick, mais c'est plus que ça; c'est pour préserver notre fierté, nos croyances, notre ethnie acadienne française.

Pour cette participante, la traduction fait non seulement partie des droits linguistiques conférés aux francophones, mais contribue aussi à l'épanouissement des Acadiens au-delà de ces droits. Ses commentaires illustrent bien le glissement presque automatique qui s'effectue souvent dans le discours des participants, les discussions sur la traduction venant presque toujours s'insérer dans des discussions d'enjeux plus larges comme le bilinguisme, la place des langues dans la société néo-brunswickoise et les rapports entre les deux communautés linguistiques. Dans cette section, nous explorerons la façon dont les participants conçoivent ces liens entre la traduction et le régime linguistique. Dans un premier temps, nous ferons état des commentaires des participants sur la place respective des deux langues – surtout à la fonction publique, comme il s'agit du principal milieu de travail où l'usage des langues est règlementé – pour ensuite nous pencher sur la façon dont est articulé le discours sur le rôle et la place de la traduction dans le régime de bilinguisme officiel.

3.2.1 – Répartition des langues : des rapports asymétriques

Une discussion sur la traduction dans la société néo-brunswickoise implique nécessairement une discussion de la répartition de la traduction et, partant, de la répartition des deux langues officielles, particulièrement dans les milieux relevant de la fonction publique. Il s'agit là, encore

une fois, d'un sujet sur lequel les participants en sont venus à s'exprimer spontanément, sans y avoir été amenés explicitement. Nous avons vu, au chapitre I, qu'à partir des années 90, la traduction se faisait, au sein de la fonction publique provinciale, de façon largement unidirectionnelle, c'est-à-dire vers le français, ce qui signifiait que la grande majorité de la rédaction était effectuée en anglais par les fonctionnaires. C'est d'ailleurs ce qu'avait affirmé Dubois vers la fin des années 90, dont l'étude avait montré qu'il existait effectivement une répartition inégale entre les langues à la fonction publique provinciale (1999).

Depuis, la situation ne semble pas avoir beaucoup changé; sans fournir de renseignements détaillés, le rapport annuel de la commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick indiquait qu'en 2014-15, près de 90 % des documents envoyés au BTNB par les ministères et les agences l'étaient en anglais (57). Ce constat trouve d'ailleurs écho dans le discours des participants, la presque totalité ayant affirmé croire qu'il existait un déséquilibre flagrant quant aux langues utilisées pour la traduction dans la province. Les chiffres qui ressortaient le plus souvent reflétaient ceux de la commissaire, avec 90 % de la traduction qui serait faite vers le français, contre seulement 10 % vers l'anglais, quoiqu'une participante ait affirmé qu'il s'agissait plutôt d'un rapport à 80 % contre 20 %, ce qu'elle considérait tout de même comme une trop grande disproportion. Qui plus est, selon quelques participants, cet écart entre langue traduisante et langue traduite serait grandissant; au cours des dernières années, les demandes de traduction vers l'anglais auraient diminué de plus de la moitié, entraînant une réduction considérable du personnel responsable de la traduction vers l'anglais dans le milieu de travail de ces participants.

Le déséquilibre constaté par les participants n'est pas, à leurs yeux, un simple état de fait sans signification ni conséquence. En réalité, ils semblent largement conscients des *rapports de force* que fait ressortir un tel déséquilibre. Pour la majorité d'entre eux, l'asymétrie dans le flux traductionnel de la province signifie que des inégalités persistent dans la fonction publique quant

à l'usage des langues, et que si la traduction permet de donner une certaine place au français, il n'en demeure pas moins qu'en réalité, *tout se fait encore en anglais*. Témoin le commentaire suivant :

P1 : La place qu'on a, on l'a à cause de l'anglais. On peut dire que ce sont les Acadiens qui sont au pouvoir au Nouveau-Brunswick, les postes-clés ce sont les Acadiens, mais ça se passe en quelle langue à Fredericton? En anglais. Donc on est au pouvoir, et on se fait alimenter à la petite cuillère par la traduction. On devrait avoir plus de place que ça, mais on en a pas. Pourquoi? Tout le reste n'a pas suivi, il y a juste nous autres qui [sommes] partis avec le ballon de la traduction.

Ce participant exprime que la place du français à la fonction publique passe avant tout par l'anglais, et ce, malgré le fait qu'un grand nombre de francophones travaillent à la fonction publique. Ainsi, une présence proportionnelle de francophones au sein de la fonction publique n'aurait pas eu pour effet d'augmenter la proportion des documents rédigés en français, même si un grand nombre de ces francophones occupent des postes-clés. Il s'agit d'un constat intéressant, compte tenu du commentaire d'une autre participante, qui fait remarquer qu'auparavant, on semblait rédiger davantage en français, mais seulement lorsque les cadres étaient francophones, où encore lorsque les dossiers touchaient directement à la communauté acadienne. Or, il semblerait possible que cette situation ait changé, compte tenu des nombreux témoignages selon lesquels les demandes de traduction vers l'anglais sont encore moins nombreuses qu'elles ne l'étaient il y a cinq ou dix ans.

Bref, si une participante affirme qu'il semble y avoir plus d'efforts déployés afin de rédiger en français, surtout dans le domaine privé, la majorité des participants sont d'avis que la langue dans laquelle on rédige, et donc par extension, dans laquelle on réfléchit, on crée et on met sur pied des initiatives et des programmes, est bien souvent l'anglais, peu importe que l'on soit francophone ou anglophone. D'ailleurs, le fait que beaucoup de francophones rédigent en anglais

serait, selon plusieurs participants, la principale raison pour laquelle la traduction se fait de façon presque unidirectionnelle. Dans le cadre d'une discussion sur ce déséquilibre entre les langues de traduction, une participante souligne le phénomène :

P8 : La section anglaise est, je ne veux pas dire en déclin, mais vraiment moins nombreuse, plus petite que l'autre. Et ça ne va pas en s'améliorant; mais ce qui arrive c'est que du côté de la section francophone, il y a beaucoup de personnes qui envoient des documents qui sont des francophones qui rédigent en anglais. Donc ça pourrait être plus égal si les personnes qui rédigent en anglais en tant que francophones rédigeaient en français. Là, on verrait que la traduction est nécessaire des deux côtés.

Ainsi, selon cette participante, le caractère unidirectionnel de la traduction sert aussi à masquer sa nécessité, et les francophones contribueraient indirectement à maintenir cette asymétrie. Cependant, si certains participants déplorent cette tendance à rédiger en anglais, nombre d'entre eux portent aussi une réflexion sur les forces qui poussent les francophones à rédiger en anglais : la perception d'une perte des compétences de rédaction en français, ou du moins, l'impression qu'écrire en anglais est plus facile; la facilité avec laquelle on peut faire appel aux services de traduction, par opposition au recours à la rédaction parallèle, dans les deux langues; et enfin, les habitudes d'accommodement des francophones, qui peuvent se servir de leur capacité de locuteur bilingue pour communiquer dans leur milieu de travail. Une participante mentionne d'ailleurs qu'elle a elle-même tendance à rédiger des courriels à ses collègues anglophones dans leur langue, aux fins de compréhension, et ce, malgré le fait que son milieu de travail soit majoritairement francophone.

Il est clair dans l'esprit des participants que la répartition inégale des langues à la fonction publique – et dans une certaine mesure, à l'extérieur de celle-ci – telle que mise en lumière par la traduction, signifie qu'il existe toujours, dans ces milieux de bilinguisme officiel, une certaine forme de minorisation à l'endroit des francophones. Or, les pratiques de rédaction et de

traduction n'en seraient pas les seules illustrations. En effet, la moitié des participants affirme qu'en définitive, même la prise de parole en français est difficile dans ces milieux censés être bilingues. Quoique nous nous éloignons ici un peu de notre objet d'étude, cette observation est tout de même pertinente; les remarques des participants quant à la langue utilisée pour les conversations quotidiennes et les réunions font ressortir que la place du français à la fonction publique ne quitte pas, pour ainsi dire, le domaine de la traduction. Une participante affirme que, si elle a remarqué, dans les récentes années, une certaine revendication où les gens prenaient la parole en français, on ne se retrouvait pas plus avancé puisque, ce faisant, on excluait la moitié des gens autour de la table de réunion, qui ne parlaient pas les deux langues. Ainsi, la prise de parole en français aurait pour effet d'entraver la communication, ce qui expliquerait aussi pourquoi un bon nombre de francophones choisit de communiquer en anglais dans leur quotidien. Cela dit, l'unilinguisme de certains citoyens ne semblerait pas être le seul problème en cause. La même participante affirme avoir l'impression que parfois, les anglophones ne déploient pas toujours les efforts nécessaires pour accéder à ce qui se dit en français. Toujours selon cette participante :

P7 : Il y a ce phénomène là où les anglophones ne vont pas chercher leurs appareils pour écouter, [ils] laissent passer des pans entiers de la conversation. C'est une autre forme de minorisation. Ce qu'on a à dire, dans notre langue, dans ces forums-là qui sont censés être bilingues, ça n'a pas d'importance. Ça ne semble pas avoir la même importance que les gens qui peuvent parler et se faire comprendre de façon universelle.

Cette impression de ne pas être entendu, d'être de moindre importance parce qu'en français, est revenue à quelques reprises lors de nos entretiens. Une autre participante, sur le sujet de l'indifférence grandissante à l'égard de la traduction, affirme d'ailleurs qu'elle a l'impression qu'on n'accorde pas la même importance aux textes en français qu'aux textes en anglais, justement parce qu'on ne se soucie pas de la qualité ou du résultat final des traductions. En

somme, l'important, c'est qu'on puisse dire que les textes ont été traduits, ou en d'autres mots, « *we only need it done* ». À ce sujet, la participante commente :

P8 : Alors on se fout du service donné à la population francophone parce qu'elle est minoritaire.

Ce commentaire illustre bien le sentiment de minorisation ressenti chez certains participants. L'impression qu'ils ont d'être encore et toujours minorisés, en plus de leurs nombreux commentaires sur la répartition inégale des langues, montre que des rapports de force asymétriques s'exercent toujours entre les francophones et les anglophones de la province, du moins, selon leur perspective. Est aussi exprimée par les participants l'idée que, malgré un régime de bilinguisme qui, en théorie, procure aux deux langues et aux deux communautés un statut égal, dans les faits, l'égalité linguistique est encore loin d'être atteinte.

3.2.2 – *Du bilinguisme officiel au bilinguisme de traduction*

Nous venons de voir que pour la plupart des participants, la répartition inégale de la traduction, plus particulièrement au sein de la fonction publique provinciale, signifie qu'il existe des asymétries dans l'usage respectif des langues, l'anglais étant la langue par défaut pour la rédaction, la création et les communications à l'oral, et le français étant la langue vers laquelle on traduit. Dans leur réflexion sur ce déséquilibre, les participants font valoir que cette situation révèle que les francophones sont, encore aujourd'hui, victimes d'une certaine forme de minorisation, et ce, malgré la présence d'un régime rendant égales de statut les langues et les communautés en contact. Ainsi, les participants touchent, que ce soit de façon consciente ou inconsciente, sur les rapports de forces inégaux que peut révéler la traduction, les portant à commenter la portée réelle du régime bilinguisme officiel de la province ainsi que la façon dont la traduction participait à son fonctionnement ainsi qu'à ses limites. En fait, ce discours sur les

liens uniques et complexes unissant le bilinguisme et la traduction figure de façon proéminente dans nos données. Les lignes qui suivent tenteront d'en décortiquer les grands thèmes.

Tout d'abord, il y a consensus chez les participants que la traduction constitue *le moyen par lequel on arrive aux langues officielles* dans la province. En d'autres mots, la traduction serait l'une des principales mesures prises par le gouvernement afin de mettre en exécution les lois et les politiques sur les langues officielles. En ce sens, certains participants conçoivent donc le rôle de la traduction comme étant essentiel, tant pour le respect des deux communautés de langues officielles que pour la place du français dans la fonction publique²⁹. La traduction serait également ce qui permettrait au gouvernement de communiquer avec la population dans les deux langues officielles. Ce commentaire illustre bien la place de la traduction dans le régime linguistique dans l'esprit d'un grand nombre de participants :

P4 : Le gouvernement ne pourrait pas fonctionner dans les deux langues officielles s'il n'y avait pas [nom de l'institution traduisante]. C'est ce qui nous permet de transmettre les messages, que ce soit entre les fonctionnaires ou avec la population, c'est la seule façon. D'ailleurs, [à la fin des années 60, on a créé des services de traduction] en vue de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Alors c'était clair même à cette époque-là que le rôle de [nom de l'institution traduisante] dans un contexte de province officiellement bilingue, le rôle était essentiel.

Ce discours s'insère également dans la conception de la traduction comme étant intimement liée aux droits linguistiques dans la province. Or, si la plupart des participants considèrent que la traduction est, en effet, primordiale pour le bon fonctionnement du régime linguistique, qu'elle constitue un élément important du système de cohabitation linguistique, nombreux sont ceux qui expriment aussi les limites d'un bilinguisme qui aurait comme modalité principale la traduction. Quoiqu'ils considèrent la traduction comme une activité primordiale, ils semblent aussi voir des

²⁹ Dans cette partie, nous ferons souvent allusion à la place que procure le régime de bilinguisme au français dans la fonction publique. Nous reviendrons sur le rôle de la traduction dans l'insertion du français dans la société néo-brunswickoise à la section 3.3.

risques dans le fait de lui laisser une trop grande place, surtout dans les situations où elle s'effectue de façon presque unidirectionnelle :

P2 : La traduction est à mon avis une activité extrêmement importante, mais ne remplace pas l'activité produite dans la langue de la personne. [...] Si on avait un système où tout était pondu en anglais, et où tout était traduit, on n'aurait pas un système d'égalité linguistique. Pour qu'il y ait égalité, il faut que chacune des communautés produise des choses, crée dans leur langue et dans leur culture, autrement c'est artificiel.

Ce commentaire montre certes que, si la traduction est considérée comme importante dans le régime linguistique, elle ne semble pas non plus être conçue par les participants comme le gage absolu de l'égalité. Ainsi, bien que les participants associent dans une certaine mesure la traduction au respect des droits linguistiques, la grande majorité d'entre eux font aussi allusion à l'insuffisance d'un bilinguisme qui ne serait, dans les faits, qu'un *bilinguisme de traduction*. D'ailleurs, pour un participant, la traduction aurait même eu pour effet de créer une sorte de *plafond de verre* pour l'avancement de la population francophone dans la province :

P1 : Et je me demande si la traduction, on n'est pas rendu là aussi, on ne peut pas aller plus loin que la traduction, c'est-à-dire on n'atteindra jamais une égalité des personnes, on aura toujours la béquille de la traduction qui va nous tenir partout. Donc accorder une plus grande place [à la traduction] : pourquoi? [...] Est-ce pour faire en sorte que finalement, le français ait moins une place?

Pour ce participant, la place qui est accordée à la traduction dans le régime de bilinguisme est problématique, notamment car elle ne permet de donner au français qu'une place *artificielle*. Cette idée est également sous-entendue lorsque certains participants déplorent qu'on ait au Nouveau-Brunswick un « bilinguisme de traduction » plutôt qu'un « bilinguisme réel », une « province traduite » plutôt qu'une « province bilingue », une « langue traduite » plutôt qu'une langue d'expression. Témoin ces commentaires, qui font état de ces oppositions :

P1 : Idéalement, si on voulait avoir un bilinguisme réaliste, il faudrait avoir autant de traduction vers l'anglais que vers le français. Or, on n'en a pas; donc force est de constater que notre bilinguisme est un bilinguisme de traduction. Nos francophones qui entrent à la fonction publique en ressortent 30 ans plus tard anglicisés. Et pourtant, on aura eu tout ce qu'on veut en français et en anglais.

P8 : Il y a quand même un brin d'illusion. C'est certain que si [nom de l'institution traduisante] n'existait pas, ça ferait dur, mais vraiment dur au gouvernement. En même temps, il y a des fois où on est pas mal une province traduite.

Ces commentaires illustrent aussi ce que les participants entendent lorsqu'ils opposent l'un à l'autre les concepts de traduction et de bilinguisme; pour eux, le fait que le bilinguisme passe principalement par la traduction signifie que le régime de bilinguisme officiel de la province constitue, en quelque sorte, un bilinguisme de surface, c'est-à-dire un bilinguisme qui, en apparence, procure l'égalité linguistique, mais qui, lorsqu'on creuse un peu, révèle des pratiques qui demeurent toujours asymétriques. Les participants expriment donc l'idée d'une *illusion*, d'une *façade* ou d'un *masque* en parlant du régime de bilinguisme actuel, idée qu'avait véhiculée Lise Dubois dans le cadre de son étude des pratiques de traduction à la fonction publique provinciale. Ainsi, un certain nombre de participants sont d'avis que si, sur le papier, la province est effectivement bilingue, dans les faits, l'égalité linguistique est loin d'être atteinte. Qui plus est, pour certains participants, il y a un lien clair à établir entre le recours à la traduction et le maintien d'une certaine illusion d'égalité. Comme l'illustre ce commentaire :

P2 : Il y a une espèce de rapport entre la traduction et le bilinguisme individuel. Plus on investit dans la bilinguisation des individus, moins on a besoin d'investir dans la traduction. Ce sont deux éléments de l'aménagement linguistique, et le gouvernement au Nouveau-Brunswick comme au fédéral a misé surtout sur la traduction. [...] C'est bon, mais qu'on ne prétende pas être un pays bilingue. C'est une illusion.

Ce qui est exprimé ici, c'est que puisque la traduction est centrale à la mise en œuvre du régime de bilinguisme, elle permettrait de maintenir cette façade illusoire d'un bilinguisme collectif où tout le monde vit en harmonie linguistique. Il ressort également de ce discours, tout comme dans l'ensemble des commentaires que nous avons recueillis, un certain paradoxe quant à la traduction en milieu de plurilinguisme. D'une part, les participants attribuent à la traduction un rôle essentiel dans le respect des deux langues officielles; de l'autre, ils soulignent les limites d'un bilinguisme qui ait comme modalité principale la traduction, qui ne permettrait pas, selon bon nombre de participants, l'atteinte d'une égalité linguistique réelle. Somme toute, la traduction est à la fois essentielle pour les droits linguistiques des francophones et incompatible avec un régime de bilinguisme qui se veuille « réel ». En d'autres termes, si la traduction contribue effectivement au respect des langues officielles, elle ne résulterait, selon les participants, qu'en un respect de surface, et maintiendrait l'illusion qu'il y ait au Nouveau-Brunswick deux communautés linguistiques égales, tant dans leur statut que dans l'usage réel et le poids symbolique des langues.

Il s'ensuit donc naturellement de la prise en compte de ce paradoxe qu'à la question « faut-il faire plus ou moins de traduction? » nous n'ayons pas obtenu de réponse définitive, les participants réclamant tantôt qu'on accorde plus de place à la traduction, tantôt qu'un bilinguisme réel implique qu'on ait moins besoin de faire appel à la traduction. Cela dit, une majorité de participants font valoir que le fait de faire moins de traduction n'entraînerait, dans les faits, que de plus grandes inégalités. Selon ces participants :

P8 : [...] puis si on n'avait pas la traduction le déséquilibre [entre les langues] serait encore plus gros, la traduction est nécessaire pour rapprocher les deux communautés linguistiques et leur offrir les deux services.

P5 : Je ne pense pas que ça [la traduction] entrave, parce qu'il y a bien des choses qui si on n'avait pas l'obligation de traduire ne seraient pas traduites du tout.

Si au départ ces affirmations peuvent sembler contradictoires par rapport aux discours relevés plus tôt, ce qui est sous-entendu, c'est que le fait de faire moins de traduction, sans toutefois remplacer cette activité ou changer ses modalités de production, reviendrait à porter atteinte aux droits linguistiques des francophones, qui n'ont pas d'autre choix, dans le cadre du système actuel, que de dépendre sur la traduction pour avoir accès au français. En d'autres termes, les problèmes qu'ont les participants avec le régime de bilinguisme actuel ne relèvent pas de la nature même de la traduction, mais plutôt, de l'usage qu'on en fait – c'est-à-dire qu'on ne traduise que dans un sens – et de la place qu'on lui donne – c'est-à-dire qu'elle constitue le principal moyen d'aménagement ayant été mis en place dans le cadre du régime sur les langues officielles. Or, ils ne considèrent pas, pour la plupart, que de viser à faire moins de traduction soit une solution viable ou réaliste aux problèmes actuels découlant du bilinguisme. La citation qui suit résume bien, à notre avis, la source du problème perçu par les participants :

P7 : [La traduction] est une entrave dans la mesure où la société dominante pense que c'est donner l'égalité à une langue que de traduire toutes ses productions en langue dominante.

Ce commentaire montre aussi que la place donnée à la traduction par la société dominante est problématique. À ce sujet, un participant mentionne qu'il ne s'agirait pas là de la conception qu'on avait du bilinguisme il y a 40 ans. À l'époque, la traduction aurait été l'étape logique pour passer d'une société principalement anglophone à une société bilingue. Cependant, l'usage constant, voire accru, au fil des ans, de la traduction vers le français serait éventuellement devenu problématique :

P1 : Dans les années 60, je ne crois pas que la vision qu'on avait du bilinguisme, c'était ça. On avait une idée de bilinguisme où on tendait vers l'égalité. Mais aujourd'hui, ce n'est pas ça du tout. On ne tend pas vers l'égalité parce que la traduction est très efficace [...]. Donc il est rendu que le remède qu'on s'administrait dans les années 70, en pensant bien faire, maintenant c'est devenu un poison.

Un autre participant partage cet avis, affirmant que le gouvernement aurait « faussé entre les objectifs du bilinguisme et de l'égalité linguistique » (P2). Ainsi, bien que la traduction ne constitue pas, en soi, un frein à l'égalité linguistique dans cette perspective, le fait qu'il s'agisse de la principale modalité du régime de bilinguisme de la province aurait peut-être mené à des pratiques qui, aujourd'hui, font en sorte qu'il existe toujours une entrave bien réelle à l'égalité³⁰. Bref, la traduction, bien qu'importante, ne devrait pas être considérée comme une panacée aux maux linguistiques de la province, mais plutôt comme un *moyen accessoire*, un *outil*, un *service*.

Comme l'affirment ces participants :

P4 : Nous on ne joue pas un rôle de promotion des langues officielles. Ce n'est pas vraiment notre rôle. Nous on est là seulement pour offrir un service [...] on est là pour appuyer le gouvernement dans son rôle, car c'est vraiment le rôle du gouvernement de promouvoir les deux langues, de s'assurer que les deux sont bien représentées.

P2 : Je ne voudrais pas que la traduction remplace la culture, l'authenticité, etc. C'est un outil pour passer d'une langue à l'autre. C'est un moyen accessoire.

3.2.3 – Conclusions provisoires

Ce qui ressort de cette analyse de l'amalgame discursive entre la traduction et le bilinguisme, c'est que la traduction, tout comme les entités traduisantes, tient un grand rôle dans le régime sur les langues officielles de la province, mais ne peut de toute évidence répondre à

³⁰ À cet effet, certains participants citent le manque de bilinguisme individuel comme étant la principale entrave à l'atteinte d'un réel bilinguisme, surtout au sein de la population anglophone, ce qu'ils attribuent en partie à un manque de promotion de la formation linguistique.

tous les besoins linguistiques de la population du Nouveau-Brunswick, qui sont divers et complexes. Les participants, à ce sujet, tiennent des propos qui se rejoignent tout autant qu'ils se contredisent. En fait, comme nous l'avons dit plus tôt, leurs commentaires font déjà ressortir les dimensions paradoxales de la traduction dans les milieux plurilingues et minoritaires. Dans la section qui suit, nous poursuivrons l'étude de ce paradoxe en abordant un autre élément discursif sur lequel les participants ont touché lors de nos discussions sur la traduction en relation avec le bilinguisme : le rôle et la place de la traduction dans la francisation et l'aménagement du français dans la société néo-brunswickoise.

3.3 – Traduction, langue et aménagement linguistique

Nous avons décrit, à la section précédente, la réflexion qu'ont les participants sur les rapports de force que fait ressortir la répartition inégale de la traduction dans la société néo-brunswickoise, plus particulièrement dans la fonction publique. Ces réflexions les ont souvent amené à se prononcer sur le régime de bilinguisme de la province, et sur le rôle que la traduction y tenait ou devait, ou non, y tenir. Il ressortait tantôt de leur discours des éléments positifs, tantôt des commentaires plus négatifs. Ainsi, si bon nombre de participants sont d'avis que la place donnée au français par la traduction dans les milieux de travail ou les milieux de bilinguisme officiel est dans une certaine mesure artificielle, et que par conséquent, le français n'y occupe toujours pas les mêmes fonctions que l'anglais, surtout à titre de langue de travail et de création, il est ressorti de façon constante à travers nos entretiens que la traduction demeure une activité hautement importante, surtout dans un endroit comme le Nouveau-Brunswick, où le français occupe une position minoritaire. La question se pose donc : qu'est-ce qui rend la traduction si primordiale aux yeux des participants?

Comme nous l'avons vu au chapitre II, les études sur la traduction en milieu minoritaire font souvent état des répercussions, tant positives que négatives, de l'activité traductive sur les

langues et les communautés minoritaires. Pour résumer, nous avons vu que la traduction pouvait, d'une part, avoir un rôle à jouer dans l'aménagement linguistique ainsi que la normalisation linguistique, en plus d'avoir le potentiel d'être un instrument de « *nation building* » et de résistance pour les peuples marginalisés. Or, nous avons aussi vu qu'elle pouvait, selon certains, être le site d'interférences linguistiques, le contact trop accru avec la langue majoritaire entraînant des effets néfastes tant sur les langues minoritaires que sur leur statut.

Au Canada comme au Nouveau-Brunswick, certains auteurs ont également traité de ces fonctions paradoxales de la traduction en milieu minoritaire : la traduction peut, d'une part, fonctionner comme un masque et maintenir les asymétries qui existent dans l'usage des langues officielles. Or, elle remplit également une fonction essentielle pour le locuteur de la langue minoritaire, pour qui la survie de la langue et de la communauté passe souvent par la traduction. Si le potentiel de la traduction comme agent de francisation a été attesté, il n'a pas, à notre connaissance, été mesuré de façon plus concrète, du moins pas dans notre milieu, où l'on a instauré il y a plus de 40 ans un régime de bilinguisme officiel impliquant un recours intensif et constant à la traduction. La question se pose donc : la traduction a-t-elle eu un effet mesurable sur le français au fil des ans? Si oui, quelle forme cet effet prend-il? La traduction a-t-elle eu un rôle direct à jouer dans l'aménagement des langues sur ce territoire? Dans la section qui suit, nous tenterons de trouver réponse à ces questions dans le discours des participants, car s'il s'avère difficile de mesurer, plus concrètement, l'effet de la traduction sur le français dans une société donnée, nous croyons que les commentaires de nos participants pourront certainement nous permettre de relever des pistes de réflexion intéressantes. Dans un premier temps, nous ferons état des commentaires des participants sur le rôle de la traduction dans l'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick. Dans un deuxième temps, nous tenterons de découvrir si

l'activité a eu ou non un effet sur la langue et son insertion dans les sphères publiques et politiques de la société néo-brunswickoise.

3.3.1 – Le rôle de la traduction dans l'aménagement linguistique

À la question de savoir si la traduction avait pris part, de façon active ou non, dans l'aménagement du corpus du français sur le territoire néo-brunswickois, une majorité de participants sont d'avis que la traduction avait effectivement joué un rôle en ce sens. Cependant, tous les participants ne sont pas d'accord sur le degré auquel la traduction a participé à ce processus. Pour un participant, la traduction tient dans l'aménagement linguistique un rôle de premier plan :

P2 : La traduction joue un rôle absolument fondamental. Tu ne peux pas avoir d'aménagement linguistique, dans une situation de bilinguisme, sans passer par la traduction. Il faut qu'il y ait traduction, passage d'une langue à l'autre. C'est fondamental et dans la mesure où on attaque la traduction ou on l'empêche de s'épanouir, on ne lui donne pas les ressources qu'il faut, on attaque l'aménagement linguistique. On empêche l'aménagement de se faire.

Pour ce participant, la traduction serait une mesure concrète de l'aménagement linguistique, au même titre que la formation linguistique, par exemple. En fait, ce participant considère que le gouvernement a misé principalement sur la traduction afin d'aménager les langues au Nouveau-Brunswick, ce qui, comme nous l'avons vu à la section précédente, n'aurait pas eu comme effet de donner au français une place équivalente à celle de l'anglais. Cela dit, bien que la grande majorité des participants mentionnent que la place du français passe avant tout par la traduction dans le cadre du régime de bilinguisme, peu d'entre eux sont aussi convaincus que ce premier participant quant au rôle explicite de la traduction dans l'aménagement linguistique, leurs opinions sur le sujet étant souvent plus mitigées. Ainsi, pour un certain nombre de participants, la traduction aurait plutôt eu un rôle indirect à jouer dans l'aménagement et la promotion du français. Interrogés sur ce rôle, ces participants indiquent notamment :

P7 : Elle [la traduction] l'a indirectement, oui, car pour traduire il faut des outils, donc on a mis sur pied une importante équipe de terminologie à moment donné.

P4 : Ça dépend. C'est sûr qu'on a quand même un rôle. Il n'est pas officiel, mais on a quand même un rôle de [...] promotion de la terminologie qu'on utilise, pour éviter qu'il y ait anglicisation, un usage trop répandu des termes anglais, que ce soit par les fonctionnaires ou autre. Donc si on offre la terminologie, on va la réutiliser dans les textes par après, donc on a ce rôle-là. Parce que souvent, ça va venir de la traduction. Ce n'est pas un travail qu'on fait consciemment.

Pour ces participants, le rôle de la traduction dans l'aménagement touche surtout au travail terminologique effectué par les entités traduisantes. Or, s'ils considèrent cette activité connexe comme étant essentielle, et comme découlant inévitablement de la traduction, ils ne sont pas d'avis que les efforts en ce sens ont été déployés de façon concertée. Il s'agirait, tout simplement, d'une composante de la traduction qui, par extension, contribuerait à l'aménagement des langues, sans que ce soit nécessairement voulu ni planifié. En fait, il ressort même du discours de certains participants que, bien que la traduction puisse avoir des effets sur la langue et son usage, son rôle demeure, en définitive, plutôt restreint. Comme l'affirme ce même participant :

P4 : C'est parce qu'on est là [nom de l'institution traduisante] que ces termes-là vont être utilisés. Mais pour ce qui est de l'aménagement des langues, nous on a un rôle quand même assez effacé. On est un groupe un peu effacé. On offre le service. On n'a pas un rôle actif de promotion. Notre rôle est assez effacé.

Comme l'indique clairement ce participant, bien que la traduction occupe une grande place dans la société néo-brunswickoise, il n'est jamais spécifié par le gouvernement que les entités traduisantes doivent, dans le cadre du régime de bilinguisme, faire autre chose que de fournir un service aux ministères et aux agences gouvernementales. Autrement dit, le gouvernement

n'aurait jamais accordé aux institutions un mandat précis en ce qui a trait aux langues officielles, et ce, malgré la grande place qu'occupe l'activité traductive dans le régime linguistique. Cela rejoint tout à fait ce que nous avons fait ressortir dans les sections précédentes, c'est-à-dire l'existence d'un certain manque de connaissance et de compréhension de la fonction publique provinciale, tant à l'égard de la traduction que de sa place et sa fonction dans les dossiers linguistiques de la province.

Enfin, quelques participants sont d'avis que si la traduction a peut-être eu un rôle à jouer dans l'aménagement linguistique par le passé, c'est-à-dire au moment de l'adoption de la législation sur les langues officielles et de la bilinguisation de la province, ce rôle, aujourd'hui, n'aurait plus la même ampleur ni la même pertinence. À la question de savoir si la traduction devait avoir un plus grand rôle dans l'aménagement de corpus du français, un participant répond :

P1 : On peut sans doute passer par la traduction, mais il y en a beaucoup moins à faire maintenant qu'il y en a déjà eu à faire. [...] Maintenant, aujourd'hui, on a dépassé ce stade-là. On n'a pas vraiment besoin de ça. Ce qu'on a besoin c'est d'affirmer, et à mon avis de faire fonctionner, en français. [...] Si on a des entreprises de bleuets qui font des bleuets en français, ça va faire vivre la terminologie du bleuet. Ce n'est pas en leur donnant des lexiques que ça va aider. Le temps est d'arrêter de traduire et de commencer à se mettre les mains dedans.

Selon les dires de ce participant, si la traduction a pu, à une époque, aider aux efforts d'aménagement linguistique de la province, son rôle en ce sens serait aujourd'hui révolu. En d'autres mots, la traduction ne serait plus en mesure de faire s'affirmer le fait français au Nouveau-Brunswick, la province ayant pour ainsi dire dépassé l'étape de la traduction. Ce témoignage concorde avec le commentaire suivant, qui exprime les limites de ce que les

traducteurs peuvent accomplir comme réel travail linguistique, même en ce qui a trait à la francisation de la terminologie :

P3 : Dans certains domaines, ç'a peut-être un effet contraire parce qu'on doit quand même utiliser la terminologie anglaise, comme dans le technique ou le scientifique. Souvent, on nous demande de laisser des choses en anglais parce que tout le monde sait ce que ça veut dire.

3.3.2 – Quarante ans plus tard : francisation ou statu quo?

Malgré les limites exprimées par les participants sur le rôle que pouvait tenir la traduction dans l'aménagement linguistique, la question de savoir si la traduction a contribué, au fil des ans, à une quelconque francisation de la province, se pose encore. Autrement dit, est-il possible que la traduction ait tout de même eu un certain effet, que ce soit sur la langue elle-même ou sur son insertion dans certains domaines de la société néo-brunswickoise? Tout comme pour les questions sur l'aménagement linguistique, la majorité des participants a répondu dans l'affirmative à cette question, mais a offert des témoignages divergents quant à la forme que prenait cette francisation. Dans un premier temps, certains participants laissent entendre que la traduction peut avoir un effet de normalisation sur la langue française. Lorsqu'interrogé sur le sujet, un participant affirme :

P1 : Mais quand on a de la traduction officielle, on a de la traduction dans un bon français.

E : Ça influe sur la norme, dans le fond?

P1 : C'est sûr. [...] Ça ne peut pas ne pas avoir une influence. On l'a dans l'oreille. C'est du français qui tire vers le haut, qui nous sert de modèle.

Qui plus est, ce participant n'est pas seul lorsqu'il affirme que, comme *tout est produit de traduction*, le français qu'on voit et qu'on entend dans la province *dépend* de la traduction, d'où l'importance de fournir des traductions de *qualité*, un aspect sur lequel beaucoup de participants se sont exprimés et que nous aborderons davantage dans la prochaine section. Pour le moment, il

importe de retenir qu'un nombre des participants sont d'avis que la traduction a effectivement contribué à une certaine normalisation linguistique, même si de façon indirecte, et ce, malgré les conflits sur la norme qui en ont parfois résulté³¹.

Les participants évoquent aussi que la traduction peut, en situation minoritaire, contribuer à la survie et à la vitalité de la langue française. Ce qui est intéressant ici, c'est que leurs commentaires à cet égard ne se limitent pas à la simple mention de la langue, mais incluent aussi des considérations sur la culture et le patrimoine, comme quoi dans leur esprit, les concepts sont intimement liés. Sur le sujet du rôle de la traduction dans la francisation, ces participants répondent :

P6 : Je crois que c'est important de garder la culture, de garder la langue vivante [...].

P3 : La traduction, c'est un droit acquis au Nouveau-Brunswick, mais c'est plus que ça. C'est pour préserver nos croyances, notre ethnie acadienne française.

Ainsi, selon quelques participants, la traduction aurait non seulement un effet sur la vitalité linguistique du peuple minoritaire, mais aussi sur sa vitalité ethnolinguistique et socioculturelle. En somme, l'épanouissement de la population, pour ces participants, passe par la vitalité de la langue, qui elle, se trouve inévitablement liée à la traduction.

Pour d'autres participants, la traduction pourrait également aider à augmenter la visibilité de la langue, notamment en fournissant des avenues où le français peut être affiché, entendu et lu par les francophones, des aspects importants dans un endroit où l'anglais est bien souvent la langue par défaut, sauf dans certains milieux circonscrits. Comme l'affirme ce participant :

³¹ Nous ne nous attarderons pas sur ce sujet dans notre analyse, mais un certain nombre de participants étaient d'avis qu'il y avait un clivage entre la perception de la norme par les traducteurs et par le « commun des mortels », un aspect qu'avait fait ressortir Dubois en 1999.

P8 : Donc est-ce que la traduction peut aider à franciser la population... à un certain point oui parce que si ces enfants-là [de familles exogames] grandissent dans un endroit où ils ne voient jamais de français affiché nulle part... s'ils peuvent se promener et voir des menus en français, des affiches; dans ce cas-là, la traduction aurait certainement un rôle à jouer dans la francisation.

E : Donc la traduction fournit un peu des modèles, pour que les gens voient le français?

P8 : C'est ça. Si t'es dans une salle d'attente et que tous les dépliants sont en anglais... Alors que si on les voit en français, on se dit « ah ok, nous aussi on existe ».

Ce que ce participant exprime aussi, c'est que la traduction, en contribuant à augmenter la visibilité de la langue, aide aussi à la valorisation de la communauté minoritaire, participant ainsi d'un effort pour contrer l'insécurité linguistique dont souffrent bon nombre de locuteurs francophones. Fortement liés à ces considérations sont les commentaires des participants sur la façon dont la traduction peut permettre au français de prendre une plus grande place dans certaines sphères de la société néo-brunswickoise, c'est-à-dire de s'insérer dans des domaines d'où elle était autrefois exclue, pour reprendre la description que nous avons faite, au chapitre II, des fonctions de la traduction en milieu minoritaire. Témoin les commentaires suivants :

P1 : [La traduction] c'est un levier qu'on donne à la francophonie pour être présente sur les grands radars au Nouveau-Brunswick.

P7 : Il y a eu francisation... dans le sens qu'on a donné des fonctions au français, qui était une langue minorisée, qu'elle n'aurait pas eu normalement. [...] On a, par le biais de la traduction, donné au français une fonction sociale qu'elle n'aurait pas eues, ça c'est clair. [...] [C]'est sûr que cet effort ou ce résultat de francisation des pratiques de gestion de la province, ça vient de la traduction.

Ce dernier commentaire est particulièrement intéressant, notamment en ce qu'il exprime clairement que la francisation de la fonction publique provinciale s'est faite par l'entremise de la traduction; mais plus intéressant encore est le rôle qu'attribue ce participant à la traduction dans

la création d'un type de français qui jusque-là n'existait pas au Nouveau-Brunswick. Lorsqu'interrogé davantage sur ces *fonctions sociales* données au français par la traduction, le participant précise :

P7 : On s'est donné les moyens, les termes, le vocabulaire pour remplir ce vide sur le plan linguistique. Il a fallu aller chercher ces fonctions-là. Sans ça, dans la vie de tous les jours, on n'utilise pas ce type de français [...].

Suivant cette perspective, la traduction aurait eu un effet tant linguistique que social, permettant non seulement au français d'être en usage là où il ne l'était pas auparavant, mais aussi de se transformer afin de remplir une fonction qui ne lui avait jusqu'alors pas été attribuée. La traduction aurait également eu ce même effet de francisation dans le domaine du droit, où le travail du Centre de traduction et terminologie juridiques (CTTJ) aurait permis de créer, de toutes pièces, une façon de dire la Common law en français. Bref, c'est ici que prend toute sa signification cette *dimension sociale* de la traduction, à laquelle participants tout comme chercheurs font d'emblée allusion.

Enfin, cette exploration du rôle de la traduction dans la francisation du Nouveau-Brunswick ne serait pas complète sans quelques avis contraires. Comme nous venons de le voir, la plupart des participants sont d'avis que la traduction joue un rôle dans l'aménagement linguistique et qu'elle peut, par conséquent, avoir un effet de francisation. Cependant, quelques participants évoquent les limites de la capacité de la traduction d'être utilisée à ces fins. Pour un participant, la traduction ne peut constituer un moyen de vitaliser une langue, alors que pour une autre, la traduction risque d'avoir un effet négatif sur le français à long terme. Témoin leurs commentaires ci-dessous :

P2 : C'est juste pour dire que la langue de traduction, ça n'a rien à voir avec la vitalité de la langue. C'est juste un moyen pratique qu'on utilise. [...] Il ne faut pas que la traduction soit utilisée comme... parce qu'on veut valoriser la traduction, il ne faut pas qu'on lui donne un rôle qu'elle n'a pas.

P4 : Ben, je pense qu'à quelque part, ç'a eu des effets négatifs, peut-être sur la langue française. Quand on commence à toujours avoir une langue traduite, on perd des choses. [...] Pas que le français est une langue traduite, mais il y a certainement eu des impacts sur la langue.

Il y a certes dans ces commentaires une mise en garde contre un usage trop répandu de la traduction, qui peut, selon ces participants, comporter des écueils. Ces témoignages, s'ils ne s'alignent pas avec le discours de la majorité des participants quant aux retombées positives de la traduction sur la langue, vont toutefois de pair avec certains avis que nous avons ressorti à la section 3.2. En effet, lorsqu'il s'agit de marier les concepts de traduction et de bilinguisme, nombreux sont les participants qui soulignent que de donner trop de place à la traduction peut, finalement, avoir des effets adverses, surtout pour la communauté de langue minoritaire.

3.3.3 – *Conclusions provisoires*

Cette section nous aura permis d'explorer de façon introductive le rôle potentiel de la traduction dans l'aménagement linguistique et la francisation au Nouveau-Brunswick. Si la majorité des participants jugent que la traduction a joué un rôle certain dans le processus d'aménagement des langues, que ce soit dans la promotion, la normalisation ou l'insertion du français dans la société néo-brunswickoise, peu d'entre eux envisagent qu'on puisse, aujourd'hui ou à l'avenir, se servir de la traduction afin de poursuivre les efforts d'affirmation de la place du français dans la province. Cela étant dit, un certain nombre de participants ont tout de même évoqué le désir de voir la traduction prendre un plus grand rôle dans les dossiers linguistiques, notamment en ce qui a trait à la *consultation linguistique*. En effet, quelques participants sont d'avis que les traducteurs et les institutions traduisantes, sans toutefois se voir confier un mandat de premier plan comme la promotion des langues officielles ou l'aménagement de corpus,

pourraient être davantage considérés comme des *experts linguistiques*, tenant ainsi dans la société un certain rôle éducatif concernant la langue. Comme l'expliquent ces deux participants :

P6 : J'aimerais voir le traducteur habiter dans un milieu de travail où il a les outils nécessaires pour travailler. Où on s'appuie sur lui pour le travail linguistique.

P4 : Mais je pense que beaucoup d'entre nous aimeraient ça, de jouer ce rôle-là de formation, un rôle officiel. [...] Il aurait fallu promouvoir [nom de l'institution traduisante] de façon différente à cette époque-là, pour lui conférer ce rôle. Certainement que ç'aurait été le cas, si elle avait, dès le départ, été reconnue comme autorité en matière de langue au gouvernement... mais ça n'a pas été fait.

Ces participants, comme d'autres d'ailleurs, considèrent qu'à l'heure actuelle, l'expertise des traducteurs en matière de langue n'est ni reconnue ni exploitée, surtout au sein de la fonction publique. Ils ne sont pas les seuls à croire que les traducteurs seraient capables de d'occuper un plus grand rôle en ce sens, un rôle de consultation, un rôle d'expert, un rôle dans le cadre duquel ils seraient en mesure de réellement collaborer avec le gouvernement afin de les aider à répondre à ses multiples besoins linguistiques.

3.4 – La traduction au Nouveau-Brunswick : un paysage changeant

Dans les sections précédentes, nous avons largement parlé du rôle, de la place et de l'effet de la traduction dans la société néo-brunswickoise, faisant état des grands thèmes qui s'étaient dégagés de nos entretiens avec les participants autour de ces sujets. Suivant cette perspective, notre objectif était d'abord de mesurer l'évolution de l'insertion discursive et réelle de la traduction dans le régime de bilinguisme ainsi que dans les enjeux linguistiques entourant la place du français dans la province; autrement dit, nous avons tenté d'explorer certaines fonctions ou caractéristiques paradoxales de la traduction en milieu minoritaire, afin de voir quelles formes elles prenaient dans notre milieu, lesquelles ressortaient davantage dans les discours, et

lesquelles pourraient faire l'objet de recherches plus approfondies. Cela dit, nos questions entourant cette évolution du rôle de la traduction nous ont également amenée à recueillir de nombreux témoignages sur les changements et les transformations plus concrets qu'a traversés l'industrie de la traduction au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années. Si cet aspect s'éloigne un peu de nos questions de recherche principales, nous avons tout de même cru pertinent d'en parler ici, car il nous permettra non seulement de saisir les enjeux entourant les transformations du milieu traductif néo-brunswickois, mais aussi de mieux comprendre comment les participants conçoivent le rôle social et sociolinguistique de la traduction en milieu minoritaire.

Ainsi, dans la présente section, nous présenterons d'abord ce que les participants perçoivent comme étant les plus grands changements subis par l'industrie et la profession de la traduction dans la dernière décennie. On verra que, s'ils ne sont généralement pas réfractaires aux progrès technologiques des dernières années, ces mêmes participants s'inquiètent généralement de la façon dont ils sont intégrés au milieu de travail et des pratiques auxquelles ces progrès donnent lieu. En faisant état des craintes des participants par rapport à ces changements, nous tenterons de faire ressortir les liens qui existent dans l'esprit des participants entre la traduction, certaines modalités du régime linguistique, et la langue au Nouveau-Brunswick. Nous ferons également état des inquiétudes qu'ont les participants quant à l'avenir de la profession de traducteur. En fait, il s'agit là du deuxième aspect que nous explorerons, c'est-à-dire les nombreux commentaires des participants évoquant la dévalorisation de la profession et la perte de statut du traducteur lié aux transformations de la pratique et de l'industrie, traçant ainsi les contours d'un discours sur une certaine déprofessionnalisation du traducteur dans la société néo-brunswickoise.

3.4.1 – Évolution du milieu : des progrès technologiques à la transformation des pratiques

En demandant aux participants ce qu'ils croient être les plus grands changements qu'a connus l'industrie de la traduction dans ces dernières années, nous nous attendions surtout à recueillir des témoignages sur l'intégration des nouvelles technologies à la pratique de la traduction. Or, les technologies ne sont pas les seules transformations citées par les participants. En effet, ceux-ci indiquent avoir remarqué certains retournements au cours des dernières années, tant dans les pratiques traductives que dans les conditions de travail, leurs commentaires dessinant le portrait d'une industrie et d'une profession en pleine mutation. Bien que les changements cités par les participants se recoupent, et qu'il arrivait qu'ils les dépeignent comme étant liés, l'un découlant de l'autre, nous les présenterons ici en trois temps : d'abord, l'intégration et l'utilisation des technologies en milieu de travail, plus particulièrement les mémoires et les logiciels de traduction automatique (ci-après appelés « logiciels de TA »); deuxièmement, la hausse des normes de productivité et des exigences de production; et enfin, la bureaucratisation des activités de traduction et la précarisation, notamment au sein de la fonction publique.

D'abord, les technologies; il s'agissait habituellement du premier grand changement mentionné par les participants lors de nos entretiens. De façon générale, les participants sont ambivalents par rapport à l'usage des technologies. D'une part, presque tous les participants admettent que les progrès technologiques des dernières années ont eu pour effet de faciliter grandement la tâche du traducteur, certains mentionnant même la transition de la traduction « crayon-papier » vers la traduction à l'ordinateur, témoignant de la rapidité avec laquelle les technologies se sont immiscées dans les milieux de traduction; d'autre part, cependant, les participants se font parfois craintifs quant à l'effet à long terme des mémoires de traduction

technologies, notamment sur la qualité des traductions. Le commentaire suivant témoigne bien des avis partagés qu'ont un certain nombre de participants à ce sujet :

P2 : Alors je suis un peu déchiré là-dessus parce que je constate qu'on a beaucoup amélioré les outils, donnant la chance à ceux qui sont compétents de produire plus et d'augmenter la qualité. Mais à l'inverse, la langue elle-même en a perdu beaucoup [...].

Une chose est certaine, tous les participants sont d'avis que les technologies avaient entraîné de grandes transformations dans le domaine de la traduction, tant dans la pratique même que dans l'ensemble des activités entourant la traduction, de la demande de service jusqu'à sa révision et sa livraison. Les commentaires suivants illustrent comment les technologies, plus particulièrement les mémoires de traduction, transforment la façon dont les traducteurs font leur travail, soit en raison de la nature même du fonctionnement des mémoires, soit en raison de l'usage qui en est prescrit par les cadres ou les institutions traductives :

P7 : Et la manière de traduire est différente aussi, avec [nom du mémoire]. On se serait imaginé qu'on arriverait à des meilleures traductions, mais on a des fois l'impression que c'est le contraire qui se produit, mais c'est parce qu'on interdit l'intervention sur des textes déjà traduits.

P3 : Toute la méthodologie de la traduction a changé aussi. On ne peut plus laisser un texte de côté et revenir le lendemain. Une fois que la phrase est finie, c'est parti. C'est le premier jet qui compte. On n'a pas le temps de dépouiller le texte.

Le premier commentaire fait également allusion à cette impression qu'ont plusieurs participants selon laquelle la qualité des traductions tend à se détériorer avec l'usage accru des technologies. Bref, comme l'affirme un participant : « La technologie vient tout changer » (P6). Or, si les avancées technologiques changent la nature même du travail du traducteur, ce qui évolue aussi, ce sont les pratiques et les perceptions de la traduction qui résultent de leur usage. En effet, les participants, bien qu'ils ne sont pas réfractaires à l'usage des nouvelles technologies, se sont

largement prononcés sur leurs limites, évoquant la nécessité d'établir un usage des technologies qui soit balisé et réfléchi, surtout lorsque vient le temps d'intégrer les logiciels de TA aux milieux de travail. Comme le font ressortir ces participants :

P2 : Faut comprendre que si on est dans un restaurant, et qu'on utilise une machine pour traduire le menu, c'est autre chose que d'établir une politique sur l'avenir de... on ne peut pas tout mettre dans le même bateau. Ça a sa place, ça peut être utilisé et même faciliter les communications, pourvu qu'on sache les limites.

P5 : C'est sûr qu'on ne veut pas que les gens prennent ça [la traduction automatique] en remplacement, qu'ils utilisent ça plutôt que de venir [nom de l'institution traduisante] pour traduire des choses importantes.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les participants semblent davantage s'inquiéter des pratiques mises en place autour de l'intégration des nouvelles technologies que des technologies elles-mêmes. L'une de ces pratiques constitue en fait la deuxième transformation rapportée par les participants : la hausse des normes de productivité et des exigences de production. En effet, la presque totalité des participants indique croire que le rythme de travail devient de plus en plus rapide, phénomène qu'ils associent pour la plupart à une hausse considérable des normes de productivité en lien avec l'utilisation des mémoires de traduction. La participante suivante explique le changement rapide qui s'est effectué dans son lieu de travail :

P8 : À mon bureau, les nombres de production ont été revus à la hausse, et à la hausse. [...] avant, c'était 900 mots pour un débutant, 1100 pour un intermédiaire et 1300 pour un chevronné. Aujourd'hui, c'est 1400, 1600, 1800 mots. Pour un débutant, ça commence à 1400 mots! C'est presser l'orange. Est-ce qu'on va frapper un mur à un moment donné, je ne sais pas. Ça fait peur un peu.

Cette hausse des normes de productivité revient souvent dans les discours des participants comme étant une grande source de pression chez les traducteurs et les réviseurs, ayant un effet considérable sur leurs conditions de travail. Un autre phénomène relevé par les participants en

lien avec cette hausse est une augmentation des demandes de traductions urgentes. Selon les participants, il s'agirait également d'une conséquence de l'usage des technologies, qui entrainerait la perception selon laquelle la traduction peut se faire plus rapidement, sinon de façon quasi automatique. C'est ce que font ressortir les participants suivants :

P4 : La rapidité d'exécution... tout part des technologies. Tout va vite. Ici, 35 % des demandes sont urgentes. 35 % sur 14 millions de mots, c'est beaucoup. Je ne pense pas que c'était comme ça avant.

P5 : Je ne sais pas si on a l'impression que c'est pire que ça l'était, des fois c'est dur de juger parce qu'on a toujours eu des urgences, donc c'est peut-être juste une impression. Mais on dirait que les échéances sont plus courtes.

P3 : Ils [les clients] s'étonnent qu'on ne puisse pas traduire 10 000 mots en deux jours, ils pensent qu'on passe simplement ça dans une machine.

Ce que semblent dire ces participants, c'est que les technologies viennent non seulement changer les pratiques, mais aussi la façon dont est perçue la traduction par les clients et les demandeurs; selon d'autres participants, elles viennent aussi exacerber cette méconnaissance et cette incompréhension du processus traductif, que nous avons mentionné à la section 3.1. Quels sont les effets de cette augmentation de la productivité et du rythme de travail, outre la détérioration des conditions de travail? Encore une fois, les participants sont nombreux à faire ressortir l'effet possible sur la qualité. Selon quelques-uns d'entre eux, les nouvelles exigences auxquelles sont soumis les traducteurs comme les réviseurs pourraient avoir un effet considérable sur leur capacité à garantir la qualité des textes traduits. Comme l'expliquent ces participants :

P8 : Et les logiciels, on a de plus en plus besoin d'y avoir recours, parce qu'il faut faire plus vite. Donc une chance qu'on a les phrases déjà traduites des fois. Mais il faut quand même faire attention [...] il y a des choses plus ou moins révisées qui se retrouvent dans [nom du mémoire]. [Nom du mémoire]

serait encore mieux si ce n'était pas du fait que la pression et la rapidité nous empêchent d'assurer la qualité.

P3 : On n'a plus le temps de faire les choses, on doit se mettre à plusieurs à faire un texte, ce qui rend difficile l'uniformité. Ça nuit à la qualité. Et le pire pour ça, c'est [nom de l'institution traduisante], qui devrait pourtant promouvoir la qualité, mais qui nous donne des échéances ridicules. Mais maintenant, [nom de l'institution traduisante] aussi doit être autosuffisant, doit être rentable.

Il ressort du premier commentaire que l'usage des technologies semble être pris dans une sorte de cercle vicieux, étant désigné comme la source de cette pression montante que ressentent les traducteurs de produire toujours davantage, mais en même temps nécessaire afin de répondre aux nouvelles exigences de productivité et aux demandes urgentes des clients. Qui plus est, cette pression est d'autant plus inquiétante pour les participants qu'elle se fait sentir tant dans le domaine privé que public. Il s'agirait là d'un revirement car, si le domaine privé était plus traditionnellement associé à un rythme de travail effréné ainsi qu'à une production accrue, ce ne serait que récemment que ces phénomènes auraient été ressentis dans la sphère publique, possiblement, selon les dires des participants, en raison des mesures prises par un gouvernement désireux d'être plus rentable et de réaliser des économies.

Cela nous amène au troisième changement dont ont fait mention les participants : la précarisation et la bureaucratisation des services de traduction. En effet, un grand nombre de participants affirment avoir remarqué certains changements dans l'orientation opérationnelle prise par leur milieu de travail, soit par l'accent qui était mis sur la réalisation d'économies, soit par les efforts déployés afin de générer des revenus. Il s'agit, pour quelques participants, d'un revirement complet par rapport au mandat dont s'acquittait traditionnellement leur milieu de travail. Comme l'affirme ce participant :

P6 : [...] on nous a demandé de commencer à se pencher sur l'autosuffisance. Alors on a changé de cap [...]. Là, maintenant, on doit développer le côté affaires. Nous aussi, on est dans la *game* d'aller chercher des contrats [...]. Nous aussi, on a l'esprit de compétitivité dans notre propre organisation.

Selon ce participant, si la rentabilisation des activités de traduction était auparavant l'affaire des entreprises privées, il semblerait maintenant qu'il incombe aux institutions traductives du domaine public et associatif d'en faire de même, du moins dans une certaine mesure. Parallèlement, il y aurait également eu, au sein de la fonction publique provinciale et fédérale, une certaine précarisation, menant notamment à la suppression de postes, au non-remplacement des départs à la retraite et à un plus grand recours à l'entreprise privée. Si l'on aurait pu s'attendre à ce que les cabinets de traduction et les pigistes profitent de ces changements, il semblerait ces derniers donnent plutôt lieu à des conséquences négatives. Comme en témoigne ce participant :

P3 : [...] il y a des pigistes qui, avant, avaient leurs petits contrats et tout allait bien, mais là oups, les tarifs ont diminué, ils ont moins de travail... Même au gouvernement, auparavant on avait des ententes, là on a décidé de faire des soumissions sur les contrats, et c'est le moins-disant qui l'a. Nous, on ne peut pas être en compétition avec un pigiste qui prend un contrat à 0,15\$ du mot... Le travail qu'ils faisaient pour la province a été coupé en deux, ils doivent aller chercher ailleurs.

Selon un autre participant, le fait que la fonction publique doive, en quelque sorte, *acheter des services* implique qu'il faille instaurer des mécanismes de contrôles, sous la forme d'appels d'offres, afin d'assurer la transparence dans l'utilisation des fonds publics, donnant ainsi lieu à ce qu'elle désigne comme une certaine bureaucratisation des services de traduction. Or, le fait que ce système fonctionne de façon à accorder les contrats au fournisseur le *moins disant* semble avoir davantage d'effets négatifs que positifs sur l'ensemble de l'industrie, ce qui se traduit notamment, selon quelques participants, par une baisse des tarifs pour la traduction. Bref, de

façon générale, les participants s'inquiètent de ces nouvelles mesures opérationnelles, la rentabilisation, la précarisation et la bureaucratisation ayant eu, dans leur perspective, des effets adverses sur la profession et l'industrie de la traduction au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années.

3.4.2 – Portée des transformations : enjeux pour le citoyen, enjeux pour le traducteur

Nous venons de voir que la grande majorité des participants perçoit qu'un grand nombre de changements s'opèrent au sein de l'industrie de la traduction au Nouveau-Brunswick : intégration des mémoires et des logiciels de TA à la pratique du traducteur, hausse des normes de productivité, baisse de la demande, précarisation, privatisation, bureaucratisation... S'il est difficile de montrer l'origine et les lieux exacts de ces transformations, notamment dans le souci de conserver l'anonymat de nos participants, deux constats peuvent certainement se dégager de leurs discours : d'abord, comme nos participants sont tous issus de milieux différents, exerçant diverses fonctions au sein de leurs institutions, il nous est possible de conclure que les changements cités n'étaient pas confinés à un seul milieu de travail, mais se faisaient ressentir dans l'ensemble de l'industrie; ensuite, il est clair, de par l'abondance des commentaires sur le sujet, que les participants sont fortement préoccupés par toutes ces transformations du milieu traductif, qu'ils lient à des enjeux dépassant bien souvent la simple nécessité pour eux de s'adapter à des conditions de travail changeantes.

Comme on l'a vu, l'une des préoccupations principales des participants par rapport aux changements cités ci-dessus était liée à la qualité des traductions. En effet, nombreux sont les participants ayant exprimé des craintes quant à la capacité des traducteurs à pouvoir fournir des textes de qualité à la lumière des nouvelles normes de productivité, des pratiques découlant des suppressions budgétaires et, bien sûr, de l'usage des technologies. Si les participants lient souvent l'importance qu'ils accordent à la qualité des traductions à l'effet possible sur la langue

– comme on l’a vu à la section 3.3 – certains participants lient plutôt l’assurance de la qualité à des questions de droits linguistiques. Effectivement, pour plusieurs participants, l’atteinte de l’égalité linguistique entre les deux groupes de locuteurs de la province implique de pouvoir fournir des textes de qualité égale dans les deux langues officielles. Or, comme la traduction se réalise principalement vers le français, certains participants voient un risque dans le fait de ne pas pouvoir garantir la qualité des textes que liraient et consommeraient les locuteurs francophones. Comme l’exprime cette participante :

P8 : Puis ça, c’est dangereux; ces dernières années, les changements qu’il y a eu, les gouvernements qui doivent se maintenir dans une bonne position financièrement, on coupe les coins rond et ça donne des documents bâclés en français, parce qu’il y a quelqu’un à l’interne qui parle français. Et ça donne des catastrophes. Alors on se fout du service donné à la population francophone parce qu’elle est minoritaire.

Ainsi, si la qualité est importante aux yeux de certains participants, c’est en partie en raison du rôle que joue, à leurs yeux, la traduction dans le régime de bilinguisme de la province. Cela dit, pour d’autres, les risques engendrés par ces nouvelles contraintes ne découlent pas seulement de la difficulté de garantir la qualité des traductions. Pour l’un des participants, c’est la propension à associer l’usage des nouvelles technologies à la réalisation d’économies qui est problématique, en ce qu’elle porterait indirectement atteinte aux droits linguistiques des citoyens de la province. À la question de savoir si les technologies et les transformations qui en résultent ont un effet sur le régime linguistique, ce participant répond :

P7 : C’est un risque dans la mesure où le recours à la technologie permet toujours de réduire les coûts. Et dès qu’on entre dans cette idéologie que la traduction coûte cher, donc que le respect des deux communautés linguistiques coûte cher, que la dualité coûte cher, donc là, ça veut dire que l’égalité c’est trop cher pour une société. Donc c’est le prix de l’égalité [...].

Est visible ici le lien, tant concret que symbolique, qui existe dans l'esprit de plusieurs participants entre la traduction et l'égalité linguistique. Pour ce participant, réduire la traduction à une question d'argent revient à en faire de même pour le régime de bilinguisme, qui a pourtant des répercussions beaucoup plus profondes pour les deux communautés linguistiques. Autrement dit, entre l'importance qui est accordée à la traduction et celle qui est accordée au bilinguisme, la pente est savonneuse. Si ce participant est le seul à souligner cet aspect de façon aussi explicite, il n'est toutefois pas le seul à faire allusion, en parlant des changements, à la relation qui unit la traduction et les droits linguistiques dans la province. Comme l'affirme le participant suivant:

P3 : Des fois on dit qu'on va seulement faire traduire pour le grand public, pour couper des dépenses. Mais je ne pense pas qu'ils peuvent, parce que c'est une loi. C'est notre droit. Beaucoup de personnes disent : « Pense à tout l'argent qu'on aurait si on n'avait pas besoin de traduire ». Tu coupes dans les budgets de traduction, mais on serait où si on arrêta de traduire?

Outre ces préoccupations quant aux répercussions possibles des changements du milieu traductif sur les acquis linguistiques de la population de langue minoritaire, les participants se sont également largement prononcés sur la signification de ces changements pour la profession du traducteur. En effet, la presque totalité des participants affirme ressentir une dévalorisation grandissante de l'activité traductive et de la profession du traducteur, qu'ils décrivent comme pouvant revêtir différentes formes : perte de statut, insatisfaction liée à la transformation de la nature du travail, manque de reconnaissance de la profession, clivage entre la formation et le monde du travail, pour n'en nommer que quelques-unes. Pour certains participants, ces symptômes résultent surtout de l'intégration des technologies à la pratique de la traduction.

Témoin les commentaires suivants :

P4 : Mais ce que je crains beaucoup, c'est que les gens pensent qu'on peut mettre ça dans Google puis ça passe, qu'on peut s'en servir comme ça. C'est ça qui est un peu triste et c'est encore une dévalorisation de la profession du

traducteur. [...] Je trouve que c'est très difficile pour le traducteur de justifier son existence, sa nécessité.

P7 : Donc sur le plan de la valorisation et de la reconnaissance du travail, quand on ne peut pas intervenir, il me semble que ce n'est pas très satisfaisant. À mon avis, c'est une déprofessionnalisation.

P1 : Oui, moins tu crées, ça devient... moi j'ai toujours pensé que la traduction était une profession. Si la machine le fait pour toi, ça devient un métier.

Déjà, il y a dans ces discours des éléments de ce que certains décrivent comme un phénomène de *déprofessionnalisation* du traducteur. En effet, les commentaires ci-dessus démontrent que, si les changements que nous avons cités plus tôt peuvent sembler anodins vus de l'extérieur, ils ont des effets très marqués sur les gens qui évoluent dans le domaine de la traduction. Une autre source de frustration et d'insatisfaction évoquée par certains participants est la difficulté, dans le cadre des conditions de travail actuelles, à assurer la qualité des traductions, que nous avons déjà mentionnée. S'ils lient certes la qualité des traductions à des enjeux plus grands que le sentiment d'accomplir un bon travail, il reste que les participants peinent à ne pas se préoccuper d'un effet sur les plans professionnel et personnel :

P3 : Oui, c'est frustrant de travailler tout croche. Avant, on avait le temps de faire un travail comme il le faut, la qualité était meilleure. C'est frustrant comme professionnel.

E : Et les traducteurs, ils vivent ça comment, tous ces changements?

P8 : Pas bien, tout le monde a de la difficulté à accepter le fait qu'ils ne peuvent pas assurer la qualité, qu'ils n'ont plus le temps de faire les recherches nécessaires.

En fait, ces symptômes d'une déprofessionnalisation vont même jusqu'à évoquer chez les participants un certain désenchantement quant à l'avenir de la profession de traducteur. Lorsqu'interrogés sur le rôle de la formation au sein d'une industrie en pleine mutation, certains

participants ont indiqué croire qu'il existait un clivage entre ce qui était enseigné à l'université et ce qui se passait dans le monde du travail, faisant référence non pas aux compétences traductives, mais plutôt à l'idée que se font les étudiants de la traduction lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. Comme l'expliquent les participants suivants :

P7 : Il faudrait vraiment bien aviser les étudiants de leur nouveau statut et des nouvelles conditions de travail. On a revendiqué longtemps des conditions de travail qui permettent d'atteindre l'excellence en traduction. Des bons textes figiolés, idiomatiques. Mais je pense qu'on a complètement perdu ça.

P8 : Moi, j'avais déjà pensé aller faire ma maîtrise pour aller enseigner. Et à moment donné, je me suis dit... l'idée d'aller enseigner à des futurs traducteurs, tout en sachant quelles transformations le domaine a subies dans les dernières années. Ils me poseraient des questions sur le milieu de travail, et ce serait la production et c'est tout.

Comme beaucoup des milieux de travail étudiés ont, de près ou de loin, des liens avec la fonction publique, il est arrivé que des participants attribuent cette dévalorisation de la traduction et de la profession du traducteur aux actions ou aux idéaux des dirigeants politiques en place, laissant du coup entendre qu'un gouvernement qui ne faisait pas de place à la traduction était par conséquent un gouvernement qui n'accordait pas assez d'importance aux langues officielles et au bilinguisme. En fait, nombreux sont les participants ayant exprimé le désir de voir la traduction occuper une place plus importante, de voir le gouvernement valoriser cette pratique, comme l'illustre le commentaire de ce participant :

P6 : Je veux que la traduction prenne sa juste place au sein de l'industrie. Mais ça, ça veut dire que le gouvernement devra de nouveau mettre l'importance sur un texte bien traduit, qu'il faut arrêter les coupures, qu'il faut prendre au sérieux le fait d'avoir les deux langues officielles visibles au Nouveau-Brunswick [...].

3.4.3 – *Conclusions provisoires*

Pour clore cette section sur les effets des changements ayant eu cours dans les milieux traductifs au Nouveau-Brunswick, nous terminerons en citant un participant qui non seulement résume les craintes exprimées par ses collègues à l'égard de leur profession, mais fait ressortir de quelle manière ceux-ci conçoivent le rôle de la traduction en milieu minoritaire. En effet, ce commentaire illustre bien le caractère politique et social que peut prendre la traduction dans la société néo-brunswickoise; mais plus encore, il illustre bien comment, dans l'esprit des participants, le traducteur en milieu minoritaire tient un rôle qui revêt, somme toute, de fortes composantes sociolinguistiques :

P8 : Je ne veux pas dire que j'ai peur pour ma profession, mais je ne me sens pas aussi rassurée qu'à la sortie de mon baccalauréat. Serai-je traductrice toute ma carrière, je ne sais pas. Je suis un peu déchirée entre le désir de servir mes confrères francophones et d'être une militante de la promotion du français, de servir la population pour lui donner la même qualité de services que les anglophones. Mais en même temps, c'est difficile d'exercer une profession qui n'est pas reconnue à sa juste valeur. On reçoit des critiques, mais pas beaucoup de reconnaissance pour ce qu'on accomplit comme travail et comme fait social. [...] Ça devient un peu difficile à la longue de se convaincre qu'on vaut la peine et qu'on est nécessaire.

CHAPITRE IV

DISCUSSION ET CONCLUSIONS

Notre objectif, comme nous l'avons précisé au tout début de ce travail, était d'abord de poser un regard nouveau et actuel sur la traduction officielle au Nouveau-Brunswick. Dans un climat où les mœurs changent, les idées évoluent et les identités se transforment, qu'en est-il de la traduction officielle dans cette province? Dans une période où les générations se succèdent, et où les débats, tant linguistiques que politiques, se voient sans cesse renouvelés et remis en question, qu'advient-il de la place de la traduction? Dans une ère mondialisée et transnationale, où les débats sur des questions locales, comme les droits d'un peuple à vivre dans sa langue, font souvent place à des préoccupations plus larges, comme les effets de la technologisation grandissante, que devient le rôle de la traduction? Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, si la traduction constitue, dans tous ces enjeux, une activité d'apparence effacée, sa position stratégique à la frontière symbolique et matérielle de peuples distincts fait d'elle une activité idéale pour l'étude du contact entre les communautés de langues officielles du Nouveau-Brunswick. Car, nous le réitérons, si les contacts entre les langues, les groupes, les nations ne sont jamais neutres, la traduction, bien souvent aux premières loges de ces contacts, en porte elle aussi les marques.

Nous ne prétendons pas pouvoir apporter des réponses à toutes les questions que nous avons posées dans le cadre de cette recherche. En fait, notre travail, dont la portée demeure limitée, se veut d'abord un survol, une mise au point qui permettra peut-être de déceler des pistes susceptibles de mener à des études plus approfondies de notre sujet. C'est ainsi que, bien que nous ayons posé certaines questions qui nous ont servi à préciser notre direction, nous n'avons pas émis d'hypothèses à confirmer ou infirmer, laissant de ce fait notre travail prendre une forme

plus exploratoire. Qui plus est, les données que nous avons recueillies ainsi que l'analyse que nous en avons fait demeurent fortement ancrées dans une période donnée et un contexte précis; nous n'en généraliserons donc par les résultats, d'autant plus qu'il s'agit de *notre* interprétation de faits et de discours qui, quoique nous ayons tâché de faire preuve de rigueur et de transparence, demeure en partie subjective.

Il n'en demeure pas moins que notre travail, dans le cadre duquel nous avons posé un regard sur la traduction comme pratique sociale dans un milieu de langue minoritaire, nous a tout de même permis de faire des observations intéressantes concernant l'état et l'évolution de la situation traductive du Nouveau-Brunswick et, partant, de la société dans laquelle cette activité s'effectue. Comme nous l'avons mentionné dans notre introduction, notre travail visait d'une part à étudier la traduction-fait dans son contexte spatial et temporel, en tenant compte de son insertion sociale, afin de voir ce qu'elle pouvait révéler sur des questions plus larges comme l'usage des langues, le bilinguisme, les rapports entre les communautés linguistiques et la place du français dans la société minoritaire, entre autres. De plus, nous voulions également arriver à mieux comprendre les pratiques et les activités de traduction en tenant compte de leur contexte de production. Nos entretiens, qui se sont révélés être d'une richesse sans fond, nous ont certes permis d'entrevoir quelques éléments-clés de la façon dont évoluait la traduction officielle dans cette province.

Comme nous le verrons dans les lignes suivantes, notre travail, qui découle directement des études alliant elles aussi sociolinguistique et traductologie, s'aligne tout à fait avec les résultats que d'autres auteurs ont présentés avant nous. Malgré les nombreux parallèles qui peuvent – et doivent – être établis entre ces études et la nôtre, nous croyons que notre travail aura tout de même contribué à l'avancement des connaissances d'une façon qui soit à la fois pertinente et originale. D'une part, le choix de mener des entretiens nous aura permis de recueillir des données

« vivantes », non-figées, ce qui constitue selon nous un bon moyen d'actualiser ce qui a été dit sur le rôle et la place de la traduction au Nouveau-Brunswick pendant les années 90, en plus de favoriser une insertion « sur le terrain » qui permet de vérifier des savoirs qui trop souvent résident dans l'abstrait. D'autre part, le choix de parler à des acteurs provenant de l'ensemble des sphères d'activité traductive, du milieu universitaire aux secteurs privé et public, nous aura permis de tracer un portrait varié et complet qui tienne compte de la diversité des expériences et, partant, des discours en circulation sur la traduction au Nouveau-Brunswick. En somme, nous sommes d'avis que notre travail permet non seulement de faire un certain état des lieux, mais sert aussi à renouveler et à approfondir des questions qui, bien qu'elles sont abordées par certains chercheurs dans le domaine, méritent qu'on s'y intéresse encore aujourd'hui, notamment en raison du rôle accru des technologies dans le domaine de la traduction professionnelle, d'une évolution des pratiques traductives ainsi que d'un questionnement sans cesse réitéré par les locuteurs quant aux droits linguistiques, au bilinguisme et à l'aménagement du français au Nouveau-Brunswick.

Tout d'abord, il s'est dégagé de notre analyse que les participants voyaient dans la traduction plus qu'une activité de transfert, plus qu'un instrument de communication, mais une pratique faisant partie intégrante du paysage social, économique, politique et historique de la province. En fait, il est ressorti de l'ensemble de notre analyse que la traduction – et partant le traducteur et les institutions traduisantes – jouait dans la société un rôle « éminemment sociolinguistique » (LeBlanc 2016 : 18), une observation qui, déjà, rejoint aussi bien les études plus « théoriques » faisant état de la fonction sociale de la traduction que les études plus « locales » traitant de cet aspect dans le milieu canadien et néo-brunswickois. Cette « sensibilité interculturelle » (LeBlanc 2016 : 18) dont ont fait preuve les participants était visible tant dans leurs commentaires sur le rôle essentiel de la traduction dans la cohabitation linguistique que dans leurs inquiétudes sur les

transformations récentes du domaine, dont les répercussions touchaient les pratiques traductives et la perception de la traduction dans l'ensemble de la société. Ce qui est également ressorti de façon constante, c'est l'ambiguïté, voire le malaise qui entoure la traduction en milieu minoritaire, les participants ayant fait amplement allusion aux tensions auxquelles cette activité donne lieu au quotidien. Comme l'a souligné Millán-Varela, ce constant tiraillement du locuteur de la langue minoritaire fait certes ressortir "the powerful but ambiguous role of translation activities" dans les milieux de plurilinguisme caractérisé, de surcroît, par une diglossie (2003 : 158).

En fait, les témoignages des participants nous porte à croire la traduction occupe toujours dans la société néo-brunswickoise des fonctions contradictoires, voire paradoxales. Lise Dubois a d'ailleurs fait ressortir ce paradoxe lorsqu'elle a étudié la traduction au sein de la fonction publique provinciale : la traduction, en milieu minoritaire, érige des modèles linguistiques permettant à la société de langue minoritaire d'affirmer le fait français sur son territoire, alors qu'elle constitue un moyen effectif d'atténuer les conflits linguistiques, devenant du coup une sorte de masque des disparités matérielles et symboliques qui continuent de séparer les deux groupes linguistiques (1999 : 16). Dubois avait conclu qu'au Nouveau-Brunswick, le bilinguisme officiel ne se réalisait que dans sa finalité, et qu'en conséquent, la place du français dans la fonction publique dépendait de la traduction, empêchant ainsi la société minoritaire de passer complètement de la traduction à l'expression, une conclusion que d'autres auteurs sont par la suite venus confirmer (voir LeBlanc 2014).

Nos participants, de leur côté, ont fait ressortir qu'aujourd'hui, la place du français, dans la fonction publique comme dans d'autres domaines, passait encore largement par la traduction, cette dernière constituant pour ainsi dire la principale modalité du régime de bilinguisme de la province. Pour les participants, cet état de fait illustre bien l'importance que devait avoir une

activité comme la traduction dans un milieu tel le Nouveau-Brunswick, laissant sous-entendre par la même occasion les liens qui se tissaient dans leur esprit entre la traduction et le régime linguistique. Or, ils y voyaient également reflétées les limites et l'insuffisance du bilinguisme officiel, qu'ils percevaient, plutôt négativement, comme n'étant qu'un « bilinguisme de traduction ». Ces réflexions démontrent certes que les participants sont conscients des rapports de force mis en lumière par les activités de traduction; s'ils considèrent que la traduction doit et peut jouer un grand rôle dans la cohabitation linguistique, et qu'ils pensent sincèrement qu'il s'agit d'une activité ayant le potentiel de faire le pont entre les deux communautés linguistiques, ils sont aussi bien conscients du mythe du bilinguisme collectif et de la façon dont il est, dans une certaine mesure, maintenu par l'usage de la traduction dans cette province. Quant à la francisation et l'aménagement linguistique, bien que les participants concèdent que la traduction ne peut plus, à l'heure actuelle, jouer un rôle aussi important en ce sens, ils expriment cependant le désir de voir le traducteur, en tant que professionnel et langagier, occuper un plus grand rôle de consultation linguistique, un désir qui découle peut-être de cette conscience aigüe qu'ont démontré les participants quant au caractère social de leur activité.

Enfin, cet aspect nous conduit vers la dernière série d'observations qui se sont dégagés de notre analyse. Il s'est avéré que les participants à notre étude en avaient beaucoup à dire sur la façon dont l'industrie et la profession s'étaient transformées au cours des dernières années. Nous ne sommes d'ailleurs pas les premiers à faire état des réflexions des traducteurs sur les pratiques changeantes de l'industrie, Matthieu LeBlanc ayant notamment fait ressortir « la conscience, chez les traducteurs spécialisés, des transformations qui ont marqué leur profession au cours des quinze dernières années » (2016 : 17). Comme l'ont aussi montré Dubois et LeBlanc, ces transformations découlant de l'intégration des mémoires et des logiciels de TA se manifestent principalement dans les pratiques mises en œuvre autour de leur usage; ces pratiques, que les

auteurs ont qualifié « rationalisation » des tâches (2014 : 125) et que nous avons désigné, à partir de termes qui sont ressortis de nos entretiens, comme une forme de bureaucratisation, de rentabilisation et de précarisation des activités de traduction, donnent lieu à une multitude d'inquiétudes chez les participants, notamment quant à leur effet sur la langue, sur les droits linguistiques et sur la profession du traducteur. Ces inquiétudes, selon nous, viennent encore une fois réitérer cette conscience du rôle social et sociolinguistique de la traduction que nous avons relevée dans le discours des participants, les participants ayant du mal à concilier le rôle qu'ils accordaient à la traduction dans leur milieu avec la dévalorisation grandissante que semblait subir l'activité et la profession. Somme toute, elles soulèvent, comme l'ensemble des discours recueillis dans le cadre de cette analyse, des questions importantes, tant sur l'avenir de la profession que sur la position mouvante du traducteur dans la société néo-brunswickoise.

BIBLIOGRAPHIE

Arrighi, Laurence et Annette Boudreau (2013). « La construction discursive de l'identité francophone en Acadie ou 'comment être francophone à partir des marges?' », dans *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, no. 3, pp. 80-92.

Basque, Maurice et Marc Robichaud (2014). « Les Acadiens du Nouveau-Brunswick », dans Comeau, Phil et al. (dir.), *L'Acadie, hier et aujourd'hui : histoire d'un peuple*, Tracadie-Sheila, La Grande Marée, 495 p.

Bassnett, Susan et André Lefevere (1990). *Translation, history and culture*. London, Pinter, 133 p.

Bassnett, Susan et André Lefevere (1998). *Constructing Cultures : Essays on Literary Translation*. Clevedon/Toronto, Multilingual Matters Ltd, 143 p.

Boudreau, Annette et Isabelle Violette (2009). « Savoir, intervention et posture en milieu minoritaire : les enjeux linguistiques en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans *Langage et société*, vol. 3, no. 128, pp. 13-28.

Boudreau, Annette (2008). « Le français parlé en Acadie : idéologies, représentations et pratiques », dans *La langue française dans sa diversité*, Québec, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pp. 59-73.

Boudreau, Annette (2009). « La construction des représentations linguistiques : le cas de l'Acadie », dans *The Canadian Journal of Linguistics / La revue canadienne de linguistique*, vol. 3, no. 54, pp. 439-459.

Boutet, Josiane et Monica Heller (2007). « Enjeux sociaux de la sociolinguistique : pour une sociolinguistique critique. », *Langage et société*, vol. 121-122, no. 3, pp. 305-318. (www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2007-3-page-305.htm.)

Blanchet, Philippe (2000). *La linguistique de terrain : méthode et théorie, une approche ethno-sociolinguistique*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 145 p.

Branchadell, Albert (2005). « Introduction : Less translated languages as a field of inquiry » dans Branchadell, A. et M. West Lovell (dir.), *Less Translated Languages*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, pp. 1-23.

Branchadell, Albert (2011). « Minority languages and translation », dans van Doorslaer, L. et Y. Gambier (dir.), *Handbook of Translation Studies*, volume 2, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, pp. 97-101.

Brisset, Annie (1990). *Sociocritique de la traduction : théâtre et altérité au Québec (1968-1988)*. Longueuil, Québec, Le Préambule, 347 p.

Brisset, Annie (1991). « Le rôle de la traduction dans la société canadienne », dans *L'Actualité terminologique*, vol. 24, no. 1, pp. 7-8.

Brisset, Annie (2010). « Cultural Perspectives on Translation », dans *International Social Science Journal*, vol. 61, no. 199, pp. 69-81.

Cardinal, Pierre (1978). « Regard critique sur la traduction au Canada », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 23, no. 2, pp. 141-147.

Corbeil, Jean-Claude (1991). « L'aménagement linguistique en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans Phlipponneau (dir.), *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée de l'Université de Moncton, p. 19-28.

Cronin, Michael (1995). « Altered States: Translation and Minority Languages », *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 8, no. 1, p. 85-103.

Cronin, Michael (1996). *Translating Ireland : Translation, Languages, Cultures*. Cork, Cork University Press, 229 p.

Cronin, Michael (1998). « The Cracked Looking Glass of Servants: Translation and Minority in a Global Age », dans Venuti, L. (dir.), *The Translator : Translation and Minority, Special Issue*, vol. 4, no. 2, pp. 145-162.

Cronin, Michael (2003). *Translation and Globalization*. London/New York, Routledge, 197 p.

Daigle, Jean (1993). « L'Acadie de 1604 à 1763, synthèse historique », dans Daigle, J. (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, p. 1-43.

Daigle, Jean (1993). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, 908 p.

Delisle, Jean (1987). *La traduction au Canada / Translation in Canada : 1534-1984*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.

Diaz Fouces, Oscar (2005). « Translation policy for minority languages in the European Union : Globalisation and resistance », dans Branchadell, A. et M. West Lovell (dir.), *Less Translated Languages*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, pp. 95-104.

Dubois, Lise (1999). *La traduction officielle au Nouveau-Brunswick : sa place et son rôle*. Thèse de doctorat en linguistique, Université Laval, Québec, 290 p.

Dubois, Lise (2003). « Le bilinguisme à Moncton : lieu de divergence », dans Bulot, T. et L. Messaoudi (dir.), *Sociolinguistique urbaine. Frontières et territoires*, Fernelmont (Belgique), Éditions Modulaires Européennes, pp. 137-170.

Dubois, Lise et Matthieu LeBlanc (2014). « La traduction au Nouveau-Brunswick : contact des langues et complexités sociolinguistiques », dans *Langues et sociétés*, no. 147, p. 113-132.

Dugas, Marie-Claire (1988). *Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les langues officielles*, Moncton, Centre de recherches en linguistique appliquée.

Foucher, Pierre et Gérard Snow (1983). « Le régime juridique des langues dans l'administration provinciale au Nouveau-Brunswick », dans *Les Cahiers de Droit*, vol. 24, no. 1, pp. 81-113.

Gémar, Jean-Claude (1996). « Traduire ou s'exprimer? Traduction et langue française au Canada : enjeux et nuances », dans Erfurt, Jürgen (dir.), *De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*. Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, pp. 315-332

Heller, Monica (2002). *Éléments d'une sociolinguistique critique*. Paris, Éditions Didier, 175 p.

Juhel, Denis (1984). « Traduction et qualité de langue dans un pays bilingue : analyse de la problématique sociolinguistique du Canada », *Multilingua*, 3-4, p. 197-201.

Kasbarian, Jean-Michel (1997). « Langue minorée et langue minoritaire », dans Moreau, M.-L. (dir), *Sociolinguistique : les concepts de base*, Liège, Mardaga, 312 pages.

Kaufmann, Jean-Claude (1996). *L'entretien compréhensif*, Paris, Éditions Nathan, 127 p.

Koskinen, Kaisa (2011). « Institutional translation », dans van Doorslaer, L. et Y. Gambier (dir.), *Handbook of Translation Studies*, volume 2, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, pp. 54-60.

Larivière, Louise (1994). « Les problèmes de la traduction en milieu minoritaire : le cas du Manitoba », dans *Francophonies d'Amérique*, no. 4, 1994, pp. 107-117.

Lane-Mercier, Gillian, Denise Merkle et Reine Meylaerts (2014). « Présentation : traduction et plurilinguisme officiel », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 59, no. 3, pp. 471-480.

LeBlanc, Matthieu (2003). *L'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick : l'état des lieux*. Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton, 43 p.

LeBlanc, Matthieu (2008). *Pratiques langagières et bilinguisme dans la fonction publique fédérale : le cas d'un milieu de travail bilingue en Acadie du Nouveau-Brunswick*. Thèse de doctorat en sciences du langage. 496 p.

LeBlanc, Matthieu (2009). « 'Bilinguals Only Need Apply?' : luttes et tensions dans un lieu de travail bilingue en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans *Francophonies d'Amérique*, no. 27, pp. 77-103.

LeBlanc, Matthieu (2010). « Le français, langue minoritaire, en milieu de travail : des représentations linguistiques à l'insécurité linguistique », dans *Nouvelles perspectives en sciences sociales : revue internationale de systémique complexe et d'études relationnelles*, vol. 6, no. 1, pp. 17-63.

LeBlanc, Matthieu (2014). « Traduction, bilinguisme et langue de travail : une étude de cas au sein de la fonction publique fédérale canadienne », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 59, no. 3, pp. 537-556.

LeBlanc, Matthieu (2016). « La traduction spécialisée à l'ère des nouvelles technologies : quel impact sur le texte de spécialité? », *Studia Romanica Posnaniensia*, vol. 43, no. 2, (« Interdisciplinarité dans la traduction et l'interprétation spécialisée »), sous la dir. de T. Tomaszewicz et B. Walkiewicz).

Mackey, William F. (1997). « Bilinguisme », dans Moreau, M.-L. (dir), *Sociolinguistique : les concepts de base*, Liège, Mardaga, pp. 61-63.

Meylaerts, Reine (2009). « Et pour les Flamands, la même chose : quelles politiques de traduction pour quelles minorités linguistiques ? », *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 54, no. 1, p. 7-21.

Migneault, Gaétan (2007). « La progression des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick dans une perspective historique globale », dans *McGill Law Journal/Revue de droit de McGill*, vol. 52, pp. 83-125.

Millán-Varela, Carmen (2003). « 'Minor' Needs or the Ambiguous Power of Translation », dans Hogan-Brun, G. et S. Wolff (dir), *Minority Languages in Europe*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, pp. 155-172.

Moreau, Marie-Louise (éd.) (1997). *Sociolinguistique. Concepts de base*. Mardaga, Hayen, Sprimont. 312 p.

Mossop, Brian (1988). « Translating Institutions: a missing factor in translation theory », dans *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 1, no. 2, pp. 65-71.

Mossop, Brian (1990). « Translating Institutions and 'Idiomatic' Translation », dans *Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal*, vol. 35, n° 2, pp. 342-355.

Pennycook, Alastair (2001). *Critical applied linguistics : a critical introduction*. Mahwah, Lawrence Erlbaum Associates, 206 p.

Pergnier, Maurice (1972). « Traduction et sociolinguistique », dans *Languages*, no. 28, pp. 70-74.

Péronnet, Louise (1995). « Le français acadien », dans Gauthier, P. et T. Lavoie (dir.), *Français de France et français du Canada : les parlers de l'Ouest de la France, du Québec et de l'Acadie*, Lyon, Université Lyon III Jean Moulin, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, pp. 199-239.

Péronnet, Louise (1989). *Le parler acadien du Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Éléments grammaticaux et lexicaux*, New York, Peter Lang.

Perrot, Marie-Ève (1995). *Aspects fondamentaux du métissage anglais/français dans le chiac de Moncton (Nouveau-Brunswick, Canada)*. Thèse de doctorat (inédate), Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III (Paris).

Perrot, Marie-Ève (2006). « Statut et fonction symbolique du chiac : analyse du discours épilinguistique », *Francophonies d'Amérique*, n. 22, pp. 141-152.

Phlipponneau, Catherine (1991). *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. Moncton, Centre de recherche en linguistique appliquée de l'Université de Moncton, 240 p.

Practice (social), dans J. Swann, A. Deumert, T. Lillis, & et. al. (2004). *A dictionary of sociolinguistics*. Edinburg, UK, Edinburgh University Press. Retrieved from http://proxy.cm.umoncton.ca/login?url=http://search.credoreference.com/content/entry/edinburghds/practice_social/0?institutionId=7259

Saldanha, Gabriela et Sharon O'Brien (2013). *Research methodologies in translation studies*. Manchester, UK, St. Jerome Publishing, 277 p.

Scarpa, Federica (2010). *La traduction spécialisée. Une approche professionnelle à l'enseignement de la traduction*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 451 p.

Thériault, Léon (1993). « L'Acadie de 1763 à 1990, synthèse historique », dans Daigle, J. (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton, p. 45-91.

Toury, Gideon (1985). « Aspects of Translating into Minority Languages from the point of view of Translation Studies », dans *Multilingua*, vol. 4, no. 1, pp. 3-10.

Toury, Gideon (1995). *Descriptive translation studies and beyond*. Amsterdam, Philadelphia, J. Benjamin Pub., 311 p.

Tymoczko, Maria (1999). *Translation in a Postcolonial Context*. Manchester, St-Jerome Publishing, 336 p.

Venuti, Lawrence (1998). « Introduction », dans Venuti, L. (dir.), *The Translator : Translation and Minority, Special Issue*, vol. 4, no. 2, 135-144.

Wolf, Michaela (2002). « Culture as Translation – and Beyond, Ethnographic Models of Representation in Translation Studies », dans Hermans T. (dir.), *Crosscultural transgressions: research models in translation studies II : historical and ideological issues*, Manchester/Northampton, St-Jerome Publishing, pp. 180-192.

Wolf, Michaela (2011). « Mapping the field: sociological perspectives of translation », dans *International Journal of the Sociology of Language*, vol. 2011, no. 207, pp. 1-28.

PUBLICATIONS DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAL, LOIS ET POLITIQUES, ARTICLES DE PRESSE

Acadie Nouvelle (2015). « Les changements en traduction pourraient être ‘très coûteux’ », Acadie Nouvelle, 13 octobre 2015, p. 6.

Acadie Nouvelle (2015). « Place du privé en traduction : la commissaire aux langues officielles prône la prudence », Acadie Nouvelle, 25 août 2015, p. 7.

Bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (2013). *Viser plus haut, aller plus loin : rapport annuel 2012-2013*, Fredericton, Nouveau-Brunswick.

Chambre des communes du Canada (2016). Examen du Bureau de la traduction, rapport du Comité permanent des langues officielles, Ottawa.

Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick (2016). *Rapport annuel de 2015-2016*, Fredericton, Nouveau-Brunswick.

Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. « Histoire des langues officielles du Nouveau-Brunswick », en ligne : <http://www.languesofficielles.nb.ca/publications-liens-et-autres/histoire-des-langues-officielles>

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (2014). *Évolution du bilinguisme au Nouveau-Brunswick*, rapport de Dominique Pépin-Fillion pour le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB). « Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick (1969) », Site de l'aménagement linguistique du Canada, Université d'Ottawa, en ligne : https://salic.uottawa.ca/?q=leg_langues_officielles_nb.

Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB). « Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick (1981) », Site de l'aménagement linguistique du Canada, Université d'Ottawa, en ligne : https://salic.uottawa.ca/?q=nb_loi_linguistique_egalite

Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB). « Loi constitutionnelle de 1982 relative au Nouveau-Brunswick », Site de l'aménagement linguistique du Canada, Université d'Ottawa, en ligne : https://salic.uottawa.ca/?q=nb_loi_linguistique_constitutionnelle

Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB). « Loi sur les langues officielles », Site de l'aménagement linguistique du Canada, Université d'Ottawa, en ligne : https://salic.uottawa.ca/?q=nb_loi_linguistique_officielle

Ministère de l'Approvisionnement et des Services (1973-2012). Rapports annuels. Province du Nouveau-Brunswick.

Ministère des Services gouvernementaux (2012-2014). Rapports annuels. Province du Nouveau-Brunswick.

Nouveau-Brunswick (1988). *Politique des langues officielles du Nouveau-Brunswick*, Fredericton, Bureau des langues officielles, province du Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada. Site Web : www.statcan.ca (recensement de 2012).

Secrétariat provincial (1968-1972). Rapports annuels. Province du Nouveau-Brunswick.

Service Nouveau-Brunswick (2015-2016). Rapport annuel. Province du Nouveau-Brunswick.

ANNEXE A – Grille d’entretien sommaire

Renseignements personnels (questionnaire confidentiel)

- Nom, prénom et âge
- Lieu d’origine et de résidence
- Scolarisation et formation
- Poste occupé et nombre d’années de travail
- Tâches et responsabilités
- Rôle au sein de l’organisme

Rôle, fonction et place de la traduction officielle au Nouveau-Brunswick

- La traduction officielle au Nouveau-Brunswick, un milieu minoritaire
 - o Importante ou non?
 - o Quelle place devrait-on y accorder?
 - o Quelle place semble-t-elle occuper aujourd’hui?
- La francisation et redressement de la langue par la traduction
 - o La traduction, selon vous, joue-t-elle un rôle en ce sens (francisation)?
 - o Contribue-t-elle à un redressement de la langue?
 - o Rôle à jouer dans la vitalité et visibilité du français en milieu minoritaire?
- Rôle ou effet de la traduction dans le maintien du statut d’égalité – ou d’inégalité – des deux langues officielles
 - o Comment la traduction influence-t-elle le statut réel des langues?
 - o Quel rôle joue-t-elle dans le régime de bilinguisme institutionnel?
- Situation linguistique et traductive du Nouveau-Brunswick
 - o Différente de celle du Canada en général?
 - o Si oui, en quoi?
- Rôle du traducteur en milieu minoritaire
 - o Quel rôle lui attribue-t-on?
 - o Quel rôle devrait-il avoir?
- Paradoxe de la traduction en milieu minoritaire
 - o Existence d’un paradoxe, ou non?
 - o Contradictions dans les pratiques et le discours sur la traduction?
- Évolution du milieu traductif dans les 10 à 20 dernières années
 - o Effet et rôle des technologies de la traduction en milieu minoritaire
 - Transformation des pratiques?
 - Transformation de la profession?
 - Avantages et inconvénients?
 - Effet sur le statut des langues?
 - o Transformation du profil des traducteurs?



uOttawa

Université d'Ottawa
Faculté des arts
École de traduction et
d'interprétation

University of Ottawa
Faculty of Arts
School of Translation and
Interpretation

ANNEXE B – Formulaire de consentement

Renseignements sur la recherche

1. Responsable de la recherche et coordonnées

2. Titre du projet de recherche

Le projet s'intitule « Les enjeux de la traduction en milieu minoritaire : état des lieux du rôle de la traduction officielle au Nouveau-Brunswick ».

3. Invitation à participer

Vous êtes invité(e) à participer à la recherche nommée ci-haut qui est menée par Elise Pelletier dans le cadre d'une thèse de maîtrise supervisée par le professeur Marc Charron.

4. Cadre et objectif de la recherche

Cette recherche se vaudra une étude introductive et un état des lieux de la situation de traduction du Nouveau-Brunswick. Elle s'insère dans la lignée de travaux qui cherchent à établir des relations entre la traduction officielle, mesure de l'aménagement des langues de la province, et les diverses questions de langue qui forment le tissu linguistique et identitaire de la population du Nouveau-Brunswick. Je chercherai, par l'entremise d'entrevues semi-dirigées, à en apprendre davantage sur les perceptions qu'on divers acteurs œuvrant dans le milieu de la traduction. Je m'intéresserai, entre autres, au rôle de la traduction en contexte minoritaire, à sa fonction sociale et à ses effets sur les pratiques des locuteurs.

☎ 613-562-5719
📠 613-562-5141

70 Laurier E.
Ottawa ON K1N 6N5 Canada
www.uOttawa.ca



uOttawa

Université d'Ottawa
Faculté des arts
École de traduction et
d'interprétation

University of Ottawa
Faculty of Arts
School of Translation and
Interpretation

5. Nature de la participation

Votre participation à cette recherche consistera en un entretien informel d'environ une heure, pendant lequel je vous poserai une série de questions auxquelles vous répondrai oralement. L'entretien aura lieu au temps et à l'endroit auxquels la chercheuse et le participant auront convenu. On vous demandera également de remplir une fiche de renseignements personnels, qui demeurera confidentielle (voir point 8). L'entretien sera enregistré afin de faciliter la collecte des données, pour ensuite être transcrit. Il vous sera possible de réviser la transcription de votre entrevue sur demande. Tout document confidentiel envoyé par courriel sera crypté ou protégé par un mot de passe.

6. Avantages personnels pouvant découler de la participation

L'enquête menée sera une occasion pour le participant de communiquer son opinion sur divers aspects de son travail et de sa profession. Elle lui permettra de discuter librement de questions ou de préoccupations qu'il pourra trouver intéressantes et pertinentes en l'occurrence. De plus, il se peut que le participant puisse profiter des résultats et des constats qui se dégageront de l'étude, qui vise ultimement l'atteinte d'une plus grande compréhension des enjeux actuels du milieu de la traduction professionnelle.

7. Risques et inconvénients pouvant découler de la participation

Votre participation à cette enquête ne comporte aucun risque ni inconvénient. Toute l'information recueillie demeure strictement confidentielle (voir point 8).

8. Confidentialité et anonymat

Le contenu ne sera utilisé que pour les fins de la présente recherche et selon le respect de la confidentialité et de l'anonymat. Ainsi, toutes les données recueillies dans le cadre de cette recherche demeureront anonymes, et toute information nominative (nom d'une tierce personne, d'un organisme, d'une entreprise, d'un ministère, d'un client, d'un outil, etc.) sera anonymisée par la chercheuse. Bref, toute l'information recueillie demeure strictement confidentielle.

9. Conservation des données

Les données recueillies, soit les enregistrements des entretiens, leur transcription et les fiches de renseignements personnels, seront conservées de façon sécuritaire; elle seront fermées sous clef dans le bureau de la chercheuse et conservées pour un maximum de 5 ans.

10. Participation volontaire

Il est entendu que votre participation à la recherche est volontaire et que vous êtes libre de vous retirer en tout temps ou de refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences négatives. Si vous choisissez de vous retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront effacées de façon permanente.



uOttawa

Université d'Ottawa
Faculté des arts
École de traduction et
d'interprétation

University of Ottawa
Faculty of Arts
School of Translation and
Interpretation

11. Acceptation

Je, _____, accepte de participer à cette recherche menée par Elise Pelletier de l'École de traduction et d'interprétation de la Faculté des Arts de Université d'Ottawa, laquelle recherche est supervisée par le professeur Marc Charron.

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec la chercheuse ou son superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche, Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret, 550, rue Cumberland, pièce 154, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca.

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant :

Date :

Signature de la chercheuse :

Date :

ANNEXE C – Lettre de sollicitation et information sur le projet

Madame, Monsieur,

La présente lettre a pour objet de solliciter votre participation à un projet de recherche sur les enjeux de la traduction en milieu minoritaire, plus précisément au Nouveau-Brunswick.

Cette recherche, réalisée dans le cadre d'une maîtrise en traductologie sous la direction du professeur Marc Charron, de l'Université d'Ottawa, a comme objectif global de faire l'état des lieux de la situation traductive du Nouveau-Brunswick. Elle cherche notamment à déterminer si le rôle de la traduction a changé depuis les années 1990, période où la dernière étude d'envergure sur le sujet a été effectuée, et tentera, le cas échéant, de fournir des pistes quant à la nature et à la raison de ces changements. Partant du constat que la traduction possède une fonction proprement sociale, cette recherche vise à éclairer les particularités des pratiques traductives dans un contexte où se côtoient deux langues et, partant, deux communautés linguistiques. Elle abordera, entres autres, l'effet de la traduction sur la francisation de certains domaines, sur le statut des langues officielles dans la province et sur les pratiques langagières des locuteurs.

L'objectif de l'enquête proposée est de recueillir les témoignages de divers acteurs du milieu de la traduction au Nouveau-Brunswick. Loin d'être une étude exhaustive, ce travail se veut plutôt une recherche introductive permettant d'identifier des pistes de réflexion pour l'avenir et des questions de recherches plus pointues. Ainsi, par le biais de cette enquête, je souhaite dresser le portrait sommaire de la situation traductive actuelle du Nouveau-Brunswick à partir de la perception et des expériences des personnes situées aux premières lignes des lieux de production de la traduction. Je souhaite notamment entendre leur avis sur le rôle de la traduction dans un milieu minoritaire, sur les particularités de cette pratique dans une province telle le Nouveau-Brunswick et sur les changements qu'ils pourraient avoir remarqués dans le domaine de la traduction au cours des dernières années.

Votre participation à cette enquête consistera en un entretien informel d'une durée d'environ une heure, lors duquel je vous poserai une série de questions auxquelles vous répondrez oralement. De plus, je vous demanderai de remplir une fiche de renseignements personnels. Je m'engage à me rendre à votre lieu de travail pour l'entretien, ou à tout autre lieu de votre choix. Veuillez noter que l'entretien sera enregistré afin de faciliter la collecte des données.

Je vous assure la confidentialité complète ainsi que l'anonymat. Votre nom n'apparaîtra ni dans la thèse, ni dans aucune donnée publiée. Une fois votre accord donné, vous serez libre en tout temps de mettre fin à l'entretien ou de vous retirer de la recherche. Pour de plus amples renseignements sur les mesures qui seront prises afin d'assurer la confidentialité et l'anonymat ainsi que sur la recherche en général, veuillez consulter le formulaire de consentement en pièce jointe.

Je me tiens à votre disposition si vous avez des questions ou si vous requérez des précisions sur la recherche proposée. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Elise Pelletier
Étudiante

ANNEXE D – Thèmes et mots-clés

3.1 – De quelques éléments de traduction en milieu minoritaire

3.1.0 – Introduction

3.1.1 – La traduction : plus qu’une simple opération de transfert

3.1.1.1 – La traduction : un pont entre langues et communautés (5)

- Traduction – effet – ouverture (P6)
- Traduction – choix – respect communautés linguistiques (P6)
- Traduction – outil – faciliter la communication (P6)
- Traducteur – rôle – médiateur (P3)
- Traduction – rôle – coexistence communautés linguistiques (P3)
- Traduction – rôle – pont entre dualités (P1)
- Traduction – rôle – rapprochement/respect comm. linguistiques (P8)
- Traduction – rôle – intermédiaire et liaison (P8)
- Traduction – rôle – liaison entre les langues (P4)
- [Institution trad] – rôle – communication fonctionnaires, public (P4)
- Traduction – rôle – communication (P4)

3.1.1.2 – La traduction : une question d’ordre social (6)

- Traduction – retombées sociales (P6)
- Traduction – rôle – dimension sociale/plus qu’opération de transfert (P1)
- Traduction – effet – création d’une classe moyenne (P7)
- Traduction – donné fonctions sociales au FR (P7)
- Traduction – question sociale, linguistique et historique (P8)
- Traduction – retombées économiques (P6)
- Traduction – effet – bienfait économique Moncton (P3)
- Bilinguisme officiel – effet positif – industrie traduction (P4)

3.1.1.3 – Fonction symbolique de la traduction en milieu minoritaire (4)

- Traduction – contexte égalité linguistique – dépasse accès information (P2)
- Traduction – NB – incitatifs et buts différents (P2)
- Traduction – rôle symbolique – respect droits linguistiques (P3)
- Traduction – rôle – dépasse communication/compréhension (P3)
- Traduction – rôle – symbolique (de l’égalité) (P1)
- Traduction – rôle – plus qu’obligation (P5)

3.1.2 – La traduction : activité méconnue et mal-aimée

3.1.2.1 – Méconnaissance de la traduction (8)

- Méconnaissance – activité traductionnelle/compétences (P2)
- Traduction – impact – méconnu (P6)
- Traduction – méconnaissance – campagne pub. (P6)
- Traduction – méconnaissance – clients (P6)
- Traduction – méconnaissance – campagne pub (P3)
- Technologies – preuve – méconnaissance de l’activité traductive (P3)
- Technologies – preuve – méconnaissance de l’activité (P1)
- Méconnaissance – compétences pour traduire (P7)
- Traduction – méconnue (P8)

- Technologies – TA – danger/renforce méconnaissance traduction (P4)
- Traduction – méconnue (P4)
- Traduction – incompréhension – par anglos et francos (P4)
- Traduction – perception – réflexion limitée (P5)
- Traduction – place – méconnue (P5)

3.1.2.2 – La traduction : activité inconsciente et omniprésente (4)

- Traduction – place – omniprésente et inconsciente (P6)
- Traduction – place – omniprésente (tout est produit de trad.) (P3)
- Traduction – place – inconsciente, prise pour acquis (P3)
- Traduction – place – inconsciente (P1)
- Traduction – FR – langue traduite (P4)

3.1.2.4 – Le francophone, un traducteur? (5)

- Méconnaissance – bilingue/traducteur (P2)
- Traduction – méconnaissance – traducteur/bilingue (P6)
- Bilinguisme – francophones – couteau double tranchant (P6)
- Traduction – méconnaissance – bilingue/traducteur (P3)
- Bilinguisme – actuel – fardeau des francophones (P3)
- Qualité des traductions – responsabilité du francophone (P7)
- Méconnaissance – bilingue/traducteur (P7)
- Privatisation – traduction confiée à francophones (P8)

3.1.2.5 – La traduction : un mal nécessaire (7)

- Anglophones – perception négative – francophones et traduction (P6)
- FP – indifférence pour traductions (reste sur les tablettes) (P3)
- Traduction – place – étape finale (P3)
- Traduction – souvent oubliée/source de frustration (P3)
- Traduction – place – obligation (P3)
- Traduction – obligatoire – mal nécessaire (P8)
- Traduction – perception – nuisance et mal (P4)
- Traduction – dernière étape – souvent oubliée (P4)
- Traduction – obligation (P4)
- Traduction – place – obligation (P5)
- Traduction – non-valorisée par majoritaire (P2)
- Traducteur – perception – pas expert linguistique (P6)
- Traduction – luxe et non besoin (P6)
- Traduction – place – non-prioritaire (passe dernier dans finances) (P6)
- Traduction – place – dévalorisée (P1)
- Traduction – perception – pas importante (P1)
- Traduction – indifférence/acquis/dévalorisée – déprofessionnalisation/perte statut (P1)
- Traduction – perception – non nécessaire (P8)
- Traduction – non-valorisée (P8)
- Traducteurs – pas considérés experts linguistiques (P4)
- [Institution trad] – potentiel – plus grand rôle (consultation linguistique) (P4)

- Traduction – non-reconnue (P4)

3.2 – Traduction, bilinguisme et égalité : état des rapports de force

3.2.0 – Introduction : la traduction, une question de droits linguistiques

- Traduction (de qualité) – droit linguistique (P3)
- Traduction – rôle symbolique – respect des droits linguistiques (P3)
- Traduction – droit (P4)
- Traduction – respect droits linguistiques (comme services) (P5)

3.2.1 – Du bilinguisme officiel au bilinguisme de traduction : des différentes formes de bilinguisme

3.2.1.1 – La traduction : moyen par lequel on arrive aux langues officielles (5)

- Traduction – moyen par lequel on arrive aux LO (P2)
- Traduction – moyen – bilinguisme/représentations communautés (P6)
- Traduction – moyen – exécution de loi sur les LO (P7)
- Traduction – moyen – deux langues officielles à la FP (sans trad., par de FR) (P8)
- Traduction – fonction – respect droits linguistiques (P8)
- Traduction – moyen – FP fonctionne deux langues (P4)

3.2.1.2 – Le bilinguisme actuel : un bilinguisme de traduction (7)

- Bilinguisme actuel – bilinguisme de traduction – inégalité/deux solitudes (P2)
- Bilinguisme actuel – illusion/artificiel (P2)
- Égalité linguistique – non-atteinte (P6)
- FP – sur papier – bilingue/égalité (P3)
- FP – réalité – égalité non atteinte (P3)
- Traduction – essentielle – régime de bilinguisme (P3)
- Traduction – effet – inégalité/asymétrie/non-bilinguisme (P1)
- Bilinguisme – actuel – façade (P1)
- Bilinguisme actuel – bilinguisme de traduction (P1)
- Bilinguisme actuel – insuffisant/limites (P1)
- Traduction – moyen – place au FR (P7)
- Langues en usage – espaces officiellement bilingues – réalité unilingue (P7)
- Traduction – danger – province traduite vs. province bilingue (P8)
- Traduction – effet – nécessaire pour place du FR (P5)
- Bilinguisme – actuel – façade (P5)

3.2.1.3 – Gage de l'égalité ou entrave : faut-il plus ou moins de traduction? (5)

- Bilinguisme réel – bilinguisme individuel – pas besoin traduction (P2)
- Bilinguisme – réel – répartition égale de la traduction (P1)
- Bilinguisme individuel – non-souhaitable/irréaliste (P1)
- Absence bilinguisme individuel – frein (P7)
- Bilinguisme individuel – égalité (P7)
- Traduction – effet – ne maintient pas l'inégalité (P2)
- Plus de traduction – plus d'égalité (P2)

- Traduction – masque/illusion (P1)
- Traduction – effet – ne change pas rapports de force (P1)
- Traduction – entrave égalité – si seul moyen d’arriver à égalité (P7)
- Perception – absence traduction – inégalité (P7)
- Traduction – essentielle – deux langues à la FP (déséquilibre serait plus grand sinon) (P8)
- Traduction – place – plus de traduction (P5)
- Traduction – pas entrave égalité (P5)

3.2.2 – Répartition des langues à la fonction publique : des rapports asymétriques

3.2.2.1 – Langues de traduction : un écart grandissant (6)

- Déséquilibre – langues de traduction – inégalité (P2)
- Langues en usage – traduction – majoritairement vers le français (P3)
- Traduction – effet – fait ressortir rapports de force (P1)
- Déséquilibre – langues de traduction – inégalité (P1)
- Déséquilibre – langues de traduction – minorisation (P1)
- Langues – traduction – déséquilibre (P8)
- Langues – traduction vers EN – diminution (P8)
- Déséquilibre – langues traduction – masque importance traduction (P8)
- Textes – FR – moins importants (qualité) (P8)
- Déséquilibre – langues traduction – EN vers FR (P4)
- Langues – traduction vers EN – diminution (P4)
- Déséquilibre – langues traduction – frein (P5)

3.2.2.2 – La langue de rédaction : l’anglais pour tous (6)

- Langues en usage – rédaction – EN (mais de plus en plus FR) (P3)
- Langues en usage – rédaction – EN par anglos et francos (P3)
- Déséquilibre – langue de rédaction – EN (accommodement) (P1)
- Traduction – vers EN – sujet Acadien/cadre Acadien (P7)
- Langues en usage – création – EN (P7)
- Langues – rédaction – EN (anglo et franco) (P8)
- Langues – rédaction – EN plus facile (P4)
- Langues – rédaction deux langues – irréaliste (P4)
- Langues – rédaction deux langues – irréaliste (P5)

3.2.2.3 – Prise de parole : disparités et minorisation (4)

- Langues en usage – conversation/parole – EN (P3)
- Déséquilibre – langue parlée – EN (accommodement) (P1)
- Déséquilibre – langue de travail – EN (P1)
- Langue en usages – prise en de parole en FR – exclusion (P7)
- Langues des réunions – provincial – EN (P7)
- Langues en usage – FR – compréhension nulle (P7)
- Langues en usage – FR – moins important (P7)
- Langues en usage – [institution trad] – français (P5)
- Langues en usage – FP – anglais (P5)

3.2.3 – Technologies et transformations : un risque pour l’égalité linguistique? (5)

- Technologies – usage – danger pour statut des langues (P2)

- Fonction publique – dévalorisation – bilinguisme/traduction (P6)
- Traduction – fonction publique – pas priorité (P8)
- Technologies – danger pour statut – si utilisées pour réduire les coûts (P7)
- Prix traduction – prix égalité/bilinguisme – danger statut LO (P7)
- Privatisation – danger pour bilinguisme (car traduction souffre) (P8)
- Traduction automatique – risque – droits linguistiques (P4)

3.3 – Traduction, langue et aménagement linguistique

3.3.1 – Le rôle de la traduction dans l'aménagement linguistique

3.3.1.1 – La traduction : mesure d'aménagement des langues (6)

- Aménagement – traduction – moyen important (P2)
- Attaquer la traduction – attaquer l'aménagement linguistique (P2)
- Traduction – ne peut être seul moyen d'aménagement (P2)
- Traduction – aménagement – pas assez grand rôle (P6)
- Aménagement linguistique – rôle traduction – dépassement (P1)
- Traduction – aménagement linguistique – rôle indirect (P7)
- Traduction – aménagement – aucun rôle aujourd'hui (P7)
- Traduction – aménagement – indirect (ériger modèles FR) (P8)
- Traduction – aménagement – pas mandat de [institution trad] (P8)
- [Institution trad] – rôle aménagement – impossible en pratique (P8)
- Traduction – aménagement – pas de rôle officiel (P4)
- Traduction – aménagement – rôle inconscient (termino) et effacé (P4)
- [Institution trad] – aménagement – pas de groupe de termino. officiel (P4)

3.3.1.2 – La traduction : agent de francisation? (7)

- Traduction – rôle – pas la vitalité ni visibilité du français (P2)
- Traduction – effet – dévalorisation d'une langue (P2)
- Traduction – rôle – vitalité langue/culture (P6)
- Traduction – rôle – vitalité culture acadienne/franco (P3)
- Traduction – francisation – difficile (refus termino) (P3)
- Traduction – francisation – limites (pas seul moyen) (P3)
- Traducteur – rôle – promotion du français (P3)
- Traduction – rôle – francisation/insertion du français (P1)
- Traduction – moyen – place du FR (P7)
- Traduction – pas moyen – création en FR (P7)
- Traduction – nouvelles fonctions au FR (insertion FR) (P7)
- Traduction – francisation – FP (P7)
- Francisation – parallèle – aucun effort concerté (P7)
- Bilinguisme officiel – effet – francisation/vitalité (P4)
- Traduction – rôle – francisation (contrats, affichage) (P5)
- Traduction – effet – pas avancement cause du FR (P5)
- Traduction – effet – nécessaire pour place du FR (français passe par trad.) (P5)

3.3.2 – La qualité des traductions

1.3.2.1 – Qualité des traductions : l'effet sur la langue et le statut (7)

- Qualité des traductions – mauvaise – anglicisation (sens macro) (P2)
- Importance qualité – dépend de l'importance du texte (P2)
- Traduction de qualité – droit linguistique (P3)
- FP – qualité – indifférence (P3)
- Traduction – francisation – qualité importante (P3)
- Qualité des traductions – nécessaire – français langue de traduction (P1)
- Qualité traductions – nécessaire – amélioration du français NB (P1)
- Qualité traductions – réalité – intervention ciblées/limitées (P1)
- Qualité des traductions – importante (P7)
- Qualité des traductions – indifférence – minorisation (P8)
- Traducteur – rôle – même qualité de services en FR et en EN (P8)
- Traduction – qualité – pertes FR (P4)
- Traduction – effet – influence de l'EN sur le FR (P4)
- Traduction – rôle éducatif – textes de qualité (P4)
- Traducteurs – rôle promotion – fournir textes de qualité égale (P4)
- Traducteurs – interventions – limites/censure (P4)
- Qualité des traductions – importante (P5)
- Traduction – rôle – promouvoir bon FR/contrer anglicisation (P5)

1.3.2.4 – Technologies et transformations : quel effet sur la qualité? (8)

- Technologies – qualité des traductions – détérioration (P2)
- Technologies – effet sur la qualité – inconnu (P6)
- Technologies – TA – effet néfaste (P6)
- Changements – détérioration qualité (P3)
- Transformations – conditions de travail – qualité diminue (P3)
- Qualité des traductions – réalité – conditions peu propices (P1)
- Technologies – effet à long terme – inconnu (P1)
- Qualité des traductions – conditions actuelles – détérioration (P7)
- Transformations – technologies – effet sur la qualité (P7)
- Changements – coupures – détérioration qualité (P8)
- Changements – coupures – effet ressources et qualité (P8)
- Technologies – productivité – détérioration qualité (P4)
- Technologies – effet négatif – qualité (P4)
- Technologies – effet – idiomaticité (P5)
- Qualité – délaissée au dépend de la quantité (P2)
- Qualité – détérioration (P8)

3.4 – Changements et transformations : vers une déprofessionnalisation?

3.4.1 – La traduction au NB : un paysage changeant

3.4.1.1 – La fonction publique : un décideur en matière de traduction et un modèle à ne pas suivre (4)

- Traduction – FP – projetée mauvais exemple (P6)
- FP – dévalorisation – bilinguisme et traduction (P6)
- Industrie traduction – influencée – gouvernement au pouvoir (P6)
- Traduction valorisée – si LO valorisées (P6)

- Coupures – traduction non-valorisée (P8)
- Transformations – gouvernement – restructurations (P7)
- Transformations – gouvernement – bureaucratisation (P7)
- Mesures gouvernement – télétravail/structures hiérarchiques (P5)

3.4.1.2 – La hausse des normes de productivité (7)

- Technologies – effet – augmentation production (P2)
- Changements – hausse normes de productivité (P3)
- Technologies – conséquence négative – hausse normes production (P1)
- Conditions changeantes – hausse productivité – salaires mêmes (P8)
- Technologies – augmentation productivité – détérioration qualité (P4)
- Technologies – effet – productivité (P4)
- Technologies – effet – normes productivité (P5)
- Changements – échéances et demandes exigeantes (P6)
- Technologies – échéances plus serrées (P4)

3.4.1.3 – Le prix de la traduction (6)

- Changements – marché – plus compétitif (P6)
- Changements – industrie – profitabilité et rentabilité (P6)
- Changements – baisse tarifs – cercle vicieux (P6)
- Technologies – baisse tarifs (P3)
- Transformations – processus d’appel d’offres/moins-disant (P3)
- Mesures gouvernement – logique du moins-disant – baisse tarif (P1)
- Technologies – réduction des coûts – danger statut (P7)
- Transformations – achat des services (P7)
- Coupures – danger pour bilinguisme (car traduction souffre) (P8)
- Traduction – perception population – coûts (P5)
- Mesures gouvernement – précarisation – impact négatif emploi/pige (P1)
- Mesures gouvernement – précarisation – suppression de postes (P5)
- Transformations – précarisation (P3)
- Transformations – gouvernement – coupures (P7)

3.4.2 – Les technologies : outils risqués ou utiles?

3.4.2.1 – L’impact social (*retour : effet sur le statut et la qualité*)

- Technologies – risque – dimension sociale (P1)
- TA – risque – droits linguistiques (P4)

3.4.2.2 – L’effet sur le processus (3)

- Technologies – change processus/services demandés (P3)
- Technologies – effet – méthodes de travail (P3)
- Technologies – effet manière de traduire (P3)
- Technologies – effet manière de traduire (P7)
- Technologies – effet – processus (instincts) (P5)

3.4.2.3 – Le besoin d’encadrement (4)

- Technologies – utiles – encadrées (P2)
- Technologies – danger – si usage abusif (P2)
- Technologies – besoin de s’y adapter (P6)
- Technologies – essentielles – répondre besoins changeants (P8)

- Conditions actuelles – technologies – mauvais usage (P8)
- Technologies – utiles – si usage approprié/balisé (P4)
- Technologies – mémoires – utiles (P5)
- TA – usage proposé – communication (P5)
- TA – usage réel – peur d’abus (P5)
- Technologies – usage – encadrement (P5)

3.4.3 – La traduction au Nouveau-Brunswick : un avenir incertain?

3.4.3.1 – Déprofessionnalisation du traducteur (7)

- Avenir profession – incertain/crainte (P3)
- Traduction – indifférente/acquis/dévalorisée – déprofessionnalisation/perte de statut (P1)
- Transformations – gouvernement – déprofessionnalisation (P7)
- Technologies – effet sur profession (dévalorisation et déprofessionnalisation) (P7)
- Transformations – nouvelles conditions – nouveau statut (P7)
- Changements – avenir profession – peur (P8)
- Changements – profession plus la même (P8)
- Traductrices – déchirées – rôle et difficulté d’exercer profession non-reconnue et critiquée (P8)
- Technologies – TA – dévalorisation (P4)
- TA – peur – perte d’emploi/déprofessionnalisation/dévalorisation langue (P5)
- Conditions actuelles – peu propices – travail du traducteur (P6)
- Conditions actuelles – formation – difficiles à concilier (P8)
- Traduction – pratiques actuelles/conditions – positif (P5)